LES ÉGLISES

DU REFUGE

PAR

F. DE SCHICKLER

(Extrait de l'*Encyclopédie des Sciences religieuses.*)



PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE, 33

1882



GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

DE LA

FRANCE PROTESTANTE

DEUXIÈME ESSAI

LES ÉGLISES DU REFUGE

LES ÉGLISES

DU REFUGE

PAR

F. DE SCHICKLER

(Extrait de l'*Encyclopédie des Sciences religieuses.*)



PARIS

LIBRAIRIE G. FISCHBACHER,

33, RUE DE SEINE, 33

1882

Ce tirage à part, à deux cent cinquante exemplaires, qui ne seront pas mis en vente, est destiné :

D'abord à MM. les Pasteurs et membres des Églises de l'étranger et de France qui ont bien voulu favoriser mes recherches,

Et ensuite à tous ceux qui, s'intéressant aux travaux historiques ou faisant partie d'anciennes communautés du Refuge, seraient disposés à les contrôler et à les rectifier. Le verso des pages est resté en blanc à cet effet.

Dans la pensée de publier à nouveau cette Étude, complétée et étendue, à l'occasion du second Jubilé de la Révocation de l'Édit de Nantes, octobre 1885, je recevrais avec une profonde gratitude tous les renseignements supplémentaires, toutes les corrections, dates, listes de pasteurs qu'on me ferait l'honneur de m'adresser à la Bibliothèque du Protestantisme français, 16, place Vendôme, à Paris.

F. de S.

LES ÉGLISES

DU REFUGE

Le nom d'**Eglises du Refuge**, qui pourrait désigner toutes les communautés fondées en pays étranger par les victimes d'une persécution religieuse quelconque, a été attribué plus spécialement à celles qui durent leur création ou leur développement aux chrétiens réformés, bannis ou expatriés de France, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, d'où les appellations devenues historiques de *réfugiés* et de *refuge*. Cette étude embrasse deux époques :

1° de l'éclosion de la réforme aux préludes de la Révocation, 1666, en y comprenant les églises wallones, qui souvent ont pris elles-mêmes la qualification de françaises;

2° le régime de la Révocation depuis sa préparation jusqu'à la restitution aux protestants de leurs droits civils, 1791.

PREMIÈRE ÉPOQUE

Dès les premiers jours de la réforme, quelques individualités trop marquantes sont forcées de s'expatrier. Le premier réfugié est Lambert d'Avignon (1522) en Suisse, puis en Hesse où il formule une constitution ecclésiastique; le second, Farel, 1523 à Bâle, 1524-1526 à Strasbourg, d'où il visite Montbéliard avant de se consacrer à Neuchâtel et au pays de Vaud. Il passe aussi une semaine en juin 1525 à Metz, où les prédications et le supplice du moine tournaisien Châtelain viennent de jeter les semences évangéliques. Des habitants de Meaux, incriminés comme Jean Leclerc, s'y sont réfugiés avec lui, et y assistent, un mois plus tard, à l'horrible mort de ce premier martyr protestant français. Quand la persécution s'allume de toutes parts contre les « hérétiques », les premiers asiles qui leur sont offerts, en 1535, sont Neuchâtel où s'imprime la Bible d'Olivetan; Bâle; Genève, vraie *cité de Refuge*, qui bientôt recueille, à Peney et Jussy, 700 Vaudois échappés de Mérindol et Cabrières et, sous la puissante organisation créée par le plus illustre de ces exilés volontaires, transformera pendant trois siècles en citoyens d'une république protestante ceux que la monarchie intolérante repoussera de son sein. Sous Henri II, 1400 familles s'y réfugient; 360 français obtiennent d'y établir leur domicile fixe. «Tous les prédicants, sauf le premier réformateur, Viret, étaient de France » (Reg. du consistoire).

Avant de constituer à Genève le boulevard du protestantisme réformé, Calvin avait fondé à *Strasbourg*, pour les 1500 fugitifs de langue française qui s'y trouvaient déjà, la première de toutes les églises du Refuge (pasteurs : Calvin, 1538-août 1541 ; Brully, 1541-1544 ; Poullain, 1544-45 ; Garnier, 1545-1549 et 1551-1554, Loquet, 1553 ; Alexandre, 1555-1559 ; Houbray, 1559-1563). Le culte strictement réduit, depuis 1563, à un

service privé, par la fermeture de l'église sur le refus de Houbray d'accepter la confession d'Augsbourg en signant la formule dite deCo ncode, recouvrait une certaine liberté pour les réunions dans des maisons particulières, après les immigrations nouvelles de 1569 à 1575, année où 15,398 français séjournèrent successivement dans la ville. Le 20 fév. 1577, à la suite d'un colloque réformé, on l'interdit absolument, avec renvoi du pasteur Grenon. Le culte de Bischwiller fut alors, malgré les défenses du Sénat, l'unique ressource du troupeau réduit à trente-six familles après la guerre de Trente ans. En 1655 le comte Frédéric-Casimir de Hanau permit d'établir sur ses terres une église à Wolfisheim, à laquelle les réformés de Strasbourg furent autorisés à se rendre, d'abord seulement à pied, et dont le pasteur Mérian pût demeurer dans la ville même, à partir de 1664. L'Eglise de Strasbourg, « recueillie à Wolfisheim, » s'accrut rapidement, aidée par des subsides suisses et recevant ses ministres de Bâle ; elle adopta, avec de légères modifications, la discipline de Francfort : ses membres, quoique admis au droit de bourgeoisie, n'étaient reçus ni à l'échevinage, ni à aucune fonction des tribus ; quand la présence de régiments suisses nécessitait un culte dans la citadelle, on leur renouvelait la défense d'y assister (1572 et 1677), si ce n'est de 1679 à 1681, pendant la ruine du temple de Wolfisheim. A l'intolérance luthérienne succéda la catholique. Le traité de réunion à la France de 1681, stipulant le libre exercice « comme en 1624, » les calvinistes n'en purent bénéficier, et en autorisant la continuation du culte à Wolfisheim, on exigea que dorénavant le pasteur ne sût plus le français. En 1697, on comptait 1528 réformés à Strasbourg : la communauté attendit jusqu'en 1788 le culte public, interdit dans la ville depuis plus de deux siècles ; elle ne s'élevait alors qu'à 830 membres. Le culte luthérien en français date de 1680.

L'église réformée de Strasbourg a été, avec celle de Metz dont les éléments sont plus indigènes que réfugiés (et qui d'ailleurs fait partie de la France depuis 1552), la mère de plusieurs autres. En 1544, Brully la quittait pour aller évangéliser les Pays-Bas méridionaux, jeter ou fortifier les semences de la réforme à Valenciennes et Douai, dresser l'église de Tournay et y mourir sur le bûcher : ces communautés naissantes, préparées depuis quelques années par les pénétrations luthériennes de l'Allemagne, puisque à Valenciennes dès 1527 il y a procès

d'hérésie, durent au voisinage de la France et à la presque identité des idiomes, un caractère décidément calviniste.

En 1554, Strasbourg fournissait un premier pasteur, Loquet, à *Sainte-Marie-aux-Mines*, dans le Val de Lièvre, sur la frontière de Lorraine, église plantée en 1550 par maître Elie du Hainault, dotée d'une confession de foi par Morel, sieur de Collonges, dressée en 1558 par Marbœuf et à laquelle près de douze cents réfugiés vinrent donner, en 1560, une consistance et des ressources industrielles nouvelles. Eguenophe III, seigneur de Ribeaupierre, les accueillit malgré l'opposition des mineurs luthériens et du conseil de Régence parlant au nom de l'Empereur, et le culte calviniste français, célébré à Saint-Blaise, fut définitivement organisé à *Eschery*; mais il n'accorda qu'une hospitalité passagère aux fugitifs de la Saint-Barthélemy et, après les avoir frappés de trois arrêts d'expulsion (1573, 74, 75), il s'unit à plusieurs de ses voisins d'Alsace (entre autres aux seigneurs de Riquewihr, Hohlandsberg et à la ville de Colmar) pour interdire la résidence et l'accession à la bourgeoisie de tous les Français, Savoyards ou Lorrains (1er mai 1580). L'église continua avec les descendants des premiers refugiés, ayant eu, en 1572 seulement, une annexe à *Bonhomme* (seul min. Haran), et conservant, pendant tout le XVIIe siècle, deux pasteurs et deux consistoires, à Eschery et à Sainte-Marie, où le temple date de 1636. Elle reçut en 1624 les restes d'une église sœur, celle de *Badonviller*, fondée en 1567 (min. Ducloux et Figon); ce troupeau, composé surtout de passementiers habiles, avait été expulsé par le duc de Lorraine. Les ministres de Sainte-Marie vinrent presque tous de Metz ou de Suisse. Quand la seigneurie se plaça en 1675 sous la suzeraineté de Louis XIV, malgré l'érection immédiate d'un sanctuaire catholique, une stipulation expresse permit à l'ancienne paroisse du Refuge d'être, sous le régime de la Révocation, la seule sur les terres de France où le culte réformé pût continuer à se célébrer publiquement.

Dans le comté de Montbéliard, possession de la maison de Wurtemberg évangélisée par Farel en 1524, lors de l'abolition de la messe le 17 nov. 1538, le lorrain Pierre Toussain organisa, avec l'église de la ville, treize paroisses rurales; plusieurs furent confiées à des Français. Mais, à partir de 1559, la confession d'Augsbourg fut seule permise : en 1562 on exigea des réfugiés français la promesse de ne pas faire pro-

fession publique de leur doctrine, et l'on destitua, avec les pasteurs qui voulurent y persister, Daniel Toussain, venu d'Orléans suppléer son père. Après la Saint-Barthélemy Charles IX demanda l'extradition des fugitifs; n'en sauvant qu'un petit nombre par l'admission à la bourgeoisie, les magistrats expulsèrent les autres. Le ministère conciliant du normand Dinoth y retint cependant d'assez nombreux immigrés de France après la proscription de la paix de Nemours, mais l'insuccès du colloque de 1586, l'imposition de la formule dite de Concorde et les ravages exercés par les troupes françaises hâtèrent la disparition de l'élément calviniste. La plupart des familles se dispersèrent après la défense de fréquenter le culte à Bâle; les 18 dernières se rallièrent, en 1634, à la communauté luthérienne qui ne peut pas figurer, à proprement parler, parmi les églises du Refuge.

Aussitôt les premières persécutions, et surtout vers l'époque de la Saint-Barthélemy, Jean IV de Nassau avait offert asile en son comté de Saarwerden à des familles de France et de Lorraine dans ses villages à demi détruits d'*Altwiller*, *Burbach* (min. Duboc), *Gœrlingen* (en 1578 m. des Armoises), *Kirchberg* et *Rauwiller*. En 1559 Loquet de Strasbourg et Sainte-Marie était ministre à *Bouquenon*. L'issue d'un procès séculaire ayant livré le comté au duc de Lorraine en 1629, ce dernier expulsa les pasteurs et les calvinistes d'origine française et réintroduisit de force le catholicisme. En 1670, nouvelle suzeraineté de Nassau avec rétablissement temporaire de la réforme, puis reprise de possession lorraine et cession obligée à la France qui, à la Révocation, fait raser les temples et interdit le culte. Il reprend avec la domination nassovienne après la paix de Ryswick, mais en langue allemande, si ce n'est à *Diedendorf* pendant le ministère presque semi-séculaire de Sam. Perroudet de Gex. Ces villages sont encore désignés parfois sous le titre de welches.

Après Genève et l'Alsace vient l'Angleterre, asile choisi surtout par les protestants du Nord et de l'Ouest. Cranmer permettait en 1547, à Utenhovius, de donner à Cantorbéry quelques prédications, et à Richard Vauville en 1549 (alors que Pierre Martyr et Bucer professaient à Oxford et à Cambridge), de célébrer dans la capitale un culte en langue française. Réunissant sous la surintendance de Jean-a-Lasco tous les réformés étrangers, Edouard VI établissait par lettres patentes du 24 juillet 1550,

d'abord conjointement avec les Hollandais et Allemands dans le temple d'Austin-Friars, puis le 16 oct. séparément à Threadneedle street, sous deux ministres, La Rivière et Vauville, l'église française, dite *Eglise Wallonne de Londres*; c'est à elle que la plupart des églises françaises du royaume uni et même d'Amérique doivent leur origine et leur première organisation. La même année Valérand Poulain constituait à *Glastonbury* (1550-1555), avec sa liturgie et confession de foi calquées sur celles de Strasbourg dont il avait été pasteur, une église française qu'à la mort du roi il transportait tout entière à Francfort-sur-le-Mein.

L'avènement de Marie Tudor, en dispersant les protégés de son frère, provoquait en effet la création de plusieurs églises du Refuge. Lasco, à la tête de 175 fugitifs, originaires de Lille, Anvers, Valenciennes et surtout Gand, repoussé de Norwège et de Danemark, accueilli enfin par la comtesse Anna d'Oldenbourg, fondait en Ost-Frise, à *Emden*, la plus ancienne des wallonnes du continent; cette église, mère de beaucoup d'autres, reconnue officiellement en 1554, avec confirmation en 1575, réunit jusqu'à 6000 fugitifs et n'a point cessé d'exister. François Perussel, dit la Rivière, organisait celle de *Wesel* où le refuge wallon datait de 1544, église dont la charité chrétienne « Vesalia hospitalia, abri des enfants de Dieu fugitifs, Koppenhague » accroissait l'importance, mais qui, forcée de célébrer les sacrements avec l'église luthérienne, se serait dissipée sans les sages conseils de Calvin. Lasco servait de lien aux trois communautés établies à *Francfort*, la française ou wallonne sous Poulain, l'anglaise sous Knox, l'allemande sous Dathénus. A la mort de Marie les membres des communautés anglaises de Francfort, Wesel, Emden, Zurich, Genève et Argovie, retournèrent dans leur patrie. Plusieurs des Français et Flamands les y suivirent et 422 fidèles reprirent possession du temple wallon, Elizabeth confirmant leurs privilèges, mais pour calmer les scrupules de l'Eglise établie, les plaçant sous la surveillance de l'évêque de Londres.

Mentionnons pour mémoire vers le même temps, les essais infructueux de colonisation huguenote tentés par Coligny : l'expédition au Brésil de Villegagnon en 1555, et la petite église transitoire de l'*Ile de Coligny* 1557-58 (min. Richier et Chartier); celles de Ribaut et

Laudonnière en Floride et le troupeau du *Fort Caroline*, 1562-1565 (min. Robert): nobles tentatives trop peu encouragées qui, offrant un vaste champ d'activité aux protestants repoussés de France, auraient devancé les féconds résultats obtenus plus tard par l'Angleterre.

En 1557, Henri II décrète la peine de mort contre ceux qui, publiquement ou secrètement, professent une religion différente de la catholique; en 1558, il veut introduire en France l'Inquisition; en nov. 1559 son fils, François II, confirme la peine de mort contre « ceux qui feront des assemblées illicites. » Epouvantés par ces mesures sanguinaires, les calvinistes se dispersent par milliers à l'étranger. Un asile nouveau leur est ouvert à *Sedan*, principauté à peine affranchie de la suzeraineté de la France et dont le souverain, Henri Robert de la Marck, vient d'embrasser la réforme. Elle y est prêchée par Guy de Bray, de 1561 à 1565. Après la Saint-Barthélemy, Sedan sera l'abri choisi par les de Mornay, les Cappel, les Drelincourt; l'affluence des réfugiés fait deux fois agrandir la ville; beaucoup s'y fixèrent; ils y apportent l'industrie des serges, et surtout ils y préparent la future académie.

En 1561, les luthériens obligeant les réfugiés de Francfort à substituer le culte privé au culte public, une partie de la communauté franco-hollandaise s'établit, sous la conduite de Dathnus, à *Frankenthal*, sur les terres de l'électeur palatin (capitulation du 13 juillet). Cette église eut toujours deux pasteurs jusqu'à 1698, et existait encore dans ce siècle.

C'est en 1562 que les églises des provinces wallonnes des Pays-Bas s'affirment officiellement. Depuis le martyre de Brully elles ont surgi de tous côtés, flamandes ou wallonnes, parfois une de chaque langue dans le même lieu. *Tournai*, *Anvers* (p. Evrard en 1557), *Valenciennes* forment les centres d'une propagande qui s'étend jusque sur le territoire français, en Picardie et haute Normandie. Pour ne pas éveiller l'attention leurs assemblées sont plus classicales encore que générales : celle de 1561 avait adopté la Confession de foi, rédigée en wallon, dialecte français parlé au XVI° siècle dans l'Artois, le Hainaut, le Luxembourg, le Limbourg, une partie de la Flandre et du Brabant. Guy de Bray, de Mons, en avait pris l'essence dans celle du synode de Paris, la soumettant à Calvin et Bèze : les églises des deux langues se l'approprièrent et la présentèrent l'année suivante à Philippe II, avec une supplique au

nom de plus de cent mille de ses sujets « dont l'unique crime était de vouloir vivre selon l'Evangile de J.-C. » Les actes des synodes remontent à l'année 1563, qui en a été une, dans le Hainaut et l'Artois, de véritable explosion et hardiesse calvinistes. Le 26 avril on tint simultanément trois de ces assemblées à Tournai, Armentières et Teur ou Tour (Tourcoing? Thœux dans le pays de Liége? Sedan où séjournait Guy de Bray? Rahlenbeck). Les communautés, considérables déjà dans les grandes villes, assez transitoires dans les villages rarement pourvus de pasteurs, et devant se contenter de ministres itinérants, se dissimulaient sous des noms emblématiques et variables que l'on croit empruntés pour la plupart à des versets des Ecritures : Capharnaüm, puis la vigne *Anvers*, l'aigle *Valenciennes*, la palme *Tournai*, le glaive *Gand*, la fleur de lis occ^le^., puis la giroflée *Audenarde*, la fleur de lis sept^le^ *Diest*, le bouton *Armentières* et *la Horge*, le soleil puis la ruche *Bruxelles*, la gerbe *Douai*, la pensée *Arras*, la rose *Lille* et *Hasselt*, l'arbre au bois *Bois-le-Duc ;* la pierre *Hondschote* et *Steinwerck*, la pierre du coin *Werwick* et *Commines*, l'arbre *Neuve-église* comprise quelquefois avec *le Quesnoy* sous l'appellation d'olive occidentale; l'olive orientale *Menin* avec *Mouscron*, *Tourcoing*, *Roubaix*, *Bondues*, *Wambrecies*, *Lincelles* (ces trois dernières réunies, 1578-1580); la composition de ces deux groupes de l'olive a souvent changé : l'ortie *Orchies*, unie à Tournai en 1578; la meule *Malines*, l'olivier *Saint-Trond*, très transitoire; la violette *Louvain* (?), l'alouette *Termonde*, le bleuet *Tirlemont*, (ces trois avec Diest n'ayant eu sans doute que des cultes en flamand); l'ancre, église encore indéterminée, à laquelle se rattachaient, 1578, *Saint-Amand* et *La Celle*, Lecelles auj., (1er past. Jean Cateux, picard, martyr, 1567), peut-être (?) *Cambrai* encore, visitée de 1580 à 1582; la corne *Cantecroix*, 1578, peu de durée; la Cerisaie ou la Lène, représentant un groupe (probablement du pays de Lalaing, conjecture très plausible de M. Mounier) quelquefois uni à Douai avec *Merville* et *la Coste* (J. du Castel, 1577); la rivière? près de Valenciennes. Il y eut aussi, plus ou moins longtemps, des troupeaux constitués à *Pernes*, *Hesdin* et *Lens-de-Saint-Paul* annexés à Arras et Douai, 1578; à *Saint-Omer* (Lescaillette, 1578), et avec temples à *Richebourg*, *Laventie* et *Estaires* qui a duré isolée jusqu'en 1610 dans l'Artois; à *Poperingue* dans les Flandres, *Saint-Ghislain* dans le Hainaut, *Ypres* et *Nivelle* dans le

Brabant. Aux pays de Liége et de Limbourg le mouvement religieux a été très général, sans qu'il soit possible de retrouver des traces d'églises dressées, si ce n'est *Limbourg* et peut-être Verviers; tout s'éteint à la persécution de 1567 pour ne reprendre qu'au siècle suivant. — Plusieurs de ces églises *Sous la Croix* ou *du Secret* étaient desservies par des pasteurs de France, du Jon de Bourges à Anvers, puis à Limbourg; Virel à Namur; d'Espoir à Douai, le dauphinois Pérégrin de la Grange à Lille, Tournay, Gand, Valenciennes où il devait périr avec Guy de Bray. Après le Compromis des nobles en 1566, signalée comme « la grande année », et malgré les refus de la Régente, les réformés résolurent de célébrer le culte public. Anvers commença et se bâtit un temple; à Valenciennes 19 grands prêches réunirent jusqu'à dix mille auditeurs. (Voir articles FLANDRE FRANÇAISE et PAYS-BAS). L'accord de sept. 1566 stipulait le départ de tous les ministres étrangers, exigence dirigée surtout contre du Jon et l'influence exercée par son église. Avec le gouvernement du duc d'Albe et l'institution du sanguinaire Conseil des Troubles commence, en 1567, la dispersion des troupeaux eux-mêmes; la plupart des fidèles reconstitueront sur des terres protestantes des communautés appelées longtemps indistinctement wallonnes ou françaises.

D'abord en Angleterre; apportant l'industrie drapière, ils sont reçus avec empressement par Elizabeth qui les aide à fonder les églises fortifiées ensuite par les réfugiés de France: *Winchelsea*, 1560-1589; *Canterbury*, 1561; *Sandwich*, 1564-1570; *Norwich*, 1564-1829; *Southampton*, 1567. (Les églises de Colchester, Yarmouth, Halstead, Stamford, Thetford, Canvey-Island étaient et restèrent purement hollandaises).

D'autres rejoignent les réfugiés antérieurs à Emden, ou, se portant vers le Rhin, jettent les fondations des églises d'*Aix-la-Chapelle*, *Cologne*, *Wetzlar;* dans le Palatinat, où l'électeur Frédéric III leur assigna des terres, *Heidelberg*, *Saint-Lambert*, *Schœnau* (1561, surtout des Namurois et Liégeois, min. Clynet); en 1578 *Otterberg*, ces trois endroits construits par eux-mêmes; un peu plus tard, *Oggersheim*; dans la Franconie, *Nuremberg*, avec culte à Stein. En Alsace, 174 bourgeois de Limbourg, condamnés au bannissement perpétuel, s'unissent à des réfugiés de France pour s'établir sous la protection du comte

palatin, Georges de Veldenz, à *Lixheim* et à *Phalsbourg* (1570-1617). En même temps que les communautés wallonnes-françaises ou flamandes, il s'en formait de hollandaises; les fugitifs des Pays-Bas septentrionaux se répandaient vers le nord de l'Allemagne, qu'ils gagnaient par la Frise, semant sur leur route des germes d'églises : la plupart ne durèrent que les quelques années de leur exode. Il y en avait à Brême, à Hambourg, jusqu'à Dantzick, assure-t-on, mais surtout dans le pays de Clèves (Goch, Gennep, Emmerich, Clève, Raes, Xanten, Buderich, Hœrslegen, Calcar, Bonnen et Orsoy), où leur prédominance avait donné le caractère hollandais à la classe formée en commun avec les troupeaux wallons de Wesel et de *Duisbourg;* cette dernière communauté, française de langue, était desservie par les ministres de Wesel. — A la création de ces centres évangéliques, dont plusieurs comprenaient, au début, deux troupeaux de langues différentes (Aix, Cologne, Wesel, Emden, Heidelberg, Francfort), mais où le français l'emporta presque partout et fut adopté pour les actes ecclésiastiques, correspond bientôt une vaste organisation synodale, destinée à remédier à leur isolement. On ne pouvait plus tenir les synodes sur les terres de Philippe II : c'est à Wesel, en 1568, qu'une quarantaine de notables réformés rédigèrent, sous la direction de Marnix de Sainte-Aldegonde, un projet d'ordre d'église, et à Emden qu'en octobre 1571 un premier synode général, dont Taffin fut secrétaire, dressa les articles pour toutes les églises du synode des Pays-Bas, « tant celles qui sont sous la croix que celles qui sont éparses par l'Allemagne et Frise orientale. » Les françaises suivront le catéchisme de Calvin, les flamandes celui d'Heidelberg; les églises voisines tiendront plusieurs fois par an des assemblées dites classiques; tous les ans il y en aura une générale dans chacun des groupes, Allemagne, Frise, la Croix, Angleterre; tous les deux ans un synode général de toutes. Enfin, pour donner la main aux églises réformées de France, on signera leur confession de foi comme celle des Pays-Bas, en demandant la réciprocité. La conception était plus grandiose que pratique : il ne put être question de synodes généraux embrassant l'ensemble des églises; pendant longtemps on dut même se borner à des assemblées de classes; sur les quatre d'Allemagne, deux ne se tinrent jamais; trois sur quatre de celles des Pays-Bas étaient destinées à bientôt disparaître.

Dix mois après le synode d'Emden, la Saint-Barthélemy ouvre une ère nouvelle dans l'histoire du Refuge. Ainsi que le conseil de Genève l'écrit au palatin : « Les jours de lamentation sont arrivés, » 4 sept. 1572. Bientôt affluent les fugitifs, « n'apportans aultre que leurs corps » (lettre de Genève à Berne, 8 sept.). Si beaucoup d'entre eux rentrèrent en France quatre ans après, ce dont témoignent les remerciements à Zurich des églises du Languedoc, du Dauphiné, de la Provence et du Vivarais; si l'église provisoire du Refuge créée à *La Rochelle* n'eut qu'une durée de trois mois, un grand nombre de Français s'établirent néanmoins définitivement à l'étranger et surtout à Genève. Beaucoup des 10,653 immigrants venus sous François Ier et Henri II étaient rentrés en France deux ans avant le massacre; il en était resté cependant, et des plus distingués, dans cette cité hospitalière qui plaçait à la tête de son collège, Mathurin Cordier et Colladon, encourageait l'établissement des Estienne, ouvrait son consistoire et ses conseils d'Etat aux de Budé, L. de Normandie, Sarasin, Tremblay, Tronchin et tant d'autres. Calvin n'était plus, mais Bèze continuait ses traditions, et quand cette fois, 50 pasteurs, 2,360 familles réclamèrent un abri, Genève, qui ne comptait que 1,200 citoyens, n'hésita pas à en étendre les droits à 1,638 réfugiés nouveaux. Les lettrés trouvèrent des emplois dignes d'eux; les indigents furent secourus par la *Bourse française*, dont le legs du bourguignon de Busanton avait posé les bases en 1545, et qu'administrait une délégation de la Vén. Compagnie. — A *Bâle*, à défaut du culte refusé en 1569 aux Anversois fugitifs, un service de prédications était inauguré dans la maison de Mme de Paulmy : les fils de Coligny s'y faisaient inscrire en 1573, Condé en 1575; les Passavant, les Beaulieu s'établissaient dans la ville, et Hotman confiait aux presses bâloises son réquisitoire contre les bourreaux, *De furoribus Gallicis*. L'ordre donné aux étrangers de se rendre au culte allemand (1577) permettait l'exercice privé pour ceux ne sachant que le français; ils appelèrent Mathieu Virel de Marchais en Beauvoisis, puis le languedocien Desfos; Couet et Constant, parisiens d'origine, obtinrent en 1588 de célébrer eux-mêmes les sacrements dans une des salles du Collège supérieur, et en 1614 seulement d'occuper comme temple l'ancienne église des dominicains. — A Neuchâtel la Vén. Compagnie s'agrégeait plusieurs ministres réfugiés de France,

leur confiant des postes nationaux, se réservant « d'adviser et résouldre de leur liberté en cas d'appel de leur ancienne église. » (Gab. d'Amours, p. de Paris, à Boudry, 1573-1584, doyen de la classe en 1575.)

En Angleterre l'effet avait été le même. Le cardinal de Châtillon y avait passé ses trois dernières années 1568-1571. A la nouvelle de la Saint-Barthélemy les églises wallonnes célébrèrent un jeûne solennel; Elisabeth prit le deuil: malgré la demande formelle de Charles IX et les plaintes du commerce anglais elle accueillit chaleureusement les fugitifs, à leur tête le vidame de Chartres et Montgommery. Aussi la bulle du pape Pie V dénonçait-elle la reine « *quam velut ad Asylum omnium infestissimi perfugium invenerunt* », et la surveillance préventive exercée sur les côtes de France n'empêchait-elle pas trois à quatre mille huguenots de venir s'adjoindre aux églises fondées et d'en créer une à *Rye*. En 1562 et 1568, des protestants de Dieppe et de Rouen s'étaient déjà réfugiés dans ce port; ils étaient 641 en 1572 et on y retrouve encore de leurs descendants. A Londres soixante pasteurs réfugiés « s'exerçaient dans la prophétie » et recevaient des leçons de théologie de M. de Villiers, ministre de Rouen. Quarante-deux avaient fui à Jersey et Guernesey; plusieurs y restèrent comme ministres de Saint-Pierre, Saint-Hélier, Sainte-Marie, Montorgueil, Château-Cornet, déterminant le caractère protestant et même presbytérien des îles Normandes. — Elisabeth n'avait autorisé le rite calviniste que dans les deux capitales 1563 (ministre Baudouin, de Normandie, de Saravia d'Hesdin); les paroisses ne tardèrent cependant pas à l'adopter et à s'unir au synode annuel tenu depuis 1564, alternativement dans l'une et l'autre île. Celui de Guernesey du 20 juin 1576 publia « la police et discipline ecclésiastique des églises réformées ès isles de Jersey, Guernesey, Serk et Origny, arrestées et conclues d'un commun accord par MM. les gouverneurs et les ministres et anciens. » Chaque île avait son colloque : celui de Jersey accueillit et répartit en 1585 six pasteurs fugitifs; en 1620 on l'abolit ainsi que le consistoire, et le décanat anglican fut rétabli. Guernesey ne céda qu'en 1662, ne renonçant que devant la force armée à la discipline de ces églises réformées de France dont elle recevait plusieurs de ses ministres et aux académies desquelles ses proposants allaient s'instruire : elle résista jusqu'au milieu du dix-huitième siècle à l'introduction de la liturgie anglicane dans

l'église paroissiale. Dans le seizième et le commencement du dix-septième siècle les chefs de famille d'origine huguenote se réunissaient de temps à autre en assemblée générale à la maison de Dieu de Southampton, demeurée comme le centre des traditions patriotiques et religieuses : les soixante-huit jeûnes solennels qui s'y célébrèrent « contre les temps d'affliction selon la coutume des églises de Dieu », de 1566 à 1667, se rapportent presque tous soit aux événements de France auxquels ils ne sont point devenus étrangers, soit aux épreuves des églises des Pays-Bas wallons ou du Palatinat.

Après la Saint-Barthélemy, les protestants français n'avaient pu chercher un asile dans les Pays-Bas où la guerre civile succédait aux massacres. Un moment, dans le pays flamand, la Réforme reprend son essor et l'emporte même à Anvers, Gand, Bruges, où elle s'empare des temples catholiques. Dans le pays wallon son libre exercice fut toujours contesté. A partir de 1573, l'émigration des réformés wallons vers les provinces du nord s'accentue; dans le sud, les églises sous la Croix luttent en vain contre les rigueurs espagnoles. La pacification de Gand, 1576, leur procure un dernier répit de trois ans, dont profitent pour se constituer régulièrement les églises de Louvain, Malines, Bruges, Ypres, jointe à Nivelle. Le synode d'Emden de 1577 décide que les églises de langue française et de langue flamande, unies pour leurs synodes provinciaux, auront des assemblées classicales distinctes (ce qui devra bientôt s'entendre d'une part des S. nationaux communs et des S. provinciaux séparés). L'année suivante tout espoir de conserver l'union politique des dix-sept provinces des Pays-Bas n'étant pas abandonné, le S. Nat. de Dordrecht s'efforce de maintenir le faisceau des églises en les groupant par synodes particuliers : les wallonnes dispersées en forment six : Hainaut et Brabant, Artois et Lalaing, Cambrésis, Basse Flandre avec Tournai et Lille, Limbourg et Liége, Namur. L'avant-dernière classe ne correspond déjà plus qu'à des troupeaux dissipés : celle de Namur est le premier témoignage officiel de l'existence dans cette ville ou ses environs d'une communauté réformée. Sans avoir été mise en œuvre la circonscription ecclésiastique des provinces du sud disparaît avec le traité d'Utrecht qui accentue la scission.

C'est le Synode Nat. de 1578 qui régla l'élection des ministres par le consistoire avec l'avis de la classe, le silence de l'église servant d'ac-

quiescement. Les églises « sous la Croix » députèrent aussi au S. gén. de Middelbourg, 1581, qui dressa les articles de discipline; au S. Nat. français de Vitré, 1583, (min. de Gand, Malines et Bruges) : ce fut un de leurs actes suprêmes. Depuis 1580 le duc de Parme avait interdit tout culte réformé dans l'Artois, le Hainaut, le Tournesis, bientôt partout où il devint le maître, et les églises les plus résistantes jusqu'ici succombaient l'une après l'autre : Valenciennes en 1558, Tournai, 30 novembre 1581, Audenarde et Hondschote 1582, Menin et Furnes 1583, Ypres 9 avril, Bruges 22 mai, Termonde 17 août, Gand 17 septembre 1584. A l'assemblée d'Anvers, 30 octobre 1584, Malines seule a député « à cause de l'incommodité des temps ». Cette réunion est la dernière; Bruxelles et Malines disparaissent en mars 1585. Anvers, protestant au point que pendant plusieurs années on n'y célébrait plus la messe, Anvers enfin conquis cède le 17 août. Des milliers de fugitifs, répondant à l'appel de Marnix de Sainte-Aldegonde, s'expatriant à jamais vont fonder des colonies et des églises wallonnes dans la nouvelle république des cinq, puis des sept Provinces-Unies, reconnue par le traité d'Utrecht. Ce sont par ordre de date : *Middelbourg*, associée dès 1574 aux églises sous la Croix; *Amsterdam*, la dernière ville de la Hollande à se séparer de l'Espagne et à se déclarer pour la Réforme : les exilés revenus de Frise et d'Allemagne élirent un consistoire pour les Hollandais et Wallons en mai 1578, en septembre 1579 un consistoire séparé pour les Wallons, avec un pasteur français, J. de la Grève; *Utrecht* 1583, annexée à d'autres jusqu'en 1595; *Flessingue*, 1584-1823, prédications depuis 1572; *Leyde* 1584; quelques prédications de L. Daneau en 1581, puis arrêt jusqu'au transfert du troupeau de Bruges; *Delft* 1585; *Dordrecht* 1586, prédications de 1576 à 1578; *Harlem* 1586, église plantée en 1576; *Arnemuyde* 1586-1616, annexe de Middelbourg; *Zierickzee* 1587-1827; *Bréda* 1590; *Rotterdam* 1590, unie au Consistoire hollandais jusqu'en 1630; *La Haye* 1592, de même jusqu'en 1618 (en 1620, Jean d'Espagne, ministre d'Orange); *Campen* 1596-1818, pasteur pour les deux langues jusqu'en 1609. — La constitution de ces églises est le fait majeur de l'époque de transition entre le premier et le second Refuge de France. Elles rentrent dans notre cadre, car elles renferment des éléments français, proviennent en partie de villes françaises aujourd'hui et, restées en relations fré-

quentes avec leurs sœurs de France, ont formé les pierres d'attente de la grande église du Refuge en Hollande après la Révocation. Quoiqu'il fût interdit à nos synodes de correspondre officiellement avec ceux de l'étranger, les communications s'échangeaient pour des vocations de ministres. Quand, après le traité de Nemours, Henri III défend l'exercice de toute autre religion que de la romaine, sous peine de mort, ordonnant aux ministres de quitter le royaume dans un mois et à tous autres calvinistes en six, édit du 18 juillet 1585, aggravé par celui d'avril 1686, réduisant à 15 jours le délai pour la sortie de France, c'est vers la Hollande et l'Angleterre que se portent les huguenots. A l'avènement de Henri IV, l'émigration cesse presque entièrement, pour reprendre sous Louis XIII après la chute de la Rochelle. Bientôt, même dans ces jours encore moins troublés, des pasteurs sont forcés de s'exiler : les synodes wallons s'en incorporent plus de trente, tandis que le collège français de Leyde et la célèbre université de cette ville acceptent ou sollicitent les services de L. Cappel 1575-1586, L. Daneau, du Jon 1592-1602, Scaliger 1593-1609, André Rivet 1620-1631 ; Saumaise et Samuel des Marets à Groningue, 1642-1673.

L'union avec les églises de Hollande se maintient par la délégation aux Synodes nationaux; participant par trois députés à celui de Dordrecht et à ses décisions autoritaires, le corps ecclésiastique wallon dépose le pasteur Simon Goulart, français d'origine, qui avait refusé d'y souscrire et partagea l'exil des Remontrants, 1618. Les synodes (dits de langue françoise, quelquefois simplement synodes françois, après 1640 ordinairement synodes wallons), tenus avec une invariable régularité bis-annuelle, confirmaient, après vocation adressée par le consistoire et sanction de la classe, les ministres rétribués par les Etats généraux et les municipalités, avec subvention des églises les plus aisées. On allouait 600 florins au ministre dit de l'*Olive,* chargé de visiter, encourager et consoler les frères restés sous la Croix dans les provinces soumises au roi d'Espagne. Loin de diminuer et de s'affaiblir comme on l'a prétendu à tort, les églises wallonnes essaient constammen de planter des jalons nouveaux. De 1653 à 1679 un second ministre de l'Olive est adjoint au premier. Aux églises fondées au seizième siècle s'ajoutent au dix-septième : *Groede*, 1618-1817. *Groningue*, prédications deux fois par semaine depuis 1619 (ministre de La

Haye) mais sans forme d'église; *Gouda*, 1624-1818, d'abord pasteur pour les deux langues; *Bois-le-Duc*, 1631, existant sous la Croix avant 1576, elle avait été détruite par les espagnols; *Maëstricht*, 1632, forme une classe distincte avec les six suivantes « d'Outre-Meuse », *Limbourg*, *Hodincourt* 1632, *Herve*, *Soyron et Rechein*, *Dalhem*, *Boursy* 1623, toutes ruinées par la guerre, 1635; Dalhem est rétablie en 1648-1803; les petites sont rattachées à Olne; Limbourg reprend après la Révocation. *Heusden*, 1638-1808, prédications depuis 1634. *Nimègue*, 1644, depuis 1621 prédications de l'aumônier de la garnison. *Olne*, 1648-1803, *Naarde*, 1652-1819. *La Brille*, 1653-1827. *Sas-de-Gand*, 1654-1793. *Leuwarde*, 1659. *Goes*, 1661-1817. *Bleigny*, 1668-1802, prédications depuis 1665. Aux synodes figuraient le régent du collège de Leyde et le ministre deputé du *Campvou* de l'armée, les compagnies wallonnes françaises ayant une église organisée avec consistoire et diacres; en 1620, il y en avait deux; leur députation cessa en 1651. Chaque régiment étranger au service des Etats généraux avait son aumônier confirmé par le synode (Rég. du marq. de Roussy 1625, du maréchal de Châtillon 1628). De plus les troupes en garnison formaient des églises et envoyaient leurs représentants, Nimègue depuis 1621, Bois-le-Duc 1625, les forts d'*Axel* et *Philippine* de 1638 à 1640, *Isendyke* 1638-1641, sans compter les prédications françaises à l'Ecluse 1584-1587 et 1605, à Vilvoorde 1579-1582, à Ostende, 1585, au fort de Lillo 1687-1690, à Berg-op-zoom 1586, 1619 et sqq., à Deventer, 1636 et 1666; à Hulst, 1649. Au synode de Middelbourg, 1624, surgit pour la première fois la question des églises françaises à fonder dans les colonies d'Amérique, d'abord pour les troupes engagées dans la conquête du Brésil. « Nous sommes ici un grand nombre de français et wallons, voire bien trois contre un, » écrit-on de *Pernambouc* : en 1633, le culte est fait par Neveu, moine converti, en 1638 par Soler qui prêche en espagnol et en français; à partir de 1640 par des pasteurs spéciaux envoyés du synode avec le concours des administrateurs de la compagnie des Indes occidentales (de Vaux, du Four). L'église succombe lors de la prise de possession portugaise, 1654. Le ministre Jean des Camps est donné, 1655-1658, à l'*île de Saint-Martin* « où il y a un grand nombre de Wallons et Français »; on ne lui connaît pas de successeurs. A *Tabago* le ministre Chaillou reste de 1660

à 1664 et de 1668 à 1671; Lambert lui succède. Les autres églises coloniales sont de la période suivante.

Les liens des églises wallonnes des Pays-Bas avec celles d'Allemagne, sans se rompre entièrement, ne tardèrent pas à se relâcher. Le culte français souffrit à Emden, par suite de divers fléaux, une interruption de neuf années, 1602-1611; sur la demande du consistoire allemand, le synode de Dordrecht envoya alors Hoschédé de la Vigne qui reconstitua l'église, établissant quatre anciens et quatre diacres avec droits égaux: en 1612, le synode déclara qu'Emden ne serait plus tenu à une délégation, mais que le pasteur français serait toujours le bienvenu: ses visites sont rares et l'église devient de plus en plus isolée et indépendante. — Centre des communautés réfugiées dans le pays de Clèves, *Wesel* eut ses réunions classicales, présidées par de Nielles, min. de l'église française, mais dont les actes se rédigent en hollandais, très régulièrement de 1572 à 1586, plus rarement de 1591 à 1595. L'invasion espagnole détruisit alors momentanément les paroisses calvinistes: en 1603, le synode se réorganisa, mais formé de paroisses allemandes; l'élément hollandais avait disparu. L'église française fut vainement sollicitée à plusieurs reprises de déléguer de nouveau aux synodes des Pays-Bas; elle se borna de loin en loin à leur demander des ministres. Plus au nord, des Wallons, réfugiés du duc d'Albe, célébraient un culte privé à *Stade:* en 1588, ils sollicitaient un ministre du synode de Middelbourg: Moreau fut envoyé dresser leur église dont toute trace s'efface vers 1619, sans doute par une fusion avec celle d'*Altona*, fondée de même en 1588, avec temple et organsation ecclésiastique en 1602: des Français s'unirent à cette communauté qui embrassait Hambourg et en prit plus tard le nom. Aix et Cologne avaient refusé en 1578 de s'unir à la classe de Wesel comme le leur demandait le synode de Dordrecht. L'église sous la croix fondée à *Cologne*, par les fugitifs de 1750, prit successivement plusieurs pseudonymes (reconnus par M. le p^r^ Gagnebin). A partir de 1611, ses relations avec les synodes wallons semblent cesser; elles continuent pourtant sous le nom de la *Vigne*, 1611 (S. de Dordrecht, le sceau de l'Eglise représentait un cep); puis sous celui de *Mélant*, jusqu'en 1624, désignant la ville de Mulheim sur les terres de Clèves où l'exercice était transporté depuis 1612, enfin sous celui du *Verger*; depuis 1634 le ministre du Verger fait partie de la classe de Maëstricht

et des églises d'outre-Meuse. Les dernières traces sont de 1644. L'église d'*Aix-la-Chapelle*, après des persécutions nombreuses et la migration d'une partie du troupeau à Dordrecht (1615) renonce à célébrer le culte dans la ville, et se réunit vers 1643 sur les terres de Limbourg à *Vaals*: jusqu'en 1684, elle se rattacha au synode hollandais de la Gueldre dont elle fut disjointe pour s'associer au corps wallon et à la classe d'outre-Meuse.

Dans le cercle du Palatinat, tel que l'avait organisé le synode général d'Emden, Francfort et Heidelberg restèrent jusqu'aux premières années du dix-septième siècle en correspondance avec les églises des Pays-Bas. A *Francfort* le culte, même privé, avait été interdit en 1596, et l'exercice transféré à Bockenheim jusqu'en 1608, puis à *Offenbach*, 1609-1630. Il subit alors une interruption de huit années, après lesquelles le troupeau wallon-français, par une sorte de réveil religieux, reprit les services à Bockenheim; les Flamands s'étaient unis aux Allemands. L'organisation synodale du cercle se maintint de 1572 à 1606 : vingt assemblées classicales, tenues de préférence à Franckenthal, réunissent les délégués des deux églises dites de Francfort à ceux de Heidelberg, Schoenau, Saint-Lambert, Otterberg, Offenbach, parfois Wezlar, et, à partir de 1595, *Hanau* et *Annweyler*. En 1593, Louis II, comte de Hanau Munzenberg, qui avait rétabli le calvinisme en ses états, accordait le culte public en français à onze chefs de famille français et wallons de Lille, Tournai, Valenciennes, Luxembourg, Sedan, la Champagne et Strasbourg, troupeau renforcé en 1596 par les expulsés de Francfort. En 1597, devançant presque d'un siècle les institutions provoquées à l'étranger par la Révocation, il signait avec ces immigrés une Capitulation pour la construction de la ville neuve, sur les plans du réfugié Gillet : commune autonome, dans laquelle les droits civils des réfugiés étaient étroitement liés à leurs droits religieux, elle possédait son sénat élu par les citoyens, ses deux églises hollandaise et française, fraternellement unies, mais chacune sous son consistoire, ayant libre choix de ses ministres et de ses instituteurs, avec droits de veto pour les chefs de famille, et sans rétribution de l'Etat. La discipline est celle des églises réformées de France avec emprunts à celle du Synode de Middelbourg. Alors que dans les troubles de la guerre de Trente Ans tout lien synodal disparaît, il est créé un Grand consistoire, composé de tous ceux qui

ont été en charge, plus des pères de famille et des sénateurs membres de l'église (le sénat suprême ecclésiastique, décrété en 1673, ne fonctionna pas). En 1609, dans plus de deux cents maisons neuves, la communauté comptait 1200 membres avec corporations de tisseurs, drapiers, tanneurs, passementiers. Elle s'appela d'abord église française, puis indifféremment française, wallonne, ou welche; à partir de 1685 wallonne, pour s'abriter derrière son origine. A travers les changements de dynastie, les luttes contre l'ingérence luthérienne (Haut-Recès de 1670), les divisions intestines entre le sénat et le consistoire (Compromis de 1721), l'église de Hanau a persisté, ne renonçant qu'en 1832 à ses privilèges civils et conservant encore son indépendance religieuse, son culte français et ses écoles.

Des faveurs du même genre avaient été accordées aux réfugiés calvinistes dans le duché des Deux-Ponts. Le duc Jean I[er] avait autorisé l'établissement de l'église d'Annweyler (vers 1595) dont la constitution ecclésiastique servit de type pour les autres. Jean II, veuf de Catherine de Rohan Parthenay, accorda par lettres patentes du 3 février 1618, sur les sollicitations de sa belle-sœur, Henriette de Rohan, un asile aux réformés de Phalsbourg, en butte à de violentes persécutions depuis la prise de possession du territoire, en 1585, par le duc de Lorraine, qui appliquait aux seuls luthériens la clause de tolérance insérée dans l'acte de cession. Conduits par Jean Heusch, ils s'établirent à *Bischwiller*, enclave de la maison de Bavière en Alsace, et y introduisirent la fabrication du drap. Les lettres patentes du 3 février 1618 accordaient « non seulement auxdits suppliants, mais aussi à tous Français et Wallons faisant profession de notre religion chrétienne, même à toutes autres personnes de même état qui auront désir et volonté de se retirer aux mêmes lieux, » une place de commune pour bâtir leurs maisons en pur don, exemption de tailles ou corvées pendant dix-sept ans, exercice de tous métiers, admission aux emplois de justice, ministre « entretenu à nos frais et dépens pour leur administrer la parole de Dieu et les saints sacrements en langue intelligible française, considérant leur demande être non seulement raisonnable, mais juste et nécessaire. » Ils pouvaient le proposer eux-mêmes, « pourvu qu'il se range à l'ordre et discipline des Eglises réformées de France et police chrétienne usitée sur les terres » de la seigneurie. Le premier fut Didier de Mageron, de Metz; il mourut

en 1629 comme premier pasteur aussi de l'église française de la ville des *Deux Ponts*, qui venait d'être fondée sur les mêmes bases. Le culte français de Bischwiller a duré jusqu'à la Terreur de 1793 : depuis la Révocation tous les ministres vinrent de Suisse.

La guerre de Trente ans avait brusquement interrompu les relations synodales du Cercle du Palatinat. L'envahissement du pays par les troupes impériales, l'occupation de Frankenthal par une garnison espagnole, le pillage de Heidelberg, la dépossession de l'électeur Frédéric V, l'interdiction de tout culte réformé et l'expulsion des pasteurs (1622) ébranlèrent jusque dans leurs fondements les communautés wallonnes. Leurs ministres semblent s'être d'abord réfugiés et concentrés dans l'église récemment créée à *Billigheim*, d'où vingt-six d'entre eux écrivent leur détresse au synode de Harlem (1626). Dix ans plus tard celui d'Utrecht ordonne des prières générales « pour les Eglises d'Allemagne et surtout du Palatinat. » On pouvait les croire anéanties. *Mannheim*, village dont les Réfugiés avaient fait, en 1606, pour l'électeur Frédéric IV une ville et une forteresse, et où ils avaient probablement déjà un culte, puisqu'ils y étaient supérieurs en nombre aux Allemands, fut entièrement détruit en 1644. La paix de Westphalie, qui ne rendit pas le protestantisme à la Bohême (d'où 36,000 familles exilées pour leur foi se répandirent dans l'Allemagne du Nord, la Pologne et la Suède) en permit le rétablissement dans le Palatinat avec celui de l'ancienne maison électorale. Mannheim fut rebâtie, surtout par les Réfugiés ; l'électeur Charles-Louis et sa cour participèrent aux sacrements dans l'église wallonne, constituée en 1652 comme annexe de Frankenthal, et en 1658 avec son propre ministre (Crespin, du Vivier, Braylet) : elle comptait à Pâques 1668 près de neuf cents communiants. Peut-être l'église de *Frisenheim* date-t-elle aussi de cette époque. Le consistoire de Hanau proposa de reformer un colloque ; les persécutions dont souffrait toujours l'église de Francfort firent avorter ce projet.

Des réformés d'origine wallonne, fugitifs du Palatinat, s'arrêtèrent à *Cassel* en 1616, obtenant du landgrave de Hesse, Maurice, de célébrer avec quelques négociants français le culte selon le rit de Genève, à condition de ne pas former d'église séparée. Leur ministre, Poujade, de Montpellier, se rendit, en 1623, à *Brême* où le sénat, sans doute aussi par suite de la dispersion palatine, venait d'établir un service

français dit wallon : il subit de fréquentes interruptions, mais on le constate de 1623 à 1629, 1632 à 1647 et en 1657.

Pendant la seconde période de la guerre de Trente ans, des gentilshommes protestants français ont dû servir sous Gustave-Adolphe : plusieurs huguenots s'étaient fixés en Suède depuis les persécutions de Henri II, s'alliant à de grandes familles du pays. Le sorbonniste converti, Denis Beurée, avait élevé les deux fils de Gustave Wasa (1556) : l'un d'eux, Eric XIV, nomma Ch. de Mornay, sieur de Varennes, grand maréchal du royaume et ambassadeur en France (1564); il périt en essayant, avec un petit corps de troupes, de replacer sur le trône son bienfaiteur dépossédé. En 1628, le baron de Geer, originaire de Liège, fit exploiter les mines de *Tinspong* par de nombreuses familles wallonnes, et leur donna une église française. En 1645, le synode d'Ardenbourg adresse un pasteur, « et sera le d. Le Queux censé pour membre de notre synode. » Gustave-Adolphe avait accordé la pleine et entière liberté religieuse; Christine l'imita et sut attirer à Stockholm, pour quelques mois, Saumaise et Bochart. Charles XI ayant ordonné l'éducation luthérienne des enfants de calvinistes, en 1666 Keller, past. de l'Egl. réformée recueillie en Suède, est obligé de retourner aux Pays-Bas.

En Angleterre l'extension du Refuge n'avait pas tardé à provoquer les plaintes de la nation. En 1588, Burghley dut plaider devant le Parlement la cause de ces « pauvres exilés qui ont *multa hospitia, paucos amicos* » : à sa mort le lord-maire défendit aux étrangers, flamands, hollandais et français d'exercer leurs industries dans la cité de Londres, interdiction levée par ordre du conseil du 29 octobre 1599. Jacques I[er], sous le règne duquel Casaubon vint finir ses jours en Angleterre, et qui avait pour médecin le réformé Turquet de Mayerne, s'empressa, dès son avènement, d'écrire aux Eglises du Refuge, rappelant à l'honneur d'Elizabeth « son hospitalité envers les étrangers, à la louange de laquelle je veux hériter. Je vous jure », ajoutait-il, « que si quelqu'un vous moleste en vos églises, vous adressant à moi, je vous vengerai. » Ces communautés avaient suivi, pour leur organisation, l'exemple de leurs sœurs du continent. Celle de Londres s'était alliée en « cœtus » avec la hollandaise et l'italienne, éteinte en 1598. Le premier colloque dont on possède un rapport complet est du 19 mai 1581 ; il s'en tint jusqu'en 1660 trente, tous les derniers à Londres. Le premier synode

est du 16 mars 1603, avec le concours des pasteurs des églises hollandaises : le second (1634) eut une importance capitale. L'archevêque Laud, abrogeant les privilèges confirmés en 1626 par Charles Ier, ordonnait à tous les membres des Eglises étrangères nés en Angleterre de se rattacher à la paroisse nationale, et à ceux qui n'étaient pas sujets nés de suivre leur discipline, mais en se conformant à la liturgie anglicane, traduite en français. Le Synode, églises françaises et hollandaises réunies, refusant « la conformité, » Laud répliqua par l'emprisonnement des ministres, la fermeture de trois temples dans le Kent. Le parlement cependant sanctionna leur résistance et le synode de 1641 publia la *Police et discipline ecclésiastique observées ès Eglise de la langue française*. Les deux derniers synodes sont de 1644 et 1647. Il s'en fondait quelques nouvelles, *Sandtoft*, 1634-1681, hollandaise-française ; *Douvres*, 1646 ; *Faversham*, 1646 ; *Whitllesey*, 1646, de peu de durée ; *Thorney-Abbey*, 1652. A Londres même, après des prédications chez Soubise, une congrégation réunie en 1643 à Durham-House est transférée à Somerset-House Chapel (1653 (min. Jean d'Espagne) : une autre à Mary-le-Bone. Cromwell, défenseur auprès de Mazarin des protestants de France, encouragea leurs établissements d'Angleterre. Charles II, à sa rentrée, reconnut leurs droits, mais en érigeant en 1661 l'Eglise de la Savoie, il la plaça sous la juridiction de l'évêque de Londres avec usage exclusif de la liturgie anglicane : la congrégation ne s'y résigna qu'après consultation et acquiescement des Eglises de France et de Genève. Depuis cette époque, on ne trouve plus mention en Angleterre de synodes ni même de colloques.

On assure que, lors des vexations de Laud, cent quarante familles calvinistes émigrèrent de Norwich en Amérique : la Virginie leur étant encore fermée, elles durent se porter de préférence vers Boston qui venait d'être fondé dans le Massachussets ; des fugitifs rochellois les y rejoignirent en 1662, sous la conduite du docteur Touton. D'autres les avaient précédés dans les terres occupées par les Hollandais sur les rives de l'Hudson. Les trente familles qui organisèrent la colonie de la Nouvelle-Amsterdam (1623) étaient presque toutes wallonnes : Michaëlis établit une forme d'Eglise et célèbre le culte en français (1628). Megapolensis s'adjoint, pour la prédication française, Drisius, chargé de visiter aussi Harlem sur Staten-Island (1652) : cette colonie avait été fondée en 1637, surtout par des

réfugiés ou descendants de réfugiés picards, bretons et saintongeais, fixés d'abord dans les Pays-Bas et le Palatinat (les Lemaître, des Marets, Tourneur, Forest, Casier, la Montagne, etc.); malgré l'adjonction postérieure d'autres réfugiés de Mannheim, l'élément français disparut de Harlem où il avait été prépondérant pendant plus d'un demi-siècle.

Il reste à mentionner, dans la période avant la Révocation, la naissance de deux Eglises françaises. La Suisse n'avait reçu, depuis l'Edit de Nantes, que de rares immigrants : en 1610, d'Aubigné venait consacrer à Genève ses dernières années. Le comte de la Suze, disgracié par Louis XIII, fondait en 1623 à *Berne*, où les prédications françaises ont commencé beaucoup plus tôt, une Eglise régulière à laquelle se rattacha ensuite H. de Rohan (prem. min. Elie et Adam Ducrest). Un de ses lieutenants, Rochine, retiré à *Mulhouse*, ville d'Alsace entrée dans la Confédération helvétique, obtint en 1661 l'établissement d'un culte réformé français, assuré par un legs des fondateurs, et qui n'a jamais cessé depuis.

DEUXIÈME ÉPOQUE

(1660-1791)

La première année après la mort de Mazarin, Louis XIV inaugura la politique violatrice de l'édit de Nantes et en prépara la révocation. Après avoir renversé, en 1662, vingt-deux temples du pays de Gex et s'être attaqué au Languedoc, il répond aux vœux de l'assemblée du clergé et rétablit, en 1663, dans toute leur rigueur, les anciennes lois contre les relaps. Aussitôt commence l'émigration, restreinte au début à quelques ministres frappés ou menacés d'interdit, à quelques familles des provinces maritimes (d'où la défense aux protestants d'habiter les villes frontières et maritimes dont ils ne sont pas originaires ; pour La Rochelle, 4 octobre 1661) mais qui prend bientôt des proportions sérieuses et grandit à chacune des étapes de la persécution (voir pour les détails de ces mesures successives l'article *France protestante, géographie*). L'attention du gouvernement s'éveille, et un premier édit prohibitif d'août 1669 défend à tous les sujets du roi de se retirer de son royaume pour aller s établir sans sa permission dans les pays étrangers. De 1672 à 1679, la guerre avec la Hollande cause un certain ralentissement dans la persécution et dans la fuite des huguenots ; elles ne tardent pas à reprendre : le 17 juin 1681, on leur défend de faire élever leurs enfants hors de France ; le 18 mai 1682 aux « gens de mer et de métier » d'aller s'établir en pays étrangers ; le 14 juillet, on renouvelle l'édit d'août 1669 en annulant tous les contrats de ventes faits par les religionnaires un an avant leur sortie. C'est que l'émigration de l'année précédente avait été significative à la suite de la proscription du culte dans les grands centres commerciaux et surtout des dragonnades organisées en Poitou par Marillac. Suspendues pendant deux ans, grâce à l'influence de Colbert qui en comprend le

danger, elles recommencent à sa mort avec une nouvelle vigueur et sont appliquées en 1684 dans la France entière.

Dans les mois qui précèdent la Révocation, l'Angleterre et la Hollande voient affluer les fugitifs. Déjà quelques souverains, les uns poussés par l'opinion publique, en tout premier les Etats de Frise (17 mai 1681), les autres, comme Charles II (28 juillet 1681) et certains princes d'Allemagne, désirant faire bénéficier leur pays de la grande faute de Louis XIV, offraient officiellement des privilèges déterminés aux protestants français qui chercheraient un refuge sur leurs terres. Tandis que leurs envoyés en France leur signalaient les avantages à retirer de l'émigration (*Correspondances de Savile et de Spanheim*), ceux de France constataient l'arrivée à l'étranger de cargaisons entières appartenant aux réformés. Aussi la déclaration du roi du 31 mai 1685 décrète-t-elle la peine des galères contre les Français passant en pays étrangers; celle du 16 juin y défend leurs mariages sous les mêmes peines; celle du 20 août accorde la moitié des biens des protestants réformés qui sortent du royaume à qui les aura dénoncés, et l'édit de Révocation réitère les « très expresses défenses à tous nos sujets de ladite religion protestante réformée de sortir eux, leurs femmes et leurs enfants de notre dit royaume, pays et terre de notre obéissance, ni de transporter leurs biens et leurs effets, sous peine des galères pour les hommes et de confiscation de corps et de biens pour les femmes. » Aux ministres seuls il était enjoint de sortir de France quinze jours après la publication de l'édit, délai réduit à vingt-quatre heures pour le célèbre Claude et réfusé à beaucoup d'autres. Il en partit six cents : plusieurs durent abandonner leurs enfants, à qui le droit de les accompagner fut refusé. Tous les laïques, sauf de rares exceptions (les fils de Duquesne, Schomberg, Ruvigny et quelques dames nobles), durent rester, d'abord sous la garantie dérisoire du dernier paragraphe de l'édit, leur permettant de demeurer « sans pouvoir être troublés ou empêchés, » mais bientôt avec l'obligation expresse de faire acte formel de catholicité.

Quand il ne fut plus possible de se faire illusion, aux dix mille familles sorties de France de 1681 à 1685 s'en ajoutèrent cinquante mille autres (voir pour les chiffres l'article déjà cité), surtout de l'ouest, du nord et de l'est. Emigration sans exemple et sans pareille d'au moins 400,000 et peut-être de 600,000 protestants, uniquement motivée par les besoins de

la conscience, et qui ne s'accomplissait désormais qu'au prix des plus douloureux renoncements, de périls dont les mémoires du temps nous ont conservé le récit. (Fontaine, Nissolle, les Robillard, etc.) Pour les empêcher, on mit tout en œuvre : promesses, menaces, récompenses, châtiments. Tandis que Louis XIV faisait démentir l'édit de Potsdam et publier des récits mensongers sur les misères endurées en Angleterre par les fugitifs, qu'il chargeait Bonrepaux, en Hollande et en Angleterre, de les engager au retour, qu'il se faisait aider par Jacques II, et qu'il menaçait Genève de toutes ses rigueurs si elle continuait à recevoir ses sujets, qu'il payait les délateurs avec les dépouilles de leurs victimes, il faisait croiser ses navires sans relâche le long des côtes, multipliait sur les frontières les troupes chargées « de traquer comme des bêtes fauves » et d'arrêter les fugitifs, en faisait remplir les prisons de Lyon, des Flandres et de Picardie, ou conduire par bandes entières les hommes aux bagnes de Marseille, de Toulon, des colonies d'Amérique, les femmes dans les couvents et à la tour de Constance. Comme l'a dit Ranke, « l'héroïsme de la conviction se déploie maintenant non dans la résistance, mais dans la fuite. »

Les édits et déclarations sont plus éloquents que tous les commentaires : le 5 novembre 1685, défense à toutes personnes de contribuer à l'évasion ; 20 novembre, nouvelle défense spéciale aux « pilotes lamaneurs ; » 26 avril 1686, établissement de corps de garde le long des côtes avec allocations d'effets et d'argent après arrestations réussies ; 7 mai, les galères à perpétuité contre ceux qui, s'étant convertis, sortiront du royaume sans permission (réponse aux abjurations simulées suivies à l'étranger d'actes de repentance solennelle et de réconciliation avec l'Eglise) ; 1er juillet, délai accordé jusqu'au 1er mars de l'année suivante pour rentrer dans leurs biens à tous ceux qui reviendront et feront abjuration ; et, en presence de l'insuccès de toutes ces mesures, « changement de la peine des galères *en celle de mort* contre ceux qui favoriseront l'évasion des nouveaux catholiques (12 octobre 1687). La déclaration de janvier 1688, confirmée le 31 mars, réunit au domaine les biens immeubles de ceux de la religion protestante réformée sortis du royaume, pour en être fait des baux au plus offrant et dernier enchérisseur ; « à ceux qui découvriront de ces biens cachés ou recelés, » il sera donné moitié de la valeur des meubles et pendant dix années la moitié

de la valeur des immeubles ; les sommes « très considérables » payées pour la capture, conduite et nourriture des fugitifs arrêtés en route seront répétées sur les biens (17 février 1688) ; on prendra sur les revenus les pensions des convertis (10 novembre 1688, 8 janvier 1689, 19 juillet et 8 septembre 1690).

Cependant l'émigration continuait toujours, et Vauban, presque seul dans son blâme énergique, déplorait déjà par un mémoire adressé à Louvois, la désertion de cent mille hommes, la sortie de soixante millions, la ruine du commerce, les neuf mille matelots, six cents officiers, douze mille soldats passés dans les rangs de l'ennemi. Grâce à ce concours Guillaume d'Orange venait de détrôner le faible et fanatique Jacques II. Mais le roi est impitoyable ; la seule concession est que ceux de ses sujets qui serviront dans les troupes du roi de Danemark, son allié, ou se retireront à Hambourg jouiront de la moitié de leurs revenus (ordonnance du 12 mars 1689). Il consent aussi à expulser du royaume quelques gentilshommes huguenots dont l'opiniâtreté a résisté aux couvents et à la Bastille (parmi eux Béringhen qui, renonçant à tout pour sa foi, écrira dans ses *Cinquante lettres d'exhortation :* « entre 200,000 Réfugiés je suis le seul qui puis me glorifier d'être mari sans femme, père sans enfants, conseiller sans charge, riche sans bien »). Le 30 juillet, exil et confiscation des biens des parents, enfants ou femmes de ceux qui servent les ennemis. En décembre 1689, alors que l'incendie du Palatinat vient de détruire les vieilles églises du premier Refuge qui s'étaient fraternellement ouvertes au second, Louis XIV décrète que les plus proches parents et légitimes héritiers des religionnaires entreront en possesion de leurs biens : c'était les déclarer à jamais perdus et morts pour la patrie.

Les Réfugiés pourtant ne renonçaient point à y revenir un jour. Sortis de France *en n'emportant*, la grande majorité d'entre eux au moins, *que leur vie pour leur butin* (Saurin), ils croyaient tous encore que l'épreuve aurait un terme, que les enfants envoyés au loin pour conserver leur foi ou que les parents séparés violemment de leurs enfants, reformeraient la famille protestante sous le toit paternel. Avec une ardente espérance ils relisaient l'*Accomplissement des Prophéties*, dans lequel Jurieu leur annonçait, de par l'Apocalypse, la fin prochaine de l'exil. Jusqu'à la paix de Ryswick ils refusaient de s'organiser à demeure dans

les asiles qu'on leur avait offerts, et même quand ils tâchaient de se grouper par paroisses afin de revenir tous ensemble dans le pays si regretté, ils se considéraient encore comme étrangers et voyageurs et ne voulaient point se bâtir de temples. Aux premières rumeurs pacifiques ils avaient suivi l'impulsion du min. Orillard et préparé la formation, à la Haye, d'un Comité destiné à défendre leurs intérêts dans les négociations générales qui allaient s'ouvrir. Il s'assembla le 18 mars 1694 : à Berlin une Commission ayant pour secrétaire Gaultier de Saint-Blancard s'associait à ces démarches mais avec une grande réserve ; les Réfugiés en Angleterre s'abstenaient ; les Directions de la Suisse adressaient au contraire des pleins pouvoirs à Elie Benoît, rédacteur du « Mémoire au sujet du rétablissement des églises de France. » Deux jours avant la signature de la paix l'ambassadeur d'Angleterre obtenait à grand peine des plénipotentiaires français l'envoi au Roi d'un autre mémoire des alliés protestants en faveur des religionnaires : Louis XIV refusa de le recevoir ; les fugitifs ne sont que des rebelles. Lorsque le traité fut conclu, et que, malgré leurs jeûnes solennels, malgré cette intervention des princes, ils en demeurèrent exclus (voir la notification de la cour au consistoire de Berlin avec ordre de la communiquer à toutes les églises françaises des états, de la déclaration de l'ambassadeur de France aux alliés « que les réfugiés ne seraient admis à rentrer qu'après abjuration ; » même notification des Etats-Généraux aux Eglises des Pays-Bas, 1698), au premier et profond découragement succéda une réaction virile : adoptant comme patries définitives celles qui les avaient chrétiennement accueillis, ils y appelèrent leurs coreligionnaires qu'ils ne pouvaient plus songer à revoir en France. Cette émigration compléta la ruine de localités que l'activité huguenote avait rendues florissantes et prospères. Les intendants, intéressés à ne pas exagérer les désastres, étaient cependant forcés de constater l'effrayant dépeuplement, l'envahissement de la misère, les 100,000 religionnaires partis de Saintonge, les 180,000 de Normandie et leurs 24,000 habitations désertes, l'appauvrissement de la Picardie, de la Champagne, du Lyonnais, du Dauphiné, et l'étranger attirant à lui les meilleurs ouvriers de la France. Pour les rappeler le roi donne deux déclarations successives : le 10 février 1693, il leur permet de rentrer dans les six mois ; le 29 décembre, il promet de leur rendre

eurs biens... mais toujours à condition de se convertir : ils ne reviennent pas. Le 4 février 1699, il défend à ceux qui ont abjuré de sortir du royaume sans permission, et, le 13 septembre, décrète la peine des galères contre tous ceux qui sortiront « soit de la religion, soit réunis. » Pour les empêcher de préparer leur départ en réalisant leurs biens, une déclaration du 5 mai 1699 défend à ceux qui *ont fait* profession de la religion protestante réformée de vendre sans permission expresse les immeubles et l'universalité de leurs meubles ou d'en disposer si ce n'est pour leurs héritiers directs, durant trois années ; interdiction prorogée tous les trois ans jusqu'en 1723. Le 5 décembre, défense aux capitaines de vaisseaux d'embarquer des nouveaux catholiques.

Poursuivant la guerre contre l'hérésie jusqu'au dehors de son royaume Louis XIV exige du duc de Savoie, Victor-Amédée II, le rappel d'un édit protecteur et l'expulsion des réfugiés français et de tous les protestants des vallées vaudoises autrefois françaises (1er juillet 1698), d'où une émigration considérable dans le Wurtemberg et la Hesse. Le 23 octobre 1703, un arrêt du conseil accorde au sieur Bertin, qui s'engage à retrouver les biens et effets cachés appartenant à des religionnaires en fuite, le tiers de ses découvertes : un autre (2 août 1704) s'occupe de la régie des biens et un (12 avril) la fait bénéficier d'un legs à un ministre réfugié. — En 1704 avait eu lieu le départ, autorisé sur la demande expresse du prince de Conti, mais entravé de mille manières, de deux mille Orangeois qui, par la Suisse, gagnèrent le Brandebourg. — En juillet 1705 on publie un édit, expliqué en décembre, contre ceux « qui étant relégués s'absentent du royaume. » Enfin l'ordonnance du 18 septembre 1713 réitère les défenses faites aux nouveaux convertis de passer dans les pays étrangers et aux réfugiés de venir en France sans permission. Le traité d'Utrecht venait d'être signé, et, comme à Ryswick, on y avait sciemment ignoré les revendications des réformés exposées dans une lettre du Consistoire de Berlin aux gouvernements et aux pasteurs d'Angleterre et de Hollande.

La déception, cette fois, fut plus aisée à supporter. La génération des premiers exilés volontaires disparaissait de jour en jour. Jurieu n'était plus ; les enfants nés dans l'exil connaissaient surtout leur patrie nouvelle. En 1709, l'Eglise française de Londres avait refusé de s'unir aux démarches du marquis de Duquesne pour l'obtention du retour des Réfugiés :

à Utrecht, on s'efforça d'obtenir moins cette rentrée que le soulagement des frères restés en France et que Saurin exhortait à « sortir de Babylone. » Seul le noyau établi en Suisse ne désespérait pas du protestantisme français, et l'année même de la mort de Louis XIV, Antoine Court jetait les premières bases de sa résurrection.

Sous la Régence, les expatriations sont presque insignifiantes, et Basnage adresse de Hollande à ses coreligionnaires restés en France l'exhortation à demeurer soumis au roi et à se tenir en garde contre les intrigues de l'étranger. La déclaration du 14 mai 1724, confirmation de l'Edit de Révocation, provoque de nouvelles fuites, surtout dans les provinces du Nord, vers l'Angleterre et les Provinces-Unies. Bientôt cependant les réformés se rassurent et n'écoutent point les offres du duc de Brunswick (1746), du comte de Zinzendorf ou du comité d'Irlande (1747). A ceux qui s'en étonnent, Court répond en invoquant l'amour de la patrie et l'espoir de temps meilleurs, et pourtant l'orage éclate une fois encore en 1751. Une bande de fugitifs atteint Londres en mars 1752, sous la direction de M. de Bellesagne, une autre en juin est conduite par Coste à Genève. Malgré les ordres d'interception des passages donnés par M. de Saint-Florentin, « afin de prévenir par tous les moyens la perte que l'Etat peut en souffrir », deux troupes parviennent à gagner l'Angleterre ; mais quelques-uns reviennent bientôt dans leurs foyers, et ce retour arrête l'émigration. A partir de 1753, les Eglises du Refuge ne reçoivent plus d'adjonctions de France.

Plusieurs d'entre elles sont déjà en décroissance ; il y a des noms qu'on ne retrouvera plus lors de la célébration solennelle du premier jubilé de la Révocation, deux ans avant la signature de l'Edit de tolérance par Louis XVI, et cinq ans avant le décret réparateur de l'Assemblée constituante : « Toutes personnes qui, nées en pays étranger, descendent en quelque degré que ce soit d'un Français ou d'une Française, expatriés pour cause de religion, sont déclarés naturels français et jouiront des droits attachés à cette qualité, si elles reviennent en France, y fixent leur domicile, et prêtent le serment civique. » L'article 12 ordonnait restitution aux familles des biens confisqués se trouvant encore aux mains de la Régie (15 déc. 1790). Ce grand acte, qui annulait dans les limites du possible l'Edit révocatoire de Louis XIV, et dont le bénéfice n'a pas cessé d'être applicable, arrivait trop tard pour

en effacer les conséquences. Un petit nombre de descendants des Réfugiés en profitèrent; ce furent surtout ceux établis en Suisse. Partout ailleurs l'acclimatation s'était accentuée et préparait la fusion définitive. En Angleterre elle était déjà complète; le contre-coup des guerres de l'Empire la réalisa en Allemagne et en Hollande : à la chute de Napoléon, la plupart des familles du Refuge avaient traduit leurs noms, et le culte dans la langue des ancêtres était supprimé, faute d'auditeurs pour le comprendre, tandis que dans plusieurs des paroisses l'organisation ecclésiastique elle-même se perpétuait. On a remarqué que les Eglises fondées avant la Révocation ont presque toujours survécu à celles qui l'ont suivie.

C'est dans chacun des Etats protestants qu'il faut reconstituer l'histoire du Refuge. Ces Eglises, disséminées sous tant de cieux, ont entre elles, en effet, sauf pour les négociations de Ryswick, des rapports plus accidentels que réguliers, relations de charité et d'assistance mutuelle, tournées de MM. de Rochegude et de Miremont au dix-septième siècle, de Duplan en 1724 en faveur des protestants de France et du séminaire de Lausanne. On ne trouve plus rien qui rappelle l'organisation d'ensemble essayée à Emden en 1571 : cependant les Wallonnes des Provinces-Unies qui formaient le noyau le plus compact, et, pendant le règne de Guillaume III, étaient en correspondance facile, quoique non officielle, avec l'Angleterre (voir la non-admission de délégués d'Eglises anglaises au synode de 1691), servirent plus d'une fois de directrices morales ou de soutiens effectifs aux Eglises françaises et vaudoises éparses en Allemagne, surtout à celles du sud; mais la plupart des princes protecteurs des Réfugiés ne les eussent point laissés participer hors de leur frontière à des synodes dont chez eux ils leur avaient interdit le fonctionnement.

Les Réfugiés sont loin d'avoir rencontré partout un même accueil. Fortement constituées dans les Provinces-Unies, leurs Eglises rencontrèrent, dans plusieurs Etats allemands et en Suède, l'opposition luthérienne la plus intolérante, et en Grande-Bretagne finirent par succomber presque toutes à une fusion dans l'anglicanisme. Il s'en est peu fondé dans la Suisse qui avait été la principale étape des Languedociens, Dauphinois et Vaudois, mais qui, après s'être épuisée à recevoir et à réconforter les Réfugiés, n'en put conserver à demeure qu'un nombre restreint.

Les plus fortes émigrations se sont déversées en Hollande et en Angleterre, au moins cent mille âmes dans chaque pays; puis en Brandebourg et en Hesse, où elles ont revêtu le caractère de colonisations homogènes et autonomes; enfin dans les futurs Etats-Unis.

Tous ceux qui ont accueilli les Réfugiés, et on ne saurait dans beaucoup de cas assez louer l'élan et la grandeur de cet accueil, ont reçu d'eux en retour, en progrès industriels, commerciaux, agricoles, en culture intellectuelle, en dévouement à toute épreuve, une réelle compensation. Perfectionnant les industries de l'Angleterre et des Pays-Bas et les initiant à quelques branches nouvelles, ils ont apporté à certains cantons de la Suisse et surtout au Brandebourg toutes celles qui leur manquaient: les affranchissant de la tutelle manufacturière de la France, ils en ont fait à leur tour des centres de production et d'exportation au dehors. Leur influence morale dans l'Europe entière et jusqu'en Amérique a de beaucoup dépassé leur nombre. Eux et leurs descendants ont figuré au premier rang des hommes qui ont fait honneur à leurs divers pays d'adoption. Leurs plumes vengeresses dénonçaient à leurs contemporains et à la postérité le monarque dont l'absolutisme n'avait pas su respecter les droits de la conscience : leurs bras, dont il avait refusé les services, firent triompher la cause de ses adversaires, et l'on a vu de ces bannis revenir comme ambassadeurs auprès de celui-là même qui les avait proscrits. Ils ont rendu la vie et la fertilité à des terres dévastées par la guerre de Trente ans, préparé la grandeur de la Prusse, aidé et consolidé la révolution libérale de l'Angleterre et sa continuation sous la maison de Hanovre, affermi la puissance politique et commerciale de la Hollande, implanté jusqu'au cap de Bonne-Espérance les vignes du Languedoc, répandu la culture et les lettres françaises sur les bords du Léman. En regard des innombrables résultats de cet exode, comment ne pas redire avec Charles Weiss, aux travaux duquel toute étude sur le Refuge doit commencer par rendre hommage: « Ce que l'étranger a gagné, la France l'a perdu. »

I. HOLLANDE

Vingt ans avant la Révocation, des pasteurs arbitrairement dépossédés, des professeurs désireux de poursuivre en paix leurs études, de grands commerçants, quelques manufacturiers, des habitants de toutes les classes des provinces maritimes, étaient déjà venus chercher un asile dans la république des Provinces-Unies et s'étaient rattachés aux trente églises wallonnes. L'ambassadeur d'Avaux évaluait (1668) à huit cents le nombre des familles réfugiées. Aux premières dragonnades dans le Poitou répondit aussitôt un développement formidable de l'émigration, prenant (selon Weiss) dans les dernières années du siècle, les proportions d'un événement politique. La Frise, dont les députés aux Etats-généraux s'étaient signalés jusque-là comme les partisans les plus résolus de l'alliance française, fut la première (1er mai 1681) à offrir aux protestants expatriés un asile et les droits communs, y ajoutant, le 16 octobre, une exemption de tous impôts pendant douze ans : celle décrétée par la municipalité d'Amsterdam le 23 septembre (et en 1683 par Harlem), s'étend aux droits d'octroi. Le 25 septembre les Etats de Hollande promettent ces immunités « aux protestants opprimés des autres pays; » on ne prononça le nom de la France qu'après la Révocation.

Cependant, sur l'initiative prise par le synode wallon, le pensionnaire Fagel proposait aux Etats d'ordonner une collecte générale en faveur des religionnaires réfugiés dans la province, et leur affluence obligeait le synode suivant à prendre des mesures d'ordre à leur endroit. En janvier 1685 Amsterdam compte 2,000 Français; en juillet les familles de Sedan arrivent à Maëstricht, et quand s'ouvre en septembre le synode de Delft, l'article 1er des Actes constate l'émotion profonde que ressent la Compagnie en accueillant du Bosc et douze de ses collègues : dans le dessein de les « consoler autant qu'elle le peut elle déclare appelables ces constants et fermes confesseurs de la vérité et du témoignage de Jésus; » elle prévoit que « la désolation générale arrivée aux Eglises de France ne peut manquer d'amener en ces

provinces un plus grand nombre de disetteux et d'affligés ; elle essaiera de faire imiter partout les sacrifices charitables dont Amsterdam a pris l'initiative. » Fagel, peu de jours après, décrivait aux Etats de Hollande la persécution des protestants de France et soulevait l'indignation du pays tout entier ; le 21 novembre on prescrivait un jeûne et des collectes ; celle de Leyde produisit en un seul jour (5 décembre) 19,789 florins. En 1690 le diaconat wallon distribuait 210,000 francs de secours. C'est que l'accroissement de l'immigration dépassait toutes les prévisions : un agent du comte d'Avaux l'évaluait à 75,000. En 1698 il en arrivait du Palatinat ; les Etats ne savaient plus comment y pourvoir : à deux reprises, 1686 et 1703, il fallut accueillir une partie des Orangeais expatriés. Trente ans plus tard la province de Hollande acceptait encore 400 Vaudois cantonnés d'abord à Isseldom ; après avoir toujours soutenus leurs compatriotes par d'abondants subsides (Amsterdam 38,150 florins en 1687), elle réunissait pour eux un fonds de plus de 300,000 florins (S. de Deventer, 1734). Quand Duplan réussit à faire former la Commission dite « pour les Eglises de France » composée des pasteurs de Leyde, Amsterdam, Rotterdam et la Haye, les Etats de Hollande et de la Frise accordèrent un don de 2,000 florins, renouvelé jusqu'en 1793, pour l'entretien des pasteurs sous la croix, des étudiants à Lausanne et l'envoi de livres de piété en France ; Chion d'Orange menait la correspondance. En 1752, enfin, on mentionne des familles entières qui sortent journellement de France.

Dans ce Refuge aux Pays-Bas, le plus important de tous, il n'est point de classe de la population protestante qui ne soit largement représentée. La Frise avait réitéré son premier appel, l'accompagnant de donations de terres : c'est là et dans la baronnie de Breda, propriété de la maison d'Orange, que se fixèrent de préférence les quelques cultivateurs, venus surtout du Poitou. Les grands négociants de Bordeaux, Rouen, Havre, dont plusieurs étaient parvenus, avant la Révocation, à faire passer une partie de leurs biens à l'étranger, (d'où l'élévation du crédit public par l'abondance du numéraire), ouvrirent des maisons bientôt florissantes à Amsterdam, la Haye, Rotterdam. Cette dernière ville, refuge d'innombrables malheureux, en comptait 5,000 un mois après la Révocation, émigrés en masse de Normandie. Les provinces et les municipalités rivalisaient dans les faveurs aux arti-

sans. Middelbourg leur accordait dix années de franchise (octobre 1685), Utrecht et Bois-le-Duc douze, Groningue quatorze par une Résolution traduite en français et très répandue. On les admettait, à volonté et sans épreuves, dans les corporations et maîtrises : aussi les développements furent-ils rapides. P. Baille, de Clermont-Lodève, nommé directeur général des manufactures d'Amsterdam, y établit cent dix métiers à fabriquer les soieries, lainages et chapeaux; Cabrier recevait une pension et les outils nécessaires pour monter une maison de taffetas lustrés, comme celle qu'il avait dirigée à Lyon : tout un quartier de la ville se peuplait d'ouvriers français. Rotterdam s'enrichissait par l'industrie des chapeaux dits caudebecs, le gouvernement augmentant les droits d'importation; Harlem par celle des pluches et velours à fleurs, à l'instar de Lyon et de Tours, des gazes et fils employant 3,000 métiers, des toiles occupant vingt manufactures, les unes fines, revendues comme françaises, les autres dites noyales comme les bretonnes, pour les voiles de navires; Naarden par ses velours, Amersfort par ses marseilles, Zaandam par ses moulins à tabac et à couleurs. Outre les industries importées il faut citer celles déjà connues et transformées : le perfectionnement des velours d'Utrecht, draps et serges, de la taille des diamants, des raffinages, teintures, tanneries, et les belles manufactures de papier transplantées d'Angoulême par Vincent. La diminution annuelle des importations de France aux Pays-Bas s'éleva selon les Annales du commerce de Macpherson à 1,700,000 livres sterling.

Favorisés plus que les nationaux, les Réfugiés se contentèrent de la petite bourgeoisie : quand ils eurent surmonté les difficultés de l'installation première, parvenus à l'aisance, plusieurs même à la richesse, ne songeant plus au retour, ils reçurent avec la naturalisation complète, les responsabilités et les charges des autres citoyens. Les états de Gueldre, de West-Frise et de Hollande les leur attribuèrent en 1709, la Zélande 1710 : les Etats-généraux en 1715 appliquèrent à toutes les provinces le décret de 1709 avec suppression graduelle des privilèges; leur cessation porta un coup funeste aux industries introduites par les Réfugiés qui déclinèrent de plus en plus dans la seconde moitié du dix-huitième siècle; celles qu'ils n'avaient qu'améliorées continuèrent seules à soutenir la concurrence de l'étranger.

Si les municipalités s'occupaient surtout des artisans et des indus-

triels, c'est auprès du prince et de la princesse d'Orange que les Réfugiés appartenant à la noblesse et à l'armée avaient trouvé l'accueil le plus hospitalier. Se choisissant des dames d'honneur françaises, Marie prit sous son patronage les Maisons de Refuge établies à Harlem, (Société des dames françaises), par le charitable marquis de Venours, à Schiedam et à la Haye par Mme de Dangeau, à Rotterdam par Mme de Soustelle, et les pensions de Delft, Utrecht, Noot et Harderwijk, sous la surintendance générale de Mme du Moulin, née de Venours, avec allocations des Etats et des grandes villes. Guillaume d'Orange, après s'être attaché deux pasteurs de Charenton, Claude et Ménard, s'empressa de retenir les militaires réfugiés : l'arrivée de ces victimes de son plus grand adversaire lui apportait à la fois la force morale qui lui manquait pour entraîner l'assentiment des Etats à ses vastes projets, et la force matérielle indispensable pour les réaliser. Ce ne fut pas sans des instances répétées, et sans avoir annoncé qu'à défaut de subsides du gouvernement il prendrait à sa propre charge toute la dépense, qu'il obtint de répartir les officiers dans les régiments, de leur faire allouer 180,000 florins par an, de placer des compagnies, presque entièrement françaises, à Breda, Maëstricht, Berg-op-Zoom, Bois-le-Duc, Zutphen, Nimègue, Arnhem, Grave et Utrecht; ils avaient prêté le serment d'obéissance « aux Etats généraux, à son altesse et au Conseil d'Etat. » En 1688 trois régiments d'infanterie, un escadron de cavalerie, 736 officiers français formaient l'élite de l'armée qui renversa Jacques II. Au premier rang brillaient Schomberg, Ruvigny, Belcastel, Montége, Lislemarets, de Vicouse, Goulon, Collot d'Escury, de Rochebrune, les ingénieurs d'Ivoy et du Ry. Les marins réformés, émigrés en masse, ou « nouveaux convertis » désertant les navires de France dans les ports même de la Hollande, apportèrent à ses vaisseaux de guerre les équipages qui leur faisaient défaut : ils étaient 800 en 1686, saintongeais, normands, bretons et gascons, sans compter tous ceux qui, établis à Dordrecht, doublèrent le mouvement de la pêche à la baleine sur les côtes groenlandaises. Seuls les fils de Duquesne renonçaient à une expédition de dix vaisseaux destinée à conduire aux Mascareignes (ou Nouvel Eden), une colonie de Huguenots indépendants, quand ils apprirent que le but réel des États-généraux était de s'emparer de l'île Bourbon et d'y supplanter le pavillon de la France.

L'influence militaire des Réfugiés fut décisive pour la Hollande et pour Guillaume ; l'influence politique ne le fut pas moins. « Les affaires des huguenots de France ont poussé les bourguemestres d'Amsterdam comme ceux de Leyde à se raccommoder avec le prince d'Orange » écrivait d'Avaux ; et plus tard : « Les fugitifs ont tellement animé les calvinistes de ce pays-ci qu'il est fort à appréhender que le prince d'Orange ne trouve des secours dans les États-généraux qu'il n'aurait pas eus autrefois. » En 1689 c'est Brousson qui apporte à Guillaume le plan de la confédération protestante que réalisa la ligue d'Augsbourg ; les réfugiés dans les Provinces-Unies aident à entrer en relation avec ceux de l'Angleterre. Plus tard Basnage devait diriger les négociations entre la Hollande et son ancienne patrie. — Mais c'est par leurs écrits que les hommes d'élite du Refuge devenaient surtout redoutables. De Rotterdam, où l'Ecole Illustre, fondée en 1681 par la Corporation du Commerce sur l'initiative de Paëls, avait offert des chaires à Jurieu et à Bayle expulsés de celles de Sedan, de la Haye où Claude était devenu chapelain de la cour et historiographe des Etats, partaient ces pamphlets virulents, ces feuilles volantes, ces longues et douloureuses histoires de la persécution qui, multipliées par les imprimeries des Pays-Bas, dénonçaient à l'Europe entière le despotisme de Louis XIV. Les *Soupirs de la France esclave*, les *Plaintes des protestants de France*, *l'Histoire de l'édit de Nantes*, *la Politique du clergé de France*, l'*Etat des Réformés de France*, *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis le Grand*, jusqu'aux récits des souffrances d'un Marteilhe ou d'un Elie Neau, tout devenait une arme dans cette guerre contre l'impitoyable oppresseur des consciences. « C'était comme une seconde France sur la frontière même du royaume, mais une France libre... Pendant un siècle les presses hollandaises furent la voix de l'opposition » (S. de Sacy). Elles étaient avant tout celle de la revendication du plus saint des droits, celle de la justification de ces Réfugiés dont on affectait de nier les souffrances, et qu'on calomniait après les avoir proscrits. Pour tromper les agents du roi, imprimeurs et éditeurs se dissimulaient sous des pseudonymes, du Marteau de Cologne et Leblanc de Villefranche. A côté des librairies célèbres depuis le seizième siècle les Français en avaient fondé d'autres ; il suffira de citer celle d'Huguetan et l'imprimerie du graveur Bernard Picard. La langue et l'esprit

français se popularisaient avec ces livres qui ne cessaient de tenir en éveil l'attention du public lettré. En Hollande plus de censures : la critique, souvent la plus hasardée, sut en profiter, et les philosophes du dix-huitième siècle utilisèrent plus tard à leur tour les presses des Provinces-Unies. Avant de se livrer au gigantesque labeur de son dictionnaire, Bayle ouvrait une voie indépendante et féconde dans les « *Nouvelles de la République des lettres,* » continuées par l'*Histoire des ouvrages des savants* de Basnage de Beauval, et les *Bibliothèques* de Jean Leclerc, tandis que les *Lettres sur les matières du temps*, le *Mercure historique et politique de Leyde*, et les *Nouvelles extraordinaires* de Luzac devenues la *Gazette de Leyde* préludaient à nos journaux politiques modernes. Barbeyrac étudiait le droit des gens, Bernard, Lyonnet, Désaguliers les sciences exactes, Basnage la religion des Eglises réformées et l'histoire des Juifs, Janiçon l'état de la république des Provinces-Unies. Il s'y joignait toute une littérature sacrée, lettres pastorales, recueils de prières, sermons destinés plus encore aux fidèles « demeurés sous la croix des afflictions » qu'à ces troupeaux qui se pressaient sur la terre d'exil autour des chaires d'un du Bosc, d'un Superville, et du plus éloquent de tous, Jacques Saurin, remplissant pendant un quart de siècle, avec un incomparable éclat, la charge créée pour lui de ministre des nobles à la Haye.

C'est que, si la France protestante semblait s'être reconstituée en Hollande, elle l'était surtout dans la personne de ses pasteurs. Les plus illustres figuraient parmi les 202 présents au synode de Rotterdam, 1686 (*Bull.* VI). Les provinces se les étaient partagés, les distribuant dans les villes principales (Amsterdam 16, Leyde 8, Harlem et Dordrecht 7, Delft 6, Gouda 5), assignant des pensions de deux à quatre cents florins à ceux qui n'occupaient ni les places supplémentaires créées dans les anciennes églises wallonnes, ni celles des trente-quatre paroisses nouvelles (2 constituées en 1684, 3 en 1685, 15 en 1686, 3 en 1687, 5 en 1688). Ces églises fortifient en la continuant l'organisation synodale wallonne : elles se partagent en trois provinces classicales, Hollande, Zélande et pays d'outre-Meuse; lorsqu'il se présente une affaire urgente le synode désigne un certain nombre d'églises d'une même province pour la traiter ; c'est ce qu'on nomme une *classe*. Elles ont, dans les églises déclarées *synodales*, leurs réunions générales bis-

annuelles qui sanctionnent les vocations que les consistoires adressent aux ministres, entretiennent leurs écoliers et leurs proposants et désignent, à chaque session, des églises dites *examinatrices* pour contrôler les publications faites par les pasteurs. Souvent généreuses pour leurs sœurs wallonnes du Palatinat ou vaudoises du Wurtemberg, elles forment des caisses pour les émigrants ; en 1752 Rotterdam et Middelbourg sont encore villes *boursières* ; leur charité envers les confesseurs sur les galères est inépuisable. Pourquoi faut-il qu'en reprenant sur la terre étrangère les traditions interrompues pour eux dans leur plénitude depuis près d'un demi-siècle, les fidèles représentants de la grande Eglise de France n'aient point su oublier les luttes stériles qui l'avaient divisée ? Dans l'épreuve de tous ils ont eu le triste courage de fermer leur cœur à quelques-uns ; par la plus étrange inconséquence dans des persécutés, celui de condamner la tolérance tant civile qu'ecclésiastique ; suivant l'impulsion de Jurieu de faire adopter, en 1686, au synode de Rotterdam, la résolution qu'« on ne déclarera aucun pasteur appelable avant qu'il n'ait assuré sa conformité de doctrine avec la confession de foi et les arrêtés de Dordrecht », et en 1690, à celui d'Amsterdam, malgré Jaquelot, le règlement pour maintenir l'orthodoxie (Voir sur ces « fameuses disputes » du Refuge les articles de l'*Encyclopédie* JURIEU, BAYLE, etc). La réaction tolérante préparée par Elie Saurin, et que soutinrent Barbeyrac, Leclerc, Pégorier, ne l'emporte qu'après la mort de Jurieu.

Eglises : celles de cette seconde période, sauf *Bleigny*, 1668 à 1672, 1679 à 1802, sont toutes issues du Refuge. Ce sont d'après les travaux de M. le Pr Gagnebin, par provinces et avec les noms de leur premier pasteur : Brabant septentrional : *Berg-op-Zoom*, 1686-1827 (J. Le Noir, sieur de la Morlaix), prédications françaises à la garnison depuis 1586. *Grave*, 1686-1781 (Simon de Vaux, de Calais). — Frise : *Balck*, 1684-1721 (Fournier). *Harlingue*, 1686-1719 (Ez. Barbauld, de Saint-Martin-de-Ré). *Franequer*, (1686-1808 Le Monon). *Sneeck*, 1686-1693 (Lamigue, seul). *Bolswaerd*, 1688-1715 (Arnaud, de Langlade, seul). Gueldre : *Arnhem*, 1684 (Vernejou, de Bergerac); essai d'établir le culte dès 1640. *Zutphen*, 1686-1821 (Sam. Basnage). *Hattem*, 1686-1714, éteinte faute de membres (Ducla). *Bommel*, 1686-1705 (Roussier, de T. Charente, seul). *Tiel*, 1686-1705 (Latané, de Montbeton, seul). *Harderwyk*, 1687-

1816 (Rivasson, de Sigoulez). *Doesbourg*, 1688-1714 (?) (Robert, de Saint-Christophe, de Ligneron, seul). — Nord-Hollande : *Enckhuysen*, 1687-1722 (Roufrange, seul). *Wesop*, 1689-1698 (Pelet, de Nîmes). — Sud-Hollande : *Gorcum*, 1686-1824 (Gantois, de Sedan et son fils de Sancerre). *Schiedam*, 1686-1827 (Galand, de Menil-en-Joué et de Larrey, de Luneray). *Voorbourg*, 1688-1813 (Yves et Rou, de Lorges), culte encore pendant l'été. *Noordwyck*, 1690-1692 (Le Blanc de Beaulieu, seul). *Leerdam*, 1700-1711 (de Marolles, seul). *Viane*, 1725-1818 (Jalabert). — Overyssel : *Zwolle*, 1686 (Bech, de Saint-Marcellin). *Deventer*, 1703-1823, prédications depuis 1692 (Cordes). — Utrecht : *Amersfoort*, 1687-1710 (Bénion, de la Jarrie, seul). *Montfoort*, 1688-1744 (Sigalon). — Zélande : *Veere*, 1685-1818 (Catel, de Compiègne). *Aardenbourg*, 1686-1812 (de la Resseguerie), prédications dès 1612. *Cadzand*, 1686-1797 (Trouillart, de Calais). *Oostbourg*, 1686-1818 (Georges, de Vitry-le-François). *Tholen*, 1688-1818 (Laurent, de Gercy). *Vals* avait été rattachée au corps wallon en 1684; elle a duré jusqu'en 1797, a obtenu en 1816 un pasteur prêchant alternativement en allemand et en français, mais a perdu depuis l'usage de cette langue. L'église de *Groningue* en Gueldre, où la présence simultanée de dix pasteurs réfugiés pensionnés par les Etats fit dresser un consistoire en 1686, ne fut réunie au synode qu'en 1780. Cette agrégation ne fut jamais autorisée pour *Dwingelo*, Drenthe, 1686-1710 (du Soul, de F.-le-Comte), pour *Hoorn*, N. Holl., 1685-1718 (Ph. Le Noir, de Blain), pour *Schoohoven*, S. Holl., 1699-1706 (de la Bonne, seul) qui n'eut pas de consistoire régulier. Une dernière église fut fondée à *Eysden*, près la frontière belge, 1790, agrégée au synode mais éteinte vers 1805. *L'Ecluse* obtint de la classe de Zélande un pasteur français en 1677, mais l'opposition persistante des conducteurs de l'Eglise flamande ne permit pas de l'en détacher avant 1724 (Trosselier); le Conseil d'Etat n'autorisa pas l'adjonction au corps wallon; le dernier culte français eut lieu en 1806.

La place de second ministre de l'Olive fut supprimée en 1679 ; la première fut occupée jusqu'en 1790 avec une vaste sphère d'activité. De 1708 à 1713 les Hollandais, maîtres de *Lille*, y rétablirent l'Eglise avec temple et pasteur rétribué par la municipalité ; de même à *Aire*, 1710-1713 ; à la reprise par la France, une partie du troupeau lillois s'établit dans les Provinces-Unies, charitablement accueillis par le

synode qui s'occupa aussi de se rattacher les Eglises nouvelles formées dans les villes des Pays-Bas autrichiens où, par le traité d'Utrecht, la Hollande avait droit de tenir garnison. Aussitôt la renaissance de ces églises le synode s'en préoccupe, 1710-1711 ; admettant leurs députés à assister à ses délibérations, mais non à y prendre part (1715), il les invite (1717) à se conduire selon la discipline, et les agrège à son corps (mai 1726) d'après le décret des Etats généraux. Elles sont dites Eglises *de la Barrière : Menin*, *Tournai*, *Ypres*, établies toutes trois en 1710 et dissipées par la guerre de 1744; Tournaï reprend de 1749 à 1782, Ypres de 1749 à 1762. *Furnes*, 1710. *Namur*, 1713-1782.

Dans cette période deux nouvelles églises de Colonies dépendirent des synodes wallons. Ils donnèrent un pasteur, Ch. de l'Alaine, à *la Berbice*, 1671, visitée après 1673 par le ministre de *Paramaribo,* province de Surinam, église accrue de plusieurs centaines de Réfugiés, surtout artisans et cultivateurs; on leur doit la plantation « la Providence » : parmi les membres des familles de distinction Nepveu et Coudrie devinrent gouverneurs de la colonie; les pasteurs évangélisèrent aussi les Indiens (premier ministre, Chaillou, 1671; ses successeurs immédiats sont des Réfugiés : Briffaut, Terson, Pierre Saurin; la liste s'arrête en 1783). — La Compagnie des Indes orientales, désirant peupler sa possession du cap de Bonne-Espérance, offrait aux Réfugiés passage gratuit, terres, avance de semences, sous condition de prêter serment à la Compagnie et de s'engager à un séjour de cinq années; on exigeait de plus un certificat de religion et de fréquentation des sacrements, signé par un consistoire réformé. Quatre-vingt-dix-sept familles, environ 300 âmes, s'y rendirent en deux convois sous la direction, assure-t-on, d'un neveu de Duquesne (?), 1688, et colonisèrent dans le district de la Perle la vallée dite des Français, établissant des fermes et plusieurs villages. Les principaux sont ceux de la *Perle*, Drakenstein, où était le temple (Simon Daillé), *French Hoek* ou coin français, *Charron* où s'est conservée l'autorité patriarcale d'un ancien élu par eux. En 1739, à la grande douleur des colons, les Hollandais exigèrent la cessation du culte dans la langue française qui disparut bientôt forcément. Les traditions ne sont cependant point perdues, les noms sont presque tous restés français : lors du passage de missionnaires en 1829, les descendants des Réfugiés voulurent assister au culte dans la langue de leurs pères : ils sont environ 4,000,

répandus même au delà du district dans les provinces d'Orange et du Transvaal; plusieurs chefs boërs ont du sang huguenot dans les veines.

D'après la liste ci-dessus, trois des églises wallones furent de très courte durée ; avant 1725 onze de plus avaient disparu, et encore trois avant le jubilé de la Révocation. En 1793 les trente-deux subsistantes étaient desservies par 48 pasteurs. La fusion des deux races s'accomplit sous la domination royale et impériale des Bonaparte. L'organisation ecclésiastique, durant depuis 1563, fut supprimée en 1810 par le gouvernement français qui s'empara des biens consistoriaux et refusa d'autoriser le synode, remplacé par cinq fondés de pouvoir. Le décret de réorganisation, 1816, ne laissait subsister que 21 églises, plus celle de Maëstricht qui reprenait après une longue interruption. Les épreuves n'avaient point cessé. En 1843 une ordonnance royale, absolument arbitraire, décrétait l'abolition graduelle à la mort des ministres : combattue avec succès et appliquée à quelques églises seulement, elle fut modifiée dans le sens qu'à chaque vacance, avant d'obtenir un congé d'élire, il faut prouver que le troupeau possède encore le nombre réglementaire, 800 âmes pour avoir deux ministres, 1600 pour trois, 3,000 pour quatre. Ces pasteurs, pris autant que possible dans les familles du Refuge, peuvent être choisis à l'étranger sous la confirmation du gouvernement, à condition de subir un « colloquium doctum. » Des anciennes fondations charitables il subsiste les orphelinats et les écoles gratuites placées sous la surveillance des diacres et ne recevant que des descendants de Réfugiés.

Eglises encore existantes : Amsterdam, deux temples, 4 pasteurs ; le Consistoire est dit *simple* sous sa forme ordinaire, et *double* quand, selon l'ordre ecclésiastique des Eglises réformées du pays, il s'adjoint les diacres ; Rotterdam 3, La Haye 2, Leyde 2, Arnhem, Bois-le-Duc, Breda, Delft, Dordrecht, Groningue, Harlem, Levarde, Maëstricht, Middelbourg, Nimègue, Utrecht, Zwolle ; culte à Voorbourg. On ne prêche qu'en français et l'on donne encore la communion en cette langue dans quelques paroisses éteintes officiellement. Depuis une vingtaine d'années quelques Eglises remplacent l'élection des anciens selon le mode de coaptation, par un suffrage de tous les membres, à deux degrés s'ils dépassent cent. Le synode a ressuscité sous le nom de *La Réunion* ; s'assemblant tous les ans elle élit une Commission wallonne de cinq pasteurs et trois anciens. L'Eglise réformée de Hollande a pour son ensemble un Synode général

de 19 membres, nommés par provinces; le corps wallon en forme une et y est représenté alternativement par un et par deux délégués : tout changement proposé par le Synode doit être soumis à la Réunion classicale et par elle aux consistoires avant de pouvoir être adopté. La Bibliothèque wallonne de Leyde conserve tous les actes qu'il a été possible de recueillir, et une Commission dite des Sept, nommée par la réunion de Harlem, 12 juin 1877, s'efforce avec succès d'augmenter ce précieux dépôt et d'éclairer l'histoire de ce passé vénérable et même glorieux. Les descendants des Réfugiés, entièrement fusionnés avec la population, ont parfois traduit leur nom en hollandais; ils aiment cependant encore à évoquer le souvenir de leur origine.

La Hollande, indépendamment de sa chrétienne hospitalité du Refuge a rendu, aux dix-septième et dix-huitième siècles, de réels services aux réformés et en particulier aux Français, par ses cultes d'ambassade. Ainsi à *Constantinople* où des Genevois s'étaient fixés depuis 1592 et avaient eu de 1627 à 1636 le pasteur Léger. Des huguenots les rejoignirent vers 1666 (pasteur Forestier, 1676). L'ambassadeur de France, étant officiellement protecteur des Eglises du Levant, recevait sous sa bannière même les réformés pourvu qu'ils ne fussent pas nés sujets du roi; mais à partir de la Révocation la présence dans ce petit troupeau de réfugiés de France et du pays de Gex obligea l'église dite des Genevois à renoncer à sa tutelle et à réclamer celle des Hautes Puissances. Harenc, chapelain d'ambassade, la desservit de 1711 à 1717, puis le maître d'école français fit le service jusqu'à l'arrivée du pasteur Gonet de Pragela, (1734-1737), subventionné par Genève. Mais déjà dans les familles réfugiées (85 en 1725, surtout d'orfèvres), on adoptait la langue grecque; les prédications françaises deviennent plus rares quoiqu'elles alternent encore de loin en loin avec les hollandaises avant de cesser tout à fait. Le culte du consulat de Smyrne fut exclusivement hollandais, et il ne semble pas qu'il ait été donné suite à la demande des protestants français réfugiés à Salé au Maroc et assez nombreux pour réclamer en Hollande un pasteur selon le *Mercure historique* de septembre 1699.

Pour plus d'une famille parisienne la chapelle de l'ambassade de Hollande fut au milieu même de la capitale une véritable église du Refuge. L'ambassadeur d'Angleterre Walpole avait renoncé à faire célébrer les services en français; celui de Hollande, Hop, y persista

malgré le mécontentement du gouvernement, et sous la Régence le pasteur Marc Guitton en faisait jusqu'à trois par dimanche ; à la recrudescence de la persécution on inquiéta fort ce troupeau qui avait compté jusqu'à 1,500 communiants. Sous Louis XVI les mariages s'y célébraient presque sans entraves et c'est le chapelain de l'ambassade, Marron, qui devint le premier pasteur de l'Eglise de Paris ressuscitée.

2. CANTONS SUISSES ET GENÈVE

En 1672, tandis que Schaffhouse et Zurich interdisaient les enrôlements pour les armées de Louis XIV, la Conférence des cantons protestants prescrivait des prières publiques en faveur de leurs coreligionnaires de France ; prières ordonnées de nouveau par Berne à l'occasion du jeûne de 1681, introduites dans le culte hebdomadaire et qui préludaient au jeûne solennel célébré cinq ans plus tard en faveur des Réfugiés. On peut fixer à 1682 le commencement de la grande immigration ; elle dura sans interruption pendant trente-huit ans.

Genève, qui en 1683 débordait déjà de Réfugiés, continuait par sa position frontière à servir de point de mire à la fois aux persécutés et au persécuteur. Aussi, constamment surveillée et comme rappelée à l'ordre par le résident français, envoyé à demeure peu d'années seulement avant la Révocation, ne pouvait-elle fournir qu'un premier refuge et non un asile permanent. Les plaintes et les menaces du roi ne l'empêchèrent pas de remplir ce devoir dans la plus large mesure, ayant constamment, pendant plus de dix ans, à recevoir, loger et soutenir une moyenne de quatre mille Réfugiés. Ce furent d'abord les deux tiers de la population de Gex, accueillis malgré les lettres péremptoires du roi, (sept. 1685) ; puis une affluence de jour en jour plus grande, surtout de dauphinois et de languedociens, (il en vint plus tard de toutes les provinces), que des bûcherons et des pâtres, entretenus aux frais des villes romandes, aidaient à franchir les passes. Il en arrivait en 1687 de sept à huit cents par jour ; en novembre 28,000 avaient traversé le pays. En 1688 il en vint de relâchés de prison ; on eût voulu les garder : sur

l'interdiction du commerce décrétée par Louis XIV, Genève dut prescrire aux Réfugiés de sortir de son territoire (17 oct. 1689), et se borner désormais à les entretenir au passage. De 1682 à 1720 elle consacra 5,143,266 florins à en assister soixante mille (Gaberel). Les dons de la Bourse française oscillent pendant 35 ans entre 90,000 et 150,000 fl. (en 1709, 234,672 ; en 1718, 229,395 fl.). Sur ses seize mille âmes elle comptait 3,300 Réfugiés ou leurs descendants ayant acquis la bourgeoisie. De 1685 à 1700 elle n'avait osé accorder le droit de cité qu'à quelques personnalités distinguées, les Eynard, Claparède, Lecointe, Naville, Boissier, Spon, Sellon, Abauzit, Petitot, et aux fils de Duquesne qui organisèrent la flotille du Léman : elle ne conféra le simple droit d'habitation qu'à 754 Réfugiés. Parmi ces derniers le Midi lui avait fourni des tisseurs de soie et de velours et des passementiers, Nantes les impressions d'indiennes introduites par les Fazy, le Nord 200 orfèvres et bijoutiers en 1685 : (son premier horloger fabricant avait été le bourguignon Cusin ; un siècle après la Révocation cette industrie occupait 6,000 ouvriers). Elle s'était interdit de faire prêcher les pasteurs ayant quitté la France sous le poids d'une peine capitale. En 1713-1714 Genève recueille des galériens. Tous les autres religionnaires fugitifs s'étaient portés dans les cantons suisses et le pays de Vaud.

Le 5 nov. 1685, la faculté de droit de Bâle répondait favorablement à la question : Doit-on accueillir les Réfugiés ? Un mois plus tôt, Berne, au nom de la Diète d'Aarau, sur la requête du pasteur La Porte et de Claude Brousson, et malgré les demandes formelles de l'ambassadeur de France Tambonneau, avait affirmé la résolution de persister dans cet accueil, quand même le roi s'y opposerait ; Zurich se déclarait prête à recevoir 3,000 huguenots comme réponse à l'expulsion des Invalides d'un zuricois protestant. La Conférence des Quatre villes (Zurich 1686), offrait ses secours à Genève, et en 1690 l'incorporation à la Confédération helvétique du pays de Vaud (terres appartenant à Berne), assurait la protection de la Suisse entière à l'un des asiles choisis de préférence par les Réfugiés ; en un seul jour il en vint 2,000 à Lausanne.

Il est difficile d'évaluer le nombre des fugitifs qui traversèrent la Suisse et qui, presque tous, y furent secourus : Weiss estime qu'il en resta près de 20,000. La multitude et la continuité de ces immigrants imposaient aux cantons une double tâche : celle de pourvoir à leurs be-

soins immédiats, de les répartir, d'organiser un système régulier de secours; et, dans l'impossibilité de les conserver tous, celle aussi de négocier leur établissement sur d'autres terres protestantes. Dès 1683 les collectes annuelles étaient instituées; en 1684, à l'instar de Genève, on créait à Bâle, Berne, Schaffhouse et Zurich, des Collèges ou *Chambres du Refuge* (Exulanten-Kammer) pour examiner la position de chaque réfugié, et des registres pour les inscrire. Bientôt chacune des villes principales eût sa *Bourse du Refuge*, et une entente s'établit pour le partage des exilés et des subsides : sur cent personnes Berne devait en garder 50, Zurich 30. Schaffhouse n'en prenait que huit, vu ses incessantes dépenses comme porte de sortie générale et de déversement sur l'Allemagne : Bâle qui se trouvait trop près de la France, n'en acceptait que 12 et tendait à en restreindre le nombre. St-Gall, Glaris, Appenzell fournissaient leur part de subventions mais demandaient à ne pas recevoir de Réfugiés; quelques-uns se fixèrent néanmoins à St-Gall. La République grisonne et Mulhouse, presque enclavée dans l'Alsace, suivirent cette même ligne de conduite.

Neuchâtel, sous la suzeraineté d'un prince catholique français, l'abbé duc de Longueville, envoyait également de préférence des subsides « collectés avec une réserve trop nécessaire ». Cependant aux quelques familles du Refuge antérieur il s'en joignait plusieurs autres en 1685, et Tanneguy Lefèvre devenait recteur du collège; mais on ne consentait que « sous le bon plaisir de sa seigneurie » aux prédications d'un Réfugié dans le château de M. de Buren, et le gouverneur interdisait celles d'Icard à Neuchâtel. Les Vaudois du Pragela y furent reçus plus librement; la famille d'Arnaud y séjourna.

Le sixième de tous les dons était versé à Berne, comme à la cité la plus obérée, mais elles l'étaient toutes : l'entretien et les pécules de voyage, malgré des collectes à l'étranger du pasteur Bernard et de M. de Mirmand, menaçaient d'épuiser les ressources du pays. Berne dépensait 50,000 l. par an, de 1683 à 1686, fl. 26,245; Schaffhouse en une année 24,149 florins; Bâle en cinq ans 34,000 l.; Zurich avait secouru en moins de six ans 23,345 réfugiés : il devenait impossible de continuer; même le blé manquait. — De 1686 à 1689 on avait encore eu à subvenir à la première émigration vaudoise, 3,324 âmes, dont Berne avait accepté 966, Zurich 682, Bâle 315, Schaffhouse 218, St-Gall

143 avec services religieux spéciaux à Getterkinden et Waldenbourg; et, en 1688, 1,700 Français et Vaudois fuyant l'invasion du Palatinat et qui, avec Arnaud et leurs prédécesseurs, opérèrent en 1689 la Glorieuse Rentrée. — Presque ruinées, Berne et Zurich décident en principe le départ de tous les Réfugiés privés de moyens de vivre, 1690; neuf cents quittent Zurich, mais sur les instances de M. de Mirmand, secondé par le bourguemestre Escher, on patiente encore quatre ans pour les autres, comptant sur les promesses non réalisées de Guillaume III. Enfin en 1694, à la suite d'une nouvelle conférence des villes a lieu un premier départ général, Berne gardant ses 7,000, avec allocations des autres cantons, jusqu'en 1697. L'année suivante, l'expulsion des Français des vallées du Piémont en amenait 2,833 avec sept pasteurs : « Que le Très-Haut nous apprenne à tous, en tous lieux, à supporter les difficultés avec charité et patience. Qu'il nous donne de ne pas nous lasser d'être un refuge pour Sion opprimée », écrit Zurich à Bâle (1698). On les reçoit et on les répartit fraternellement jusqu'à ce que le traité du 15 avril 1699, conclu à Darmstadt par les efforts de Rochegude, leur assure des asiles en Hesse et en Wurtemberg avec subsides des autres puissances réformées. La France, pour les éloigner, permit d'embarquer à Bâle ceux à destination du Palatinat, de la Hesse, du Brandebourg et du Danemark; l'Empire autorisait le passage sur la route d'Ulm. De mai à octobre il en partit 4,414. — En 1703 deux mille réfugiés d'Orange arrivèrent à Genève d'où nouvelle répartition en Suisse : une moitié y reste; les autres se dirigent, en 1704, par six convois, vers le Brandebourg, suivis, 1710-1711, par une dernière émigration de leurs compatriotes qui séjournent en Suisse plusieurs mois. Après la guerre des Camisards, Villars accorde quelques passeports pour la Suisse à des Cévenols qui ne firent que la traverser (P. Carrière dit Corteis), Le dernier essaim vint des vallées vaudoises du Piémont; 840 s'arrêtèrent de 1729 à 1731 à Berne; ils étaient tous repartis en 1734.

Neuchâtel avait passé en 1707 sous la suzeraineté du roi de Prusse; sans doute l'influence des Réfugiés ne fut pas étrangère à l'exclusion du prince de Conti par l'assemblée des Trois-Etats : aussi prit-on trois gouverneurs dans leurs rangs, de Langes de Lubières, de Froment, de Brueys de Bézuc, et Frédéric 1er s'empressa-t-il, en leur appliquant les bénéfices de l'édit de Potsdam, d'accorder des lettres de naturalisation

à tous ceux qui en firent la demande : il en résulta une affluence d'artisans du Languedoc et du Dauphiné (voir listes de N°s 1710-1711, *Bull.* IX), et l'établissement de plusieurs commerçants distingués, les Faure, Pourtalès, de Luze qui, à la naturalisation comme sujets du roi, joignaient le plus souvent la bourgeoisie de Neuchâtel ou de Valengin ; (60 à Neuchâtel de 1707 à 1740). Cette facilité de fusion dans la population indigène rendit superflu de fonder dans le pays des Colonies, des Bourses ou des églises particulières; quelques pasteurs de France furent admis à y exercer leur ministère : Ant. Durand, agrégé par la comp. des pasteurs de N., Duplessis-Bauderot, Magnat d'Orange; il serait difficile d'énumérer tous les ministres du canton qui sont issus de familles du Refuge. C'est à lui aussi que Neuchâtel dut son savant professeur Louis Bourguet.

Les suites de la Révocation augmentèrent àpeine en Suisse le nombre des églises du Refuge. Dans les pays de langue française il n'était point nécessaire d'en créer; plusieurs des 200pasteurs exilés (dont 80 à Lausanne) purent même exercer leur ministère dans des paroisses du pays. Ils trouvaient, il est vrai, la tyrannie du *Consensus*, formulé contre les doctrines d'Amyraut et de Cappel, approuvé en 1675 par Zurich, Berne, Schaffhouse et Bâle, accepté avec des atténuations fraternelles par Glaris, Appenzell, les Grisons, Mulhouse et Neuchâtel, et par Genève en 1679. A l'indignation de Claude, Berne, qui avait créé une *Chambre de Religion* avec droit de prononcer le bannissement et la confiscation des biens, et qui exigeait de ses ministres le serment de Conformité et l'opposition aux « piétisme, socinianisme et arianisme », imposa en 1699 à tous les pasteurs proscrits la signature du Consensus. Sur l'impulsion de Turretin, Genève y renonça la première en 1706, alors que l'Arrêté dit du Silence venait d'en accentuer l'obligation dans le pays de Vaud et d'en interdire la discussion.

Dans les pays de langue allemande il ne se constitua pas de colonies distinctes à Bâle, Schaffhouse et St-Gall, mais on eut soin de pourvoir aux besoins spirituels de ces « brebis errantes » qui avaient tout quitté pour l'Evangile, et les étapes de leur pénible route leur offraient les consolations d'un culte régulier. Quatre églises de ce genre fonctionnèrent transitoirement, soutenues surtout par l'état de Zurich : à *Eglisau*, mi-chemin entre Zurich et Schaffhouse, séjour temporaire d'environ

trente réfugiés, dont les Guichenon de Mâcon, et le P[r] Terrasson de Die ; à *Elgg*, le P. Simon d'Albiac, de Marcolz, resta de 1685-1692 et quitta, n'ayant plus l'occasion d'exercer son ministère ; à *Stein*, quelques réfugiés se sont arrêtés d'un à deux ans ; le P[r] Roman de Gorp, installé en déc. 1685 resta jusqu'à sa mort 1694, avec un traitement de 50 florins ; il n'eut point de successeur ; à *Winterthur* il y eut pasteur et maître d'école, mais pour peu de temps ; 102 réfugiés en 1687, 70 en 1690. Pendant les premières années un pasteur français de Zurich prêchait toutes les semaines à *Bulach*.

A *Saint-Gall* la corporation des négociants avait obtenu du Conseil de la ville, le 27 oct. 1685, l'établissement sous sa propre responsabilité et à ses frais d'un culte en langue française, avec agrégation au clergé national ; premiers ministres Jean Bernard 1685-1687, Suchiers 1687-1722 ; puis le poste fut occupé jusqu'en 1785 par des Saint-Gallois ayant étudié à Genève. Julien de Toulouse y prêcha de 1774 à 1796. L'église subsiste, devenue indépendante de toute agrégation ecclésiastique, entretenue par la Chambre de Commerce. On y célèbre le culte hebdomadaire en langue française, auquel prennent aussi part des colons vaudois établis à peu de distance, mais on trouverait à peine dans le troupeau quelque trace des immigrés. On affirme que St-Gall doit l'industrie de la filature de coton aux réfugiés Bion. — A *Coire* le pasteur Riboudet desservit, 1697-1698, une petite communauté dont on perd bientôt la trace.

A *Schaffhouse* les difficultés occasionnées par le passage des fugitifs avaient été grandes ; quoique la caisse de secours centrale, dite Fonds des Réfugiés, y fût transférée de 1686 à 1690, la ville dut souvent fournir pour les vêtements, la nourriture et le *viaticum* au départ, bien au delà de son cinquième statutaire ; le secrétaire municipal Speissegger fit preuve du dévouement le plus éclairé. Peu de Réfugiés restèrent à demeure : entravant dans leurs industries le chapelier Aureilhon et le gantier Bastier, on n'autorisa pas la filature de Frère. Dans cette communauté qui se renouvelait sans cesse on n'établit pas d'abord une forme d'église. Après deux refus le Grand Conseil permit le culte français (nov. 1685) avec les pasteurs Le Blanc des Cévennes, et Sigalon de Nîmes, mais il ne leur assigna de pension fixe qu'en 1687. A l'arrivée des Vaudois on leur donna un ministre spécial, avec culte dans la maison communale à

Neunkirch, Unterhallau et Wilchingen, Clauzel, qui, à leur départ, resta comme adjoint, puis comme successeur de Le Blanc. A sa mort H. de Bousanquet, de La Salle, constitua régulièrement l'église, par la formation d'un consistoire. Tous ses successeurs sont suisses, d'après le principe établi dans la délibération du Conseil du 7 nov. 1732, « à l'avenir aucun pasteur étranger ne doit être agréé dans l'église française ». Elle cesse donc de pouvoir être considérée comme une paroisse du Refuge, puisque cet élément en disparaît ; on décida cependant de la conserver « par des considérations importantes », sans doute pour l'étude de la langue, le ministre remplissant aussi la charge d'instituteur. En 1860 la ville et le canton se partagèrent la majeure partie des fonds de l'église, qui provenaient cependant de collectes et de legs spéciaux. Il y a culte tous les quinze jours, sauf l'été, mais la seule famille Laffon peut faire remonter son origine au Refuge.

A *Bâle* quelques familes françaises vinrent fortifier la vieille église de 1572, avec laquelle s'était fusionnée la communauté italienne des Grisons et de la Valteline, et où fonctionnèrent les pasteurs français Magnet, Serres, Reboulet, Roques; mais déjà en 1693 on n'y comptait plus que 104 réfugiés. Par contre, dans le courant du XVIII[e] siècle, plusieurs familles bâloises se rattachèrent à la communauté et le théologien Werenfels y occupa la charge d'ancien. Depuis 1682 on confia l'élection des pasteurs au « Grand Consistoire », l'antistés et les quatre scholarques se joignant aux anciens. Le décret, non exécuté, de 1728, fixait l'élection par le sort sur trois candidats, avec préférence donnée aux bourgeois. Les anciens étaient nommés à vie par le Consistoire au scrutin secret, à partir de 1724 par le sort. Le fonds des pauvres de la Chambre de Refuge qui n'avait cessé de s'accroître, fut réuni en 1778 à celui de la paroisse française, qui possède une église, deux presbytères et deux pasteurs entretenus par elle. De 1848-1853 les anciens furent élus par tous les hommes majeurs s'intéressant à l'église, fréquentant le culte et participant à la sainte-Cène ; depuis 1853, par le Consistoire pour les réélections, et en cas d'élection nouvelle par les Kirchenrath et Schul-collegium sur double présentation du Consistoire. Peu de familles actuelles descendent des Refuges.

A Zurich et à Berne les jalousies locales, les privilèges exclusifs, statuts et droits de bourgeoisie des corps de métier paralysant le bon

vouloir des autorités, entravèrent la colonisation. Refusant de les admettre dans les maitrises, on ne permit aux Réfugiés d'exploiter que les industries non encore exercées, et de vendre au détail. Aussi, tandis qu'à Berne leur action se bornait à quelques manufactures de soieries, lainages, bas et tapis, à Zurich en autorisant des fabriques de taffetas et autres étoffes « comme il ne s'en fait pas », de bas, de savon, de balancès, et le commerce de soie et laine de Négret, on expulsa les gantiers, cordonniers, tailleurs et chapeliers et on souffrit avec peine un médecin. Zurich s'était cependant montrée fort charitable et les listes officielles constatent de 1685 à 1750 le passage avec séjours plus ou moins longs de quarante à cinquante mille fugitifs, pour lesquels on employa environ « 300,000 flor., 10,000 sacs de blé, 2,000 seaux de vins » sans compter les actes de la libéralité privée (Moerikofer). La Chambre de Refuge qui se réunissait chaque jour et avait à s'occuper de 500 à 800 personnes à la fois, organisa pour eux le Selnau et le Neuhof, sous la direction d'Esslinger; en 1687 il s'y trouvait jusqu'à 500 ménages; 14 ministres se partageaient les fonctions pastorales. L'église française de *Zurich* date de sept. 1685, avec predications régulières de Paul Reboulet au Frau-munster; le mardi sur les dangers de l'apostasie. Le Consistoire fut composé de sept zuricois et cinq français, dont deux pasteurs pris à tour de rôle parmi ceux présents dans la ville, sous la direction du Conseil; le 7 nov. institution du Fonds des Réfugiés et de l'école avec deux maîtres. On cite dans les pasteurs, Terrasson et Magnat, parmi les membres distingués de l'église le pieux H. de Mirmand, l'infatigable défenseur des intérêts de ses compatriotes qu'il représenta en Brandebourg et en Hollande. L'importance du troupeau diminua bientôt. En 1698, cédant aux plaintes des commerçants zuricois, le gouvernement décidait le renvoi des réfugiés. Après un dernier répit, tous les négociants français faisant des affaires pour leur propre compte durent s'éloigner (1700); ainsi partirent les Bruguier, Bourguet et tant d'autres. Aussi en 1708 un seul pasteur suffit-il au troupeau; il était si restreint en 1721 que, renonçant à faire venir un ministre français, on confia le culte à des nationaux. Depuis 1834 les ministres sont choisis dans la Suisse romande. En 1804, « aucun réfugié n'existant plus à Zurich », le fonds fut remis à la ville pour être affecté au culte français, et au soulagement des nécessiteux de cette nationalité et de cette confession

domiciliés dans la ville : il est administré par un Consistoire de cinq membres.

C'est le territoire de Berne qui reçut, accepta et conserva les véritables colonisations, l'Etat permettant aux paroisses françaises de se constituer et d'élire librement leurs directeurs. Les livres d'église officiels datent de 1693. En 1696 le canton et ses annexes comptaient 6,104 réfugiés (4,280 vivant de leurs propres ressources), dont 4,000 pour le pays de Vaud; en 1767 il en restait à Berne même 401. — La Chambre de Refuge (Exulanten-Kammer) de Berne, administrait la caisse centrale de secours de la Bourse française à laquelle aboutissaient les legs, dons, collectes, subsides de l'Etat et 24,000 florins versés annuellement par les autres cantons. Elle a duré jusqu'à l'invasion française de 1798. La Colonie française se constitua le 21 fév. 1689 par l'élection d'un Directoire de 8 membres, 4 pasteurs 4 laïques se complétant jusqu'en 1695 par coaptation, ensuite par choix de la Chambre du Refuge sur proposition double : les diverses provinces y étaient représentées. Cette Direction servait d'intermédiaire entre celles du pays de Vaud et la Chambre du Refuge, et lui fut subordonnée. Elle fut présidée par le pasteur français de 1689-1718, et de 1798-1816; de 1718-1798 et de 1816-1836 par un membre du gouvernement. Déjà en 1759 il lui était défendu d'admettre des membres nouveaux. A partir de 1839 elle a été entièrement émancipée, formant une des communes du canton, mais avec la déclaration de non-admissions nouvelles : des 200 familles représentées vers 1689 on n'en retrouve plus que dix en 1845. En 1850, la Colonie résolut de se fusionner à la commune de la Neuveville sur le lac de Bienne, apportant ses fonds contre subventions assurées à ses pauvres. L'église française de la colonie de Berne, continuation de l'ancienne paroisse de 1623, reçut en 1689 un second ministre sous les noms successifs de catéchiste, diacre 1741, second pasteur 1758. Elle est rattachée à l'Etat (1696), qui rétribue les deux pasteurs, et dépend depuis 1874 de la paroisse de la cathédrale : conservant son culte français elle ne compte plus de descendants des Réfugiés; depuis un demi-siècle les Benoît, Jonquières, de Vigneule, etc. se sont joints aux paroisses allemandes.

L'Etat avait encouragé les Réfugiés à se porter vers ses possessions du Pays Romand, comptant que leur influence affermirait son autorité sur les Vaudois. Il en vint environ 60,000 dont 22,000 ayant besoin de se-

cours (leurs noms sont enregistrés), 27,000 suffisamment pourvus et 12,000 en simple passage. Ne pouvant plus accorder à un nombre aussi considérable les droits de bourgeoisie conférés d'abord très largement, mais tout en facilitant l'obtention pour les deux degrés, on établit des *Bourses*, dont l'organisation ne fût pas toujours identique ; sous un Directoire élu elles soutenaient leurs indigents par le produit des legs et collectes et répartissaient les subventions de la Chambre du Refuge de Berne. Toutes, sauf une, ont duré jusqu'à ce siècle. L'assemblée générale qui réunissait en 1687 trente-trois pasteurs et vingt notables réfugiés à *Lausanne*, y institua la Direction, sous le nom de « Compagnie députée pour les affaires des français réfugiés à Lausanne pour la cause du Saint Evangile » ; une autre assemblée y recevait en 1698 les délégués des diverses Directions (ou Bourses) du pays. Destinées à remplacer pour leurs ressortissants le droit de bourgeoisie, ces Bourses dont les directeurs correspondaient avec les frères de l'étranger, devaient tendre à devenir des communes presque autonomes. L'Etat qui tolérait au début leur indépendance, s'en émut en 1742 et décréta que celle de Lausanne ne devait former « ni corporation, ni commune, ni bourgeoisie, mais rester une direction pure et simple ». Pourtant en 1758, alors qu'on parlait de fonder une grande ville de Refuge près de Morges, L. L. S. S. de Berne ordonnèrent à chaque immigré d'entrer soit dans une bourgeoisie, soit dans une direction, exigeant pour le mariage des non-bourgeois le consentement de sa direction, ce que confirme l'édit de 1773.

Vevey se distingua par son hospitalité : 696 réfugiés y résidaient en 1696 sous une Direction portée de trois à cinq membres, (l'assemblée générale prenant le nom de Chambre de Refuge) : en ressortir tenait lieu du droit de bourgeoisie. En 1699 on fit un triage, ordonnant aux restants de se pourvoir d'un droit de communauté et constituant pour eux une bourgeoisie de seconde classe, dite petite bourgeoisie, moins coûteuse mais sans accès aux charges publiques. Aussi la fusion s'y fit-elle plus rapidement qu'ailleurs et en 1790 la Bourse cessait par l'admission aux droits de bourgeoisie des dix familles non encore participantes. Cette colonie compta quelques-unes des personnalités les plus distinguées du Refuge : Paul Tallemant de Lussac, frère de T. des Réaux, les de Rochegude, Matte, Dangeau ; Phil. d'Hervart, résident bri-

tannique en Suisse, y travaillait depuis 1690 en faveur de ses compatriotes exilés comme put le faire à partir de 1703 son collègue le marquis d'Arzilliers, envoyé de la reine Anne à Genève. Ruvigny, devenu Lord Galway, soutenait à Vevey plus de 40 réfugiés, dont plusieurs enfants réunis dans un orphelinat spécial. Enfin cette ville a possédé le seul poste dans la Suisse française qu'on puisse appeler du Refuge : M. de Montlune donna en 1685 un fonds de 4,000 livres pour l'entretien d'un pasteur français auxiliaire « à prendre du nombre de ceux qui se sont retirés à cause des persécutions » ; cette place dite de sous-diacre a duré 154 ans (trois Réfugiés : du Marché, 1685 ; Fleury, 1712 ; Maroger, 1739-1774). M. Ronjat fonda de même un poste de catéchiste 1724-1845.

A *Morges* qui eut pour pasteurs Sagniol de la Croix de Crest et Malplach d'Anduze, la Bourse comptait 400 réfugiés en 1698 : avec l'obtention de la bourgeoisie on cessait d'en ressortir. A *Nyon*, au contraire, dont la Direction remonte à 1688, « corps de 12 réfugiés véritablement approuvé, relevant directement du souverain », l'admission à la petite habitation, voire même à la bourgeoisie complète, n'excluait pas des secours de la Bourse. A *Bex* on établit une « Confrérie des pauvres réfugiés habitants perpétuels de Bex » qui a fonctionné de 1713 à 1861. De même les treize habitants perpétuels de *Moudon*, 1701, et les deux Bourses de *Rolle* et d'*Yverdon*, 1685 ; c'étaient de simples caisses de secours avec un caractère privé qui en a permis la conservation.

Les Réfugiés, perfectionnant dans la Suisse romande la culture de la vigne et du mûrier, introduisirent celle des potagers et des pépinières. Ils fondèrent à Lausanne des imprimeries, chapelleries, tanneries, fabriques de poteries, d'indiennes et de cotonnades, ouvrirent des magasins et substituèrent le commerce régulier au trafic d'occasion et par colportage. L'influence intellectuelle ne fut pas moindre. A Berne déjà l'on avait reconnu dans la société d'élite un reflet de l'urbanité et de l'élégance de mœurs françaises : sur les bords du Léman l'impression est plus sensible encore dans les domaines des arts, des sciences, de la littérature, et dans l'élévation du niveau de l'instruction. Bayle avait séjourné à Genève et à Coppet ; le philosophe Le Sage, le théologien et critique Abauzit se fixèrent à Genève ; la mère de Mme de Staël était fille d'un Réfugié. L'église vaudoise, « s'attachant aux doctrines de l'ancienne école de Saumur », prouva qu'elle n'avait pas inutilement possédé Barbeyrac à la

tête de son académie de Lausanne. Dans les dernières années du XVIIe siècle, et pendant le XVIIIe tout entier, c'est dans le pays de Vaud et à Genève que les Réfugiés non seulement reconstituent de préférence la patrie perdue, mais qu'ils continuent à lui consacrer le meilleur de leur âme. Aux colporteurs et messagers bibliques des premiers jours de la Réformation ont succédé, pour réveiller et entretenir la foi, les héroïques pasteurs du désert qui retournent apporter à la France le précieux dépôt gardé par le Refuge. Si Zurich vit la consécration de Cortine en 1718, c'est à Lausanne d'où partit Brousson et où étudièrent Bétrine et Roux, (1725-1727), que fut fondé en 1729, le séminaire d'Antoine Court : en 70 ans il prépara près de trois cents pasteurs. Zurich et Berne contribuaient par des subventions ; à Genève s'était formé un comité spécial (Vial, Maurin, Turretin, plus tard Pictet, Lullin, de Végobre), et l'*hoirie* ou association de secours pour les fidèles affligés prenait à sa charge six des étudiants. Dans les quatre-vingt-dix premiers, de 1726 à 1753 figurent Paul Rabaut et Rabaut Saint-Etienne, Rochette, le dernier martyr, Bon Saint-André, Court de Gebelin, Gachon, Broca. Tout l'avenir du Protestantisme français est là.

Poirier, le compagnon de Rochette (1754), J. Durand (1760) apportèrent en Suisse les suprêmes reflets de la persécution. Quand les droits civils furent rendus en France aux protestants, plusieurs familles y rentrèrent et ce mouvement de retour s'est continué depuis. Cependant presque toutes les Bourses perpétuaient le souvenir du Refuge. Le pays de Vaud érigé par l'Acte de Médiation (1803) en canton indépendant de Berne, reconnut les Bourses françaises comme corporations assimilées à des bourgeoisies mais non à des municipalités, ce que confirmèrent les constitutions de 1814 et 1831. Dans celle issue de la révolution de 1845 les droits de citoyen appartiennent à quiconque est attaché à l'une des corporations reconnues et considérées comme des bourgeoisies « savoir entre autres les Bourses françaises ». On alla plus loin en 1848, invitant celle de Lausanne à se constituer en commune, la direction jouant le rôle de municipalité. C'était par l'assimilation préparer la disparition complète. Onze ans plus tard une convention ratifiée par décret du Grand Conseil admettait dans la bourgeoisie 616 descendants de Réfugiés et le Conseil communal exprimait sa satisfaction « de participer à la clôture du Refuge de 1685 par une bonne combour-

geoisie cimentée en 1859 ». Comme pour toutes ces fusions les fonds des Bourses furent versés dans les caisses de la ville. Celle de Morges s'était incorporée à la communauté vaudoise en 1824; il en fut de même à Nyon en 1860, à Bex en 1861. Les comptes de l'Etat enregistraient la caisse des Réfugiés du pays de Gex, provenant de la collecte de 1685: tous ayants droits ayant disparu, elle est entrée dans celle de l'Hôpital cantonnal (1843). On agit de même à Genève, versant à l'Hôpital général la plus ancienne et la plus importante de ces caisses (près d'un million), lorsque les résidents furent mis en possession de tous les droits réservés jusque-là aux bourgeois seuls, 1846.

3. ALLEMAGNE

Le Refuge se compose de trois éléments: les restes des églises dites wallonnnes et wallonnes-françaises; les Français purs; les vaudois-français. L'immigration purement française commence faiblement en Brandebourg, Hesse Electorale et Brunswick-Lunebourg un peu avant la Révocation, s'accentue dans les premiers mois de 1685 et prend de grandes proportions dans tous les états hospitaliers pendant les trois années suivantes, se continuant, quoique plus restreinte, environ quinze ans. En 1687 une immigration vaudoise, partie des vallées françaises comprises dans la Révocation, se porte vers le Brandebourg et le Wurtemberg, fortifiée en 1688 par des Vaudois piémontais: trois ans après presque tous retournent en Italie. En 1689 l'invasion du Palatinat surprend cruellement les réfugiés de la Révocation, autorisés par l'Electeur à s'associer aux vieilles communautés wallonnes-françaises fondées au siècle précédent sur les bords du Main et du Necker: plusieurs succombèrent sous l'orage. Mis en fuite par la guerre, ces groupes, dans lesquels il est parfois malaisé de distinguer le noyau composite antérieur des adjonctions postérieures et purement françaises, se répandirent hors du Palatinat dans les colonies déjà formées et provoquèrent la création de nouvelles.

En 1699 les Vaudois expulsés définitivement des vallées cédées par

Louis XIV au Piémont s'établissent en Wurtemberg ou fondent en Hesse et en Bade des colonies supplémentaires que notre cadre embrasse: en effet elles renferment de nombreux émigrés français qui avaient trouvé un asile en Piémont depuis l'Edit donné par Victor-Amédée II, le 4 juin 1690, et qu'en expulsait de nouveau celui du 1er juillet 1698: d'autre part ces vallées incorporées aux états de Savoie étaient françaises, celle de Pragela depuis avant la Réforme, celle de Pérouse depuis 1630 (époque où tous les Vaudois des vallées adoptèrent le culte en français). L'immigration et les colonies de 1699 ne sont donc pas exclusivement vaudoises, et ces Vaudois mêmes étaient membres des églises réformées de France, les débris de la province synodale du Dauphiné. Plusieurs de leurs ministres desservirent des paroisses toutes françaises.

Les derniers réfugiés en Allemagne vinrent du Pragéla de 1730 à 1733, lorsque après les instructions du 20 juin 1730 au Sénat de Pignerol appliquant aux Vaudois les peines des relaps, on chassa les familles les plus endurcies. Victor Amédée répondait à Fréd. Guillaume que le traité d'Utrecht ne lui imposait rien à leur sujet.

Les immigrants ne restèrent pas toujours dans les lieux choisis d'abord: plusieurs colonies durèrent à peine. L'histoire ne peut enregistrer que celles dont la constitution fut régulière, et passe forcément sous silence des localités où des familles se sont installées isolément sans former de paroisses distinctes; sauf de rares exceptions ils sont bientôt repartis s'unir à des groupes plus résistants, ou se sont rattachés à la paroisse allemande.

Les divers états catholiques, Autriche, Bavière, principautés ecclésiastiques, loin d'appeler les Réfugiés, se refusèrent à les admettre. Trop souvent, malgré les instances des souverains réformés auprès des pays luthériens, ceux-ci, les uns, comme l'électorat de Saxe et les villes hanséatiques, leur interdirent l'exercice public, les autres ne leur facilitèrent ni l'entrée dans les corporations ni même la possession de biens-fonds. On se bornait à les tolérer, tandis qu'au contraire le Hesse-Cassel avant tous autres, le Brandebourg dans la plus large mesure, les états de Brunswick et quelques principautés secondaires mirent tout en œuvre pour les attirer et les retenir. — Ici encore il y eut des nuances dans les concessions et privilèges, surtout sous le point de vue ecclésias-

tique: en accordant une constitution indépendante et presbytérienne, on n'alla que rarement jusqu'à permettre l'organisation synodale; nous ne trouvons traces que de quatre groupements de ce genre : 1° le colloque des églises réfugiées dans les divers états du Brunswick ; 2° le colloque, plus vaudois que français de la Révocation, des « Eglises françoises et vaudoises establies aux environs de Francfort »; 3° le synode des markgraviats de Brandebourg; 4° les églises du Wurtemberg. Sauf pour ce dernier groupe le fonctionnement synodal a été aussi irrégulier que transitoire. Les églises qui s'y rattachaient cherchaient à rester en rapports avec le synode général de Hollande où elles portaient parfois leurs plaintes. Du reste la Hollande et l'Angleterre contribuaient à les maintenir, et c'est grâce aux intelligentes et persévérantes négociations de l'envoyé des Etats-Généraux Valkenier, qu'ont pu se constituer les colonies dites vaudoises du Wurtemberg et de la Hesse.

C'est à Francfort-sur-le-Mein surtout que se portaient en premier lieu les flots successifs du Refuge pour y recevoir leur direction définitive : on les y secourut, on ne les y retint point. De mai 1685 à mai 1689 la diaconie réformée en assiste 14,468 exclusivement réfugiés français nouveaux, venus presque tous par la voie de Suisse, de Bâle et du Rhin; de mai 1689 à mai 1701, 17,770 et 60,810 venus du Palatinat; enfin 4,868 français de plus jusqu'en 1705. Elle en soutient encore 27,882 de 1705 à 1725, tant de passage que de résidents des petites églises environnantes. A Francfort même l'intolérance luthérienne ne se relâcha point. Tout au plus le Sénat permit-il à la princesse de Tarente de faire célébrer chez elle par son aumônier Roy (1688) un culte privé pour quelques familles, les Brévillier, Bassompierre, Saussure, Sarazin, Blachière, Goulard ; il s'éteignit avec elle, 1693. L'Eglise continue à se réunir à Bockenheim où le temple ne fut construit qu'en 1768 : on attendit jusqu'en 1787 l'autorisation d'un culte *intra muros*. Enfin un décret du Prince Primat (1806) plaça les réformés au rang de leurs autres concitoyens; ils obtinrent en 1820 un Consistoire uni à l'Etat. Cette église, si longtemps combattue, est restée florissante : parmi les pasteurs depuis la Révocation on cite de Persode, d'Autun, Chandon, Eynard, Brunier, Armand, Souchay. De Francfort l'agent Mérian dirigea vers le Brandebourg le plus grand nombre de Réfugiés.

---

a. Etats de l'Electeur de Brandebourg. (Royaume de Prusse). — Depuis 1661 quelques familles s'étaient établies à Berlin; le comte de Beauvau d'Espence était devenu grand écuyer de l'Electeur; quelques autres fixés d'abord à Alt-Landsberg, où en 1671 on célébra pour elles trois fois la communion, les ayant rejointes en 1672, l'autorisation d'un culte français leur fut accordée : il s'ouvrit le 10 juin par une prédication de Fornerod; l'église où Jacques Abbadie installa en 1682 un consistoire selon la discipline de France, ne compta qu'une centaine de membres avant la Révocation.

Jusqu'à cette date le grand Electeur resta l'allié fidèle de Louis XIV, mais dès le 13 août 1666 il lui avait écrit : « Je ne puis lui dissimuler que le traitement que reçoivent ses pauvres sujets de la religion réformée contriste ses alliés qui sont de même profession », et il ne lui laissait point ignorer que la cessation en France de la liberté de conscience « aliéneroit les affections de ses voisins et en altéreroit les courages. » A partir d'octobre 1685, Frédéric-Guillaume se range ouvertement contre le persécuteur des huguenots, et en même temps qu'il l'emporte sur tous les autres princes par la libéralité aussi chrétienne qu'intelligente de son accueil, il repeuple de proscrits ses provinces dévastées par la guerre de Trente ans, et procure à ses états tous les progrès en industrie, en commerce et en agriculture qui leur avaient manqué jusque-là. Dans aucun pays les effets de l'immigration n'ont été aussi considérables. Par l'édit de Potsdam du 29 octobre, (v. s.), offrant « aux français qui souffrent pour l'Evangile et pour la foi que nous confessons avec eux, une retraite sûre et libre dans toutes les terres et provinces de notre domination... et leur déclarant de quels droits, franchises et avantagès nous prétendons les y faire jouir, pour les soulager et pour subvenir en quelque manière aux calamités avec lesquelles la Providence divine a trouvé bon de frapper une partie si considérable de son église », l'Electeur assure aux Réfugiés le droit de bourgeoisie dans toutes les villes où ils s'établiront, des terres pour les cultivateurs, l'admission dans les corporations pour les artisans, des privilèges pour les manufacturiers, des charges, honneurs et dignités pour les nobles ; une organisation ecclésiastique et judiciaire française pour tous, les conservant autant que possible en corps de nation séparé. Ses résidents à Amsterdam, Hambourg, Francfort-sur-le-Mein et Cologne, lieux

de réunion assignés aux émigrants, les dirigeaient vers ses états en fournissant à leurs besoins. Tous leurs biens meubles étaient libres de droits, on leur concédait les maisons abandonnées avec exemption d'impôts pendant 10 ans, délai plusieurs fois prorogé. Outre une collecte générale de 30,000 écus dont moitié donnés par la cour, le prince prit à de gros intérêts leurs dépôts d'argent s'élevant à 87,500 écus; la Maison dite du *sou par livre*, caisse à laquelle les Réfugiés pensionnés ou au service abandonnaient le vingtième de leurs revenus, et qu'alimentaient de plus toutes les amendes des juridictions provinciales, pourvut aux besoins des plus nécessiteux.

L'appel de l'Electeur, malgré les efforts du gouvernement de Louis XIV pour en supprimer les exemplaires et pour en nier les clauses, fut largement entendu. Dès 1685 il y en avait d'installés à Berlin, à Magdebourg et dans la colonie agricole de Battin; en 1686 à Francfort-sur-l'Oder: les Messins s'expatrièrent en masse sous la conduite d'Ancillon qui s'occupait d'eux comme Beauvau de ceux de l'Ile-de-France réfugiés de préférence à Berlin, Briquemault des Champenois, Gautier de Saint-Blancard des Languedociens, du Bellay des Angevins et Poitevins. Il vint aussi en 1686 quelques prosélytes du Hainaut, qui s'établirent surtout à Klein Ziethen et Braunsberg et sont désignés, dans la visitation des colonies, sous le nom de nouveaux Réfugiés. Huit cent quarante Vaudois fugitifs trouvèrent un asile hospitalier en 1688 à Burg, Spandau et Stendal, d'où ils repartirent en août 1690 pour leurs vallées. En 1689 arrivèrent les Réfugiés fixés d'abord dans le Palatinat et les membres des anciennes églises wallonnes; ils formèrent, sous le nom de Mannheim, une colonie séparée à Magdebourg.

L'émigration directe de France n'avait pas cessé. En 1690 on compte déjà onze églises de villes desservies par 29 pasteurs et six de colonies agricoles, environ 12,000 civils et 2,300 militaires. En 1699 la Suisse ne pouvant plus entretenir autant de Réfugiés, l'Electeur Frédéric III en accueillait trois mille de plus auxquels l'édit du 13 mars assurait les mêmes avantages qu'à leurs devanciers, et qui se portèrent à Halberstadt, Neuhaldensleben, Magdebourg, Stendal et Burg; aussi le nombre des églises est-il de 32 en 1700. Deux mille Orangeois expatriés s'adjoignent à eux en 1704, et l'on institue la maison d'Orange. L'édit de 1709 confirme les privilèges accordés: enfin on constate une

dernière immigration, mais peu importante, après l'édit du 29 février 1720 (envoyé aux ambassadeurs et inséré dans la *Gazette de Hollande*), d'où fondation des colonies de Stettin et Potsdam. Le chiffre total n'a pas dû dépasser 25,000 : les émigrés du Languedoc y figurent pour un quart, ceux de Metz pour un cinquième, de la Champagne un sixième, du Dauphiné un dixième, de la Guyenne et du Béarn un vingtième ; viennent ensuite l'Orléanais, la Picardie, la Bourgogne ; les autres provinces sont à peine représentées. En général les Réfugiés cherchaient à se grouper par provenances, et dans les premiers temps on leur accorda d'être jugés chacun selon la coutume de sa province respective. Jusqu'à la paix de Ryswick l'installation eut un caractère provisoire, avec un espoir de retour ouvertement exprimé et autorisé par l'Electeur lui-même. Après la conclusion de la paix les temples se construisent ; l'organisation judiciaire et ecclésiastique sont définitivement fixées dans toutes leurs parties.

En 1688 on reconnut au Consistoire de Berlin les droits de juridiction ecclésiastique sur ses ressortissants (2,000 communiants et neuf pasteurs). L'année suivante Frédéric III, plus tard roi sous le nom de Frédéric Ier, instituait l'organisation ecclésiastique française, se réservant la confirmation des pastèurs et le droit de changer au besoin la discipline qui était celle des églises réformées de France, moins les synodes qu'on n'accorda point. Une commission supérieure en tint lieu ; (elle obtint par lettres patentes du 26 juillet 1701 les mêmes prérogatives que le Consistoire supérieur allemand, et a fonctionné jusqu'en 1809). Enfin le 8 mars 1698, après Ryswick, l'Electeur réglait les attributions des consistoires et donnait l'ordre de tenir dans chaque colonie un registre où seraient inscrits les délibérations, les comptes, les actes, contrôlé au moins tous les trois ans par une visitation ecclésiastique. Les deux premières, 1698 et 1700, furent partielles ; c'est depuis celle de 1703 que le système des colonies fonctionna régulièrement. Les ministres touchaient 300 écus dans les grandes villes, 200 dans les petites, 150 dans les bourgs, 100 dans les villages. Trois seigneurs entretenaient eux-mêmes leurs ministres.

La *justice française* (art. x de l'édit de Potsdam établissant « que toutes les contestations entre les Réfugiés seront jugées par un juge-arbitre choisi dans leur propre sein », sauf pour les questions militaires et les

ecclésiastiques qui ressortent du Consistoire), fut réglée par les décrets de 1690, 1699, 1702 et 1705 : ils la rendaient indépendante des tribunaux allemands. Le tribunal de justice supérieur siégeait à Berlin. Ancillon et ses deux collègues rédigèrent en 1699 (14 avril), à l'exemple du code Louis, l'*ordonnance française* ayant force de loi pour tous les tribunaux des colonies huguenotes. De 1699 à 1716 le tribunal d'Orange, reconstitué à Berlin dans son entier (depuis le président du Parlement jusqu'à l'huissier), servit pour la troisième instance, attribuée ensuite au tribunal supérieur d'appel prussien. Ebranlée par les guerres de l'empire la justice française ne fut abolie qu'en 1809, ayant conservé sa position au sein de la monarchie pendant 120 ans, alors même que l'usage de la langue avait cessé.

Frédéric-Guillaume pourvut à l'instruction supérieure des Réfugiés et au recrutement du corps pastoral en fondant à l'université de Francfort-sur-l'Oder une chaire et 12 bourses françaises ; Jean Garnault passa le premier son examen en Prusse, 1691. — Frédéric III créait en 1689 le *Gymnase* ou *Collège français* de Berlin que régissent encore les statuts dressés par Sperlette, Collin, Chauvin et Naudé ; il confiait à des Réfugiés, et d'abord à Ch. Ancillon, la direction de l'*Académie des nobles*, patronnait l'*Institut français* ou *Académie des chevaliers* établie à Halle par Lafleur et noyau de la future université, fondait en 1705 la *Maison d'Orange* sous la direction de ce nom et en conservait en corps le Parlement.

Son successeur, au contraire, pendant les premières années du règne, encouragea peu les Réfugiés. D'alarmantes rumeurs s'étant répandues, dans les colonies où l'on négligeait de dresser les listes périodiques, des familles, surtout de celles établies près d'Angermunde, passèrent en Danemark. L'avertissement fut salutaire : le 9 mars 1719, Frédéric-Guillaume instituait le Grand-Directoire ou Haute Cour, présidé par le ministre chargé des affaires des colonies, composé de membres élus par les différents ordres des Réfugiés et formant leur intermédiaire auprès du gouvernement. Le recensement général du 31 décembre 1720 accuse un total de 16,932 sans les militaires, 53 pasteurs, 45 lecteurs et maîtres d'école. Seize ans plus tard le nombre a baissé d'un millier, de 421 âmes et de 169 métiers en l'année 1736. Les commissaires en attribuent la cause au renvoi des immigrants récemment venus, à la

concurrence des fabriques locales et à l'élévation des droits sur les matières premières : le roi déclare le 27 mai 1737 que tout nouveau Réfugié obtiendra les mêmes privilèges que les anciens, et partageant les églises en cinq inspections, Berlin (sous Beausobre), Stettin (sous Mauclerc) Magdebourg (sous Baratier), Halberstadt (sous Jordan), Clèves (sous Artus de la Croix), il publie un édit « enjoignant en général aux consistoires une exacte observation de la discipline » (1737). Il avait fondé en 1725 la *Maison des orphelins*, mais imposait des ministres allemands aux paysans français qui se fixaient en Lithuanie et ordonnait le 5 juillet 1738, d'une part « que tout candidat à une place de pasteur français fasse d'abord une prédication d'essai au Dôme en allemand, » et d'autre part « que les maîtres d'école sachent la langue allemande aussi bien que la française. »

C'est à Frédéric II, élève de Me de Rocoules, que remontent l'*Ecole de charité* (1740), le *Séminaire* (1776), la *Pépinière* pour les futurs instituteurs (1779-1809). Le « roi philosophe, » qui se plaisait à protéger ainsi le Refuge et donnait à partir de 1745, au recensement annuel des colonies, un caractère plus précis et plus détaillé (voir les récapitulations avec en-têtes imprimés), exigea des églises l'abolition d'un de leurs plus anciens usages, les suspensions et réparations publiques des pécheurs scandaleux : malgré leurs protestations les pasteurs durent s'incliner devant son ordre formel de 1746. L'influence des mœurs et de la langue française, devenue prépondérante à sa cour, avait été préparée sous ses prédécesseurs, et surtout par le roi Frédéric Ier, ce descendant direct de Coligny par sa mère, Louise-Henriette d'Orange-Nassau. C'est sous son règne que les hommes de science du Refuge fondaient en 1696 la *Nouvelle Gazette des savants*, et que fut décrétée le 18 mars 1700 la Société ou Académie des sciences et des lettres de Berlin. Si l'honneur de cette création revient à la reine Sophie-Charlotte et à Leibniz qui en fut nommé président à vie, il n'est que juste de reconnaître l'impulsion que lui donnèrent les Réfugiés : les germes profondément spiritualistes qu'y déposèrent ces exilés pour la foi ont préparé la succession de savants « qui dans les jours de Frédéric et de Voltaire, de La Mettrie et de d'Argens, maintenant les traditions morales de leurs ancêtres, voulurent une religion raisonnable et une raison religieuse » (Bartholmess). Parmi les membres de l'Acadé-

mie on trouve : Chauvin, Lacroze, des Vignolles, Naudé, Lenfant, Mauclerc, Pelloutier, plus tard du Han, Jordan, Formey. On regrette de n'y pas voir figurer Beausobre, l'historien du manichéisme, Jaquelot et d'autres pasteurs distingués parmi les 70 qui se fixèrent dans le Brandebourg. Les lettres furent cultivées par les historiens de Rocoules et Larrey; la jurisprudence par les Ancillon, les Persode, Lugandi, Burgeat, de la Tour, placés dans les diverses colonies comme juges de leurs concitoyens. La présence de médecins français avait engagé l'Electeur à dresser le collège supérieur de médecine; François Charpentier devint chirurgien général des armées. Quelques artistes, Ramondon, Fromenteau, Vaillant, et les architectes Detan, Quesnay et Boynet transformèrent la capitale.

Cinq cent soixante dix familles nobles sont représentées dans les listes d'Erman et Réclam. Les gentilshommes occupèrent des charges de cour; quelques-uns entrèrent dans la diplomatie (Beauvau signa la paix de Saint-Germain, du Plessis-Gouret fut résident en Suisse, de Falaiseau ambassadeur à Londres, Stockholm et Copenhague); d'autres dirigèrent les affaires civiles des colonies, les de Marconnay, de Maxuel, de Montagnac, de Mirmand, de Jaucourt; le plus grand nombre entrèrent dans l'armée. Six cents officiers furent admis avec le grade supérieur à celui occupé en France; à leur tête, mais transitoirement, le maréchal de Schomberg. On les plaçait de préférence dans des corps spéciaux, les deux compagnies de grands mousquetaires, les régiments de Varennes, de Rouville de Veyne, l'infanterie et les cuirassiers de Briquemault, les compagnies et cadets de Cornuaud; ils fournirent 17 lieutenants généraux, dont six dès l'origine, 24 majors généraux, des gouverneurs de Berlin, Magdebourg, Neuchâtel. Les ingénieurs Cayart et de la Chése initièrent la Prusse à l'art du génie et de la fortification modernes.

Le grand Electeur s'était efforcé avant tout d'attirer les manufacturiers et les artisans, leur fournissant des matières premières, achetant leurs produits pour les établissements princiers et les troupes, leur avançant des fonds, interdisant l'entrée des marchandises de l'étranger : plus tard on établit un bureau d'adresse pour le prêt sur les objets et leur vente aux enchères. Il réussit au point qu'Ancillon pouvait écrire en 1690 : « Il est venu dans cet état des ouvriers de tous métiers, de sorte qu'on y fait à présent toutes sortes d'ouvrages. Il ne s'en fait aucun en

France, qu'on ne fasse dans ce pays-ci, » progrés colossal, car presque tout avait été à créer dans ces cinq années. On relève, dans la longue nomenclature des industries introduites, celles des draps, serges, droguets, étoffes de laine, moquettes et tapisseries, soieries, brocards, velours, rubans, cotonnades, bas, chapeaux; l'art du tanneur, celui du mégissier, du chamoiseur, du gantier (avec une maîtrise spéciale, 1702); l'importation des manufactures de papier, d'huile de lin et de colza, de chandelles et bougies, de la broderie, des boutons; les perfectionnements des verrerie, armurerie, serrurerie, fonderie, exploitation des mines de fer et de cuivre, orfèvrerie et horlogerie. L'essor du commerce correspond à celui de l'industrie: la quincaillerie, les vins, les modes passaient sur les marchés d'Allemagne, de Pologne et de Russie.

Les Réfugiés défrichèrent les Marches stériles ou ravagées par la guerre de Trente ans. Pour les retenir dans les colonies agricoles, en les affranchissant à perpétuité des corvées, on statua que si les familles venaient à s'éteindre, les terres ne pourraient être vendues qu'à des Réfugiés ou à leurs descendants, ou à des personnes réunies à la colonie; c'était les donner au corps même de cette colonie. Les cultivateurs venus surtout de Dauphiné, Champagne, Sedanais et Languedoc introduisirent la culture du tabac, le jardinage, les plantes potagères presque inconnues, et sans grand succès les mûriers. Le nombre total des colonies dans les états de l'Electeur a été de 33, dont quelques-unes dédoublées; dix-neuf groupes dans les Marches; six entre l'Elbe et le Weser; cinq dans les provinces du Rhin; une en Poméranie, Stargard; une dans la Prusse, Kœnigsberg.

Eglises, par ordre de date, avec leurs premiers conducteurs: *Berlin*, 1672: dix pasteurs en 1690 avec culte au dôme; 1697, concession de la demi-propriété de l'église Dorothée; 1701, consécration du temple du Werder et 1705 de celui de la Friedrichstadt: prédications à tour de rôle sans attribution spéciale. Le rescrit royal de 1715, malgré l'opposition de Petit et Forneret, divise l'Eglise en trois paroisses avec pasteurs et diacres déterminés, le *Werder* (3 pasteurs), la *Dorotheenstadt* ou *Neustadt* (3 pasteurs), la *Friedrichstadt* (3 pasteurs), auxquelles on ajoute en 1719 celle de Cœpenick ou *Louisenstadt* et en 1725 celle de *Kloster-strasse* ou *Berlin*, plus un culte avec aumônier à l'hôpital français (à partir de 1726, 3 pasteurs au Werder, deux dans les autres paroisses).

Tous les pasteurs sont membres du Consistoire; en cas de vacance le conseil de la paroisse présente au troupeau une liste de six membres, un des trois élus à la majorité des voix est choisi par le roi. (Parmi les pasteurs : Abbadie, Dartis, de Gaultier, Ancillon, Lenfant, Bancelin, Beausobre, Cabrit, Crouzet, d'Asnières, Réclam). Le recensement de 1720 donne 7,871 âmes, 8,891 en 1736; le dernier (1880), 6,013 réparties en trois paroisses, Berlin, Louisenstadt, Frédrichstadt avec six pasteurs et l'aumônerie de l'hôpital; la paroisse du Werder a été supprimée en 1841 : les pasteurs et anciens siègent dans un Consistoire unique. En 1819 le culte, exclusivement français jusque-là dans toutes les paroisses, commence à alterner avec un culte allemand qui l'emporte en 1830. Tous les services sont maintenant allemands sauf un chaque dimanche à la Fredrichstadt; les notifications ecclésiastiques hebdomadaires sont publiées en français. *Magdebourg*, 1685, colonie des plus importantes : 1,282 réfugiés vers 1700, (948 en 1800): grandes manufactures des du Bosc de Nîmes, Rafinesque d'Uzès, Maffre de Saint-Ambroise, Claparède de Montpellier. Trois pasteurs simultanément jusqu'à ce siècle, deux jusqu'en 1816 : depuis 1819 introduction du culte allemand; un seul service français par mois en 1835, supprimé en 1878 mais gardé dans les statuts en cas de nécessité. (Premiers pasteurs : Ducros, des Vignolles). *Battin*, 1685, la première colonie agricole (de Favin, Lugandi). *Emmerich*, 1686, moins de 50 réfugiés, a duré jusqu'à ce siècle (La Gacherie). *Wesel*, 1686, deux pasteurs, s'est éteinte vers 1790 (Ducros, Chandon). *Clèves*, 1686, annexée à Wesel, 1758 (Ferrand, de la Roque). *Francfort-sur-l'Oder*, 1686, l'existence d'une paroisse réf. allemande y attira les Réfugiés : au début deux pasteurs, de 1689 à 1710 trois, de 1710 à 1805 un; en 1817, un culte français par trimestre auquel on renonce en 1832, « aucun membre du troupeau ne comprenant la langue; » fusion avec la paroisse allemande, 1852 (Bancelin, Coullez, Vincent, les Causse). *Brandebourg*, 1686, manufactures normandes de draps et teinturerie en écarlate de Le Cornu de Rouen; fusion avec la paroisse allemande, 1834 (Valentin, de Clelles, Lugandi). *Halle*, 1686, colonie importante, 726 membres, deux pasteurs servant aussi de centre aux réfugiés dans l'électorat de Saxe; manufactures de moquettes, commerce avec Leipsick. La sainte cène du 26 dec. 1686 fut la première célébrée dans les colonies du Brandebourg. Nouvelle adjonction en 1719, reçue avec des

reproches d'avoir autant tardé. Une prédication allemande par mois, 1800; le 9 juin 1809, décret du roi Jérôme Napoléon, « l'égl. ref. française à Halle, dép. de la Saale, est réunie à l'égl. ref. allemande pour ne former qu'une seule église réformée » (de Vimielle, des Vignolles, Garrigues de Chartres). *Buchholz*, dit *Franzœsisch-B*. 1686; premier culte allemand, 1818, le français supprimé en 1826 (Vieux, de la Charrière, Crégut). *Schwedt* et *Vierraden*, 1686, cultures de tabac; cessation du français vers 1838 (La Grave, Rocard). *Grambzow*, 1686, colonie agricole, centre de bailliages avec annexes (la Charrière). *Ziethen* (Gross et Klein Z.), 1686, dans le bailliage de *Chorin*, groupe agricole qui prend tantôt un nom, tantôt un autre : immigrants du Palatinat; quinze ans de franchises, le pays étant dévasté par les guerres; elle n'a point eu sa juridiction comme les autres (Regnier, Reboul). *Bergholz* dans le bailliage de *Lockenitz*, 1686, plusieurs villages français, groupe agricole prospère (de Brandon, Le Franc). *Soest*, 1686, église de garnison du rég. de Varennes (de Bonneval et du Bourg), transitoire comme *Lippstadt* qui remonte peut-être à 1684, le p. Fétizon étant venu s'y fixer avec le seigneur de son église de Saint-Loup. *Prenzlau*, 1687, d'abord avec 3 pasteurs, garnison des grands mousquetaires; culte alterné en 1807, allemand depuis 1832 (Et. de Petit, Brazy, Constantin). *Burg*, 1689, fondée par 206 Vaudois auxquels s'unirent des manufacturiers français; culte allemand depuis 1806, fusion avec la paroisse, 1812 (Javel, Dumas, Le Preux); *Kœnigsberg*, 1686, plus de 400 réfugiés, deux pasteurs jusqu'en 1816; service allemand introduit en 1817, trois fois par mois depuis 1830 (Boullay du Plessis, Taunay, de la Fargue, Ancillon). *Stargard*, 1687-1809 (Vincent, Crégut). *Cagar-Rheinsberg-Braunsberg*, 1688, fondée par le conseiller le Chénevix de Biville, de Metz, connue successivement sous les trois noms, chaque annexe étant devenue centre; s'est éteinte en 1828 (Rocaret, Brazi). *Spandau*, 1690, d'abord annexée à Berlin, transférée avec la fabrique d'armes à Potsdam 1724 (Vieux, Coullez). *Koepenick*, 1690, d'abord annexe de Berlin; éteinte 1812 (Fétizon, Brounet). *Angermunde*, 1691, actes en allemand depuis 1832 (Pelorce, Ancillon, Martin). *Strasbourg dans l'Uckermarck*, 1691, cinquante-cinq familles du Palatinat obtenant un privilège spécial, dix ans de franchises pour la culture du tabac, ministre, lecteur et juge rétribués; elle est désignée quelquefois comme égl. Wallonne (de Baudan).

Stendal, 1693, réfugiés du Palatinat, planteurs et jardiniers, après avoir servi de 1686 à 1690 à quatre cents Vaudois sous leur min. Bayle; éteinte vers 1820 (de Combles, Thomas). *Duisbourg*, 1693, de courte durée (Rossal, Huguenin). *Muncheberg*, 1697, ministres rétribués par le seigneur (La Charrière, Sablon). *Colberg*, 1698-1701, peu importante (Cabrit). *Minden*, 1698 ; en 1760 un culte par quinzaine; éteinte en 1796 (Rossal, de la Croix). *Halberstadt*, 1699; dernier service français 1818; fusion dans la paroisse, 1823 (Rossal, Ruynat). *Bernau*, 1699, union à Franz. Buchholz, 1825 (Is. Le Clerc, Perrin). *Neuhaldensleben*, 1699, éteinte vers 1809 (J. Roure). *Neustadt an der Dosse*, 1699, manufacture de verres et glaces; éteinte vers 1740 (Boquet, Perrin). *Parstein*, 1699, familles du Palatinat disséminées dans les environs; unie à Angermunde, 1871 (Serres). *Oranienbourg*, où l'électrice Henriette-Louise d'Orange avait établi en 1659 des agriculteurs hollandais et frisons remplacés par les émigrés du Palatinat et les Réfugiés; éteinte en 1713 (la Charrière, Colin). *Hamm*, 1701-1704 (de la Croix, seul pasteur). *Hammelspring* ou *Lammspring*, 1701-1721, annexée à Brandebourg (Fabri, Vernezobre). *Potzlow*, 1701 ; fusionnée avec Grambzow, 1713 (Lugandi). *Cottbus*, 1700, s'est appelée colonie Wallonne; culte dans la chapelle du château jusqu'en 1707 ; union à la paroisse réf. allemande, 1757 (Cabrit, Coudère). *Tornow*, colonie agricole dont le pasteur était rétribué par le seigneur (suite d'un pari de jeu avec la reine Sophie-Charlotte) ; s'éteint en 1744 (Barbeyrac, Aureilhon). *Calbe*, 1710, réfugiés de Manheim auxquels s'unirent des réformés allemands; la paroisse se germanise entièrement vers le milieu du XVIIIe siècle (Ruinat, Estève) *Pasewalk*, 1720, existait encore comme église en 1773 et comme colonie en 1785. *Stettin*, 1721, deux pasteurs jusqu'en 1816 : trente chefs de famille réclamèrent en 1799 le culte allemand qui l'emporte en 1823 (de Mauclerc, Reclam; de 1811-1839, Riquet, « le Spener de la Poméranie; ») *Potsdam*, 1723; l'édit du 19 oct. 1731 accorde des privilèges et franchises et une justice civile aux « colonistes français » qui s'y établiront; culte au château jusqu'en 1750, temple en 1752; deux pasteurs, 1735 à 1784 : le culte français mensuel cesse en 1869, le service allemand restant strictement calviniste dans sa forme. La colonie dite *Mannheim à Magdebourg*, composée de 1739 émigrés du Palatinat, s'établit en 1689 et dure encore, ayant mené une existence distincte des autres, n'ayant envoyé que rare-

ment des recensements avec les leurs et comptant néanmoins beaucoup de familles d'origine française (pasteurs : Péricard qui l'amena, Causid, Rossal, Gualtieri, Bocquet, Simon, Remy). Le culte est allemand depuis 1800. — Enfin il faut de plus relever les églises de la Lithuanie : en 1737, le pasteur Remy envoyait la liste des 1781 Français (?) établis au bailliage d'*Insterbourg;* en 1738, le pasteur Audouy (m. 1763) rendait compte de la colonie fondée à *Gumbinnen*. Ces établissements prospérèrent : le premier combiné avec *Jutschen* s'étendit dans les villages de Trakinès, Piraginen et Tarpouschen, mais le refus par le roi d'une école spéciale et le choix, sauf trois, de pasteurs non français d'origine hâtèrent la transformation. Aussi, dès 1785, le past. Lambert constate-t-il un oubli presque complet de la langue et quoique les trois groupes « suisses-français » réunissent plus de 2,000 âmes et continuent à figurer sur les listes, ce ne sont pas des colonies sur le même pied que les autres et il devient impossible de les considérer comme des Eglises du Refuge.

Lors du jubilé de la Révocation, plusieurs de ces églises étaient donc éteintes ou fusionnées avec des allemandes. Déjà dans le premier quart du dix-huitième siècle, les noms de Lippstadt, Soest, Hamm, Duisbourg avaient disparu; maintenant Minden, Calbe, Cottbus étaient desservies par les ministres de l'église allemande; plusieurs des justices françaises étaient réunies; en 1790, il devenait nécessaire pour le Consistoire supérieur de régler « ce qui doit être observé réciproquement par rapport aux mariages, baptêmes, enterrements et assistances des pauvres entre les églises réformées allemandes et françaises ». L'affaiblissement de l'effectif des colonies, activé par les unions avec les familles du pays est surtout sensible dans les provinces rhénanes (à Minden 72 âmes en 1720, 21 en 1785, 9 en 1800 : Wesel 641 en 1720, 63 en 1785). La langue française, encore prépondérante à la cour et dans la société de Berlin, devenait moins usitée dans les autres centres et tendait à s'effacer dans les groupes agricoles. A la mort de Frédéric II, la réaction s'accentua dans la capitale; l'Académie adopta la langue nationale, réservant le français pour les solennités. Les guerres de l'Empire, le canon d'Iéna, comme l'a dit M. Bartholmess, et l'accablant traité de Tilsit, rompirent les derniers liens et hâtèrent la transformation. Malgré les efforts de Molière et de Savigny, les descendants des Réfugiés songèrent, en les traduisant, à quitter jusqu'aux noms de leurs aïeux. A la

réorganisation de la Prusse on abrogea le droit de « bourgeoisie française » (1808); on supprima les juridictions particulières des communes françaises, le département dit des Colonies et le Consistoire supérieur (1809) : un ordre du Cabinet du 18 février reconnaissait expressément la permanence des fondations charitables. Dans les luttes de la guerre de l'indépendance, les Réfugiés avaient achevé de s'identifier avec le pays d'adoption de leurs pères : ce n'est plus en français que pensaient et qu'écrivaient les Ancillon, Lafontaine, La Motte-Fouqué et Theremin du dix-neuvième siècle. Aussi fallut-il bientôt introduire l'allemand dans le culte public. En 1814, le pasteur Théremin de Gramzow allait jusqu'à lancer un appel « aux communautés françaises » pour la fusion complète dans les paroisses allemandes; mais elles tenaient à leur caractère spécial, revendiqué à juste titre par la réponse « Adresse aux églises françaises dans les Etats Prussiens, Berlin, 1814.» Les colonies suivantes l'ont gardé jusqu'à ce jour : Berlin, Angermunde, Battin, Bergholz, Buchholz, Gramzow, Kœnigsberg, Magdebourg, Potsdam, Prenzlau, Schwedt, Stettin, Strasbourg, Gross-Ziethen, plus l'église wallonne de Magdebourg qui ne s'est fusionnée ni avec la française ni avec la réformée allemande.

Si elles ont perdu l'indépendance législative, quoiqu'elles aient toujours leurs ressortissants inscrits, elles en ont encore jusqu'à un certain point une ecclésiastique : conservant la discipline, elles n'entrent dans le nouveau réseau des églises évangéliques que par la délégation qu'envoient aux synodes de leur province celles de Magdebourg, Stettin et Koenigsberg. Les onze de la province de Brandebourg forment entre elles un synode particulier, quoique chacune d'elles se régisse indépendamment des autres. Ces églises possèdent des biens-fonds servant à leur entretien et les administrent par leurs consistoires ou presbytères composés des pasteurs et des anciens élus par leurs collègues, par coaptation et à vie et sous la surveillance des chefs de famille; leur silence ratifie le choix. La confirmation des pasteurs appartient au Consistoire supérieur allemand local : ils sont presque toujours pris parmi les descendants des Réfugiés. Le gymnase français de Berlin ne relève plus de la colonie mais est continué par l'Etat. Le séminaire existe : on a réuni sous l'appellation collective d'Hospice français le petit hôpital pour tout jeunes enfants, l'Ecole de charité pour les

abandonnés et la Maison des orphelins. Beaucoup de noms français se sont perpétués dans toutes les classes de la population.

Markgraviats de Brandebourg. — Deux branches secondaires de la maison de Brandebourg suivirent l'exemple de l'Electeur. Dans celle de Bareith, le markgrave Christian-Ernest, après s'être assuré de la sanction et, en cas de difficultés avec la France, de l'appui de Frédéric-Guillaume, appelait les Réfugiés par sa déclaration du 23 novembre 1685, leur assurant les immunités et privilèges accoutumés, dix ans d'exemptions d'impôts, liberté religieuse malgré l'opposition des luthériens et du surintendant de Lilien. Il s'établit bientôt une colonie florissante dans la ville de *Bayreuth*, avec culte privé en 1686 dans la maison du sieur Denty, marchand reçu bourgeois; 1687, culte public (pasteur de la Roquette, languedocien); 1688, nomination d'anciens dont quatre médecins et achat d'une maison d'assemblée; rescrit confirmatif en 1698 : en 1719, des réformés allemands du Palatinat s'étant joints à l'Eglise, on décida de nommer un ancien parmi eux et d'établir des prédications en leur langue « mais en stipulant que le nom d'Eglise française sera conservé. » Vers 1732 le culte français cesse, quoique l'Eglise ait refusé jusqu'à nos jours de se fusionner avec la luthérienne. Le plus grand nombre des Réfugiés avait choisi Erlangen; on construisit une ville neuve à côté de l'ancienne, en grande partie aux frais du prince qui la pourvut d'un temple (1693), d'un hôpital et d'une maison de refuge. Cette colonie dite *Christian-Erlangen* composée surtout de protestants du Vivarais, du Languedoc et du Dauphiné, s'augmenta de près d'un millier de Réfugiés, beaucoup du Pragela (1687) et d'une partie de ceux du Palatinat (1689). Les industries nouvelles donnèrent à la ville une réelle prospérité entretenue par deux foires annuelles. L'église compte au début quatre pasteurs, deux de 1700 à 1800, puis un seul (Tholozan, Papon, Darassus). Elle a gardé son nom primitif, mais le culte français a cessé en 1818. A ces deux paroisses fut alternativement annexée la communauté de *Nayla*, composée de réfugiés français ayant reçu le droit d'avoir temple et service public, mais trop pauvres pour se former en section indépendante. Les Etats-Généraux lui donnèrent un pasteur en 1762 mais déjà ses actes se rédigeaient en allemand; elle s'annexa de nouveau à Bayreuth et s'éteignit en 1824. Quelques Réfugiés établis en 1688 à *Muenchaurach* se transportèrent à *Wilhelmsdorf* en 1690 avec leur pasteur Bonnet, ils y eurent église avec

clocher et culte public, l'annexe d'*Emskirchen* fut indépendante de 1705-1714. Est aussi mentionnée dans les actes, l'église de *Neustadt sur l'Aisch*, « dont ni pasteur ni ancien n'a comparu ».

Le markgrave de Brandebourg-Anspach fonda à *Schwabach*, 1686, sous la direction de M. d'Ingenheim, une colonie industrielle pourvue d'abord de deux pasteurs (Ribotier et Martel), l'une des principales étapes des immigrants sur la route de la Suisse au Brandebourg. Assez chancelante en 1749 pour réclamer les subsides de l'Angleterre, elle conserva néanmoins son caractère et son culte français jusqu'en 1813. A *Furth*, on signale en 1714 une église qui dura peu. Ces églises réformées françaises des deux Markgraviats constituaient avec les allemandes d'Erlangen et d'Hildburghausen et l'ancienne Wallonne de Nuremberg (se recueillant à Stein sur le territoire d'Anspach), un groupement synodal qui tint quinze réunions, de 1688 à 1732. Les luthériens en obtinrent alors l'interdiction qui coïncide avec la germanisation de Bayreuth et Wilhelmsdorf. Depuis 1810, les deux principautés font partie de la Bavière : c'est aux Réfugiés que l'église réformée de ce pays doit son origine et sa résistance aux attaques réitérées du luthéranisme : elle a reformé en 1856 son ancien synode sous la garantie de la constitution du royaume : les églises dites « françaises » de Bayreuth et Erlangen y figurent.

---

b. Brunswick. — I. B.-Lunebourg. Quelques protestants français s'étaient établis à Zell vers 1670, avec administration des sacrements dans une maison particulière ; en 1675, les luthériens firent renvoyer le pasteur. Le 6 août 1684, une ordonnance du duc Georges Guillaume autorisa l'entrée des Réfugiés dans la ville de *Lunebourg* avec culte privé, industries libres et droit de bourgeoisie, école et pasteur rétribués pour les premières années, exemption d'impôts pendant vingt ans : cette colonie a peu duré. A *Zell* (*Celle*), au contraire, les exilés de la Révocation se groupèrent en nombre autour de la duchesse qui, née Éléonore d'Olbreuse, appartenait elle-même au protestantisme français. Le culte fut bientôt rétabli, quoique l'érection d'un sanctuaire dans les faubourgs ne

fût autorisée que le 12 août 1699; encore le duc exigeait-il qu'il n'eût pas l'aspect d'un temple : interdisant le prosélytisme et la controverse, il subordonnait l'Eglise au Consistoire luthérien, imposant l'obligation de demander l'autorisation pour chaque exercice du ministère (past. La Forest, Roques de Maumont). En 1705, à la mort de Georges Guillaume, la principauté entrait dans la maison de : —

II. B.-Kalenberg, depuis 1692 électorale de Hanovre, sous le duc Georges, futur roi d'Angleterre. Son père, Ernest-Auguste, avait déjà donné, le 1er décembre 1685, un édit favorable aux Réfugiés, confirmé le 1er août 1690 : exemption de droits et d'impôts pendant vingt ans, et vingt-cinq pour les maisons bâties par eux; entrée *ad libitum* dans les corporations, admission aux emplois et dignités, excepté aux magistratures urbaines là où les lois s'y opposent; pasteur assuré à toute communauté de cent âmes, exercice complet avec consistoire indépendant et juridiction particulière. La colonie de *Hameln* fut composée de manufacturiers et artisans, 1690 : avec Karlshafen en Hesse, c'est le seul lieu où les luthériens aient ouvert leur temple au culte des Réformés français (p. Quinquiéry et de La Porte ensemble.) L'électrice Sophie, petite-fille du roi Jacques Ier, fit ordonner ministre, après examen, son écuyer Et. de Maxuel et le nomma son aumônier afin d'en faire bénéficier les Français réfugiés à *Hanovre*, temple, nov. 1699; à la mort du quatrième pasteur Armand, l'Eglise s'éteignit et les quelques membres restants entrèrent dans la paroisse allemande réformée. Les membres des églises de Hanovre et de Zell appartenaient surtout aux classes élevées; ils donnèrent à la cour de l'Electeur la réputation d'être la plus policée de l'Allemagne, et, par leurs relations avec ceux de leurs compatriotes recueillis à Londres, ils ne furent pas sans exercer une sérieuse influence sur les négociations politiques suivies de l'avènement de Georges de Brunswick au trône d'Angleterre. Il se tint, en 1703, à Hameln, en présence des commissaires ducaux, un Colloque qui rédigea un acte d'union sur « la base de la confession de foi et de la discipline des Eglises réformées de France » entre les Eglises réformées françaises de Hanovre, Zell, Hameln, Lunebourg et Buckebourg, et allemandes de Hanovre et Buckebourg. On ne trouve plus de traces d'assemblées postérieures. Dans ce groupement ne figure pas l'Eglise de la ville de *Brunswick* (dans les Etats de B. Bevern-

Wolfenbuttel), qui a peu marqué et eut Clément pour ministre en 1730.

---

c. *Etats de Hesse.* — I. H.-Cassel : Les traditions hospitalières et françaises qui remontaient aux temps de Lambert d'Avignon et de Garnier avaient permis à quelques manufacturiers calvinistes de se fixer à Cassel vers la fin du règne de Louis XIII. Le 18 avril 1685, le landgrave Charles Ier lançait un appel aux protestants français, leur signalant les contrées les plus favorables, leur accordant dix années de franchises, avec prolongation pour les manufacturiers, des fonds pour construire, droits de maîtrise pour les artisans, privilèges seigneuriaux pour les possesseurs de domaines; promettant des temples, pasteurs et maîtres d'école; le 12 décembre, il publiait en langue française un décret confirmatif, et envoyait en Suisse (nov. 1687) M. de Sailly attirer de nouveaux immigrants. Près de 6,000 Français, dont 150 chefs de familles nobles se fixèrent dans ses états; 3,000 à Cassel où, le 28 octobre 1685 (v. st.) Lenfant, à la nouvelle de la Révocation, célébrait un premier service dans la maison de Grandidier. Ils venaient du Dauphiné, du Languedoc, quelques-uns de Champagne, de Picardie et de Metz. On bâtit pour eux le beau faubourg connu sous le nom de Ville-Neuve. L'immigration de 1698 amena un supplément d'environ mille Vaudois du Pragéla, d'où la fondation de huit villages; cette même année on construisit l'Hôpital pour les émigrés de passage. Enfin, en 1701 quelques Vaudois, longtemps errants, vinrent fonder deux colonies de plus.

L'organisation ecclésiastique, presbytérienne et indépendante, mais sous les Consistoires nationaux de Cassel et de Marbourg, et sans synodes, était dirigée par la « vénérable compagnie » de Cassel (le nom de Consistoire lui fut refusé) : elle se composait de trois pasteurs et de six anciens de chacune des deux paroisses de la ville, le modérateur changeant chaque mois; s'adjoignant pour les assemblées générales les chefs des principales familles, elle formait un tribunal officieux de conciliation, et s'occupait aussi pour ses ressortissants des affaires de police et d'administration municipale. En 1724, on créa une inspection ecclésiastique, confiée au

premier prédicateur de l'Eglise française de Cassel. La chancellerie de justice ou Commission française de 5 à 7 membres (1686), formait la cour d'appel et de notariat pour toutes les communes françaises, les résidents allemands compris. L'autonomie était donc conservée en tout autant que possible. On cite parmi les Réfugiés : jurisconsultes, Feuquières d'Aubigny, premier commissaire ; Lalouette de Vernicourt, ancien conseiller au parlement de Metz, premier directeur ; Harnier, Roques de Maumont, Rochemont, les Perrachon du Collet ; militaires : Dumont, commandant de Cassel, les colonels de Rozey, de Lorgerie ; cinq médecins, les quatre architectes du Ry. Denis Papin professait les mathématiques à Marbourg (1688) ; nommé conseiller ordinaire du landgrave en 1696, il occupa jusqu'en 1708 les fonctions de secrétaire du presbytère de Cassel. Les Arbouin, Lenormand, Le Goulon, etc., introduisirent des industries bientôt appréciées, tandis que les cultivateurs unis aux Vaudois créèrent dix-huit colonies agricoles dans des contrées incultes ou dévastées par les guerres. Assez prospères au début, ces colonies s'affaiblissaient au milieu du dix-huitième siècle, quand le landgrave Frédéric II leur rendit un nouvel essor en étendant les privilèges, fondant des groupes nouveaux pour des Réfugiés venus des états voisins, constituant la Chancellerie de justice comme instance suprême pour toutes les colonies et préparant pour leurs indigents la Maison de charité (1770). Mais déjà, au jubilé de la Révocation, plusieurs des groupes agricoles s'étaient germanisés au point de nécessiter un culte alterné dans les deux langues ; à Cassel, le troupeau ne comptait plus que 484 membres. En 1800, on supprime les commissaires et l'on réduit la chancellerie aux attributions pour la seule Ville-Neuve d'un tribunal de la première instance ; elle appartient désormais dans les diverses colonies aux autorités locales, avec recours suprême au prince. L'invasion napoléonienne et la création du royaume de Westphalie abolirent définitivement la Chancellerie française. L'organisation ecclésiastique se perpétuait ; en 1825, à la mort de l'Inspecteur français, on le remplaça par un Hessois, et en 1831 l'union fut consommée avec l'Eglise nationale, à la réserve des fonds destinés aux indigents des colonies agricoles : plusieurs d'entre elles existent encore de par ces fonds, quoique devenues entièrement allemandes et rattachées à d'autres paroisses.

C'est à *Cassel* que la prédication française s'est le plus longtemps

maintenue : les deux paroisses (la Vieille-Ville, 1685 ; la Nouvelle-Ville, 1688), d'abord indépendantes, avaient été unies en 1698, avec églises distinctes ; un des trois pasteurs avait la charge de prédicateur de la cour. En 1821, il n'y eut plus qu'une paroisse ; à la mort du dernier pasteur français Robert (1824) les services devinrent allemands, sauf un par mois bientôt supprimé. (Princ. ministres : Lenfant, de Beaumont, Joly de Metz, Guiraud de Nîmes, Couderc).

Colonies, d'après la date de fondation : *Hof-Geismar*, 1685-1822, créée ainsi que la suivante pour les Vaudois, conduits par Clément ; augmentée en 1695 de 400 Français. *Karlsdorf*, 1686-1837, trente-trois familles vaudoises, unie en 1739, sous le pasteur Droume à *Mariendorf*, 1686, bâtie pour des Embrunois et Pragelains réfugiés d'abord à Immenhausen ; c'est un des points où la langue et les mœurs s'étaient le mieux conservés. *Schwabendorf*, 1689, 29 familles de tisserands, église 1711 ; annexes *Hertinghausen*, 1694, et *Wolfskraute*, 1699, abandonnées bientôt par les Français et habitées par des Allemands suivant le culte de S. pour conserver les privilèges. *Marbourg*, où quelques familles se fixèrent avec le professeur de théologie Th. Gautier ; à sa mort, 1709, prédication des pasteurs voisins ; annexe *Frauenberg*. *Louisendorf*, 1688, nommée d'abord *Hammershausen*, seize familles de Die et environs ; on leur bâtit des maisons avec trente ans de franchises ; colonie ayant conservé une des dernières la langue française adoptée par les familles allemandes qui s'y étaient rattachées (past. Fontaine, Suchier, Crosat, Aillaud 1833). *Wolfhagen*, colons du Dauphiné 1686, et 39 familles vaudoises en 1699, unies à 14 du Vivarais établies à *Leckringhausen*, prédications alternées ; abandon du français en 1824. *Schœneberg*, 1698, vaudois-français ; annexe de Hof-Geismar, 1739. *Gethsémané*, 1699 ; seize familles du Dauphiné, ayant persévéré dans le culte français, souvent interrompu et toujours repris jusqu'en 1826. *Treysa*, 1699, cent familles du Dauphiné, la plupart établies à *Frankenhain*, 1701, grandes fabriques ; culte allemand en 1826. *Kelse*, 1700, bâtie sur les ruines d'un village détruit depuis quatre cents ans ; 36 familles dauphinoises, réduites à 9 en 1787 : bientôt annexe de Hof-Geismar. *Carlshaven*, 1700, d'abord *Syburg*, ville bâtie par le landgrave Charles, avec concessions particulières pour tous les colons réformés ; en 1825, fusion de culte avec les réformés allemands. *Sainte-Ottilie*, 1700, quatorze familles ; annexe de

Cassel. *Todenhausen*, 1720, quarante familles dauphinoises et vaudoises, fixées d'abord en Wurtemberg et en Bade, annexées à d'autres depuis 1732. *Wiesenfeld*, 1720, familles venues du Solms-Brauenfeld, colonie agricole prospère, annexe de Louisendorf. *Gottestreu*, *Gewissensruhe*, 1727, Vaudois du Pragéla ayant quitté le Wurtemberg ; annexes de Carlsdorf. A ces colonies formant 12 églises principales avec annexes, mais quelques-unes sans pasteurs, s'adjoignirent celles de *Friedrichsdorf*, 1775 ; *Friedrichsfeld*, *Friedrichsthal* et *Friedrichshausen*, 1777, fondées pour des nouveaux venus du Palatinat et de Bade, mais de peu de durée. Presque toutes ont rendu de réels services au pays, par leurs cultures perfectionnées et aussi par l'exploitation des houillères.

En 1736, *Hanau* passait sous le sceptre de l'Electeur. L'ancienne et florissante communauté du premier Refuge avait reçu du second un accroissement notable et lui fut redevable des industries de draps, soies, tapis et bijoux qui n'ont cessé de prospérer. Le culte est encore célébré en français trois fois par mois (princ. pasteurs depuis la Révocation : Ligier, Vernejoul, du Pasquier, Roques).

II. H.-Hombourg : Les colonies dans le Landgraviat datent des émigrations vaudoise et française. Frédéric II accueillit dans sa capitale (1686) des Réfugiés de la Picardie, de l'Ile-de-France et du Val-Pragela, qui bâtirent le quartier de Louisenstadt et fondèrent l'Eglise française de *Hombourg-ès-Monts* (80 familles). Ses lettres patentes du 13 mars 1687 accordent aux immigrés des terres en toute propriété, exemptes d'impôts pour dix ans, le culte, la justice en première instance par leurs propres maires et échevins. La paroisse est restée française jusqu'en 1814 ; sa personnalité civile s'est conservée, mais un seul pasteur dessert maintenant en allemand les deux communautés réformées de la ville (princ. pasteurs Richier, Roques). Trente familles, surtout de Picardie, quelques-unes de Champagne, Languedoc et Dauphiné, fondaient en 1687 *Friedrichsdorf* d'abord annexée à la précédente ; temple 1703 ; ministre à résidence fixe 1717. Cette colonie industrielle s'est beaucoup développée et a été élevée en 1821 au rang de ville, gardant pour ses 900 habitants son cachet et sa langue primitive. Les souverains eux-mêmes s'étaient attachés à les leur conserver : le landgrave Frédéric Jacob donna l'ordre, (1731)

de n'admettre aucun Allemand dans la commune, défendant les mariages internationaux. Aussi non seulement le culte se célèbre-t-il encore régulièrement en français, mais est-ce la langue usitée dans les écoles; nouveau temple construit, 1837. Pendant les guerres de la République, le caractère français de Friedrichsdorf frappa Hoche à tel point que « par une exception aux dispositions générales, déterminée par votre titre de Français et la cause intéressante de votre retraite en Allemagne », la commune fut exemptée de toutes réquisitions (20 mess. an V), exemple suivi par les généraux Hatry et Jourdan. (Princ. past. : Burkard, Rossier, Pfalz, Roques, Porte.)

Lors du grand exode des Vallées et sur les instances de l'Angleterre, de la Hollande et du Brandebourg, le landgrave accordait aux Vaudois, par sa Déclaration du 28 mai 1699 en 35 articles, les franchises jusqu'en 1706, le libre exercice en français, italien et allemand, choix de leurs ministres et instituteurs, presbytères ecclésiastiques, colloques et synodes même tenus en dehors du pays, justice séculière, élue par eux-mêmes à la pluralité des voix, admission aux charges publiques, droit de porter des armes, de former en cas de guerre un corps à part sous leurs officiers sans être jamais forcés à combattre au delà des frontières, érections de corporations et maîtrises. Après avoir prêté serment le 10-14 juillet 1699 au landgrave de Darmstadt comme au suzerain, et le 18 au landgrave Frédéric II, tandis que plusieurs familles s'unissaient aux deux colonies françaises, un plus grand nombre auxquelles s'associaient des Réfugiés, fondaient celle de *Dornholzhausen* (past. David Jordan). Soutenue par les subsides anglais, l'Eglise fut annexée à Hombourg de 1715-1755; ministère séparé, 1755-1809, annexée de nouveau jusqu'en 1824, puis indépendante et refusant en 1844 un service allemand, exigé par le gouvernement deux fois par mois depuis 1857. Les privilèges confirmatifs du 4 janvier 1861 leur continuent l'élection libre des pasteurs sous l'approbation du prince, et celle de la municipalité selon la loi générale du pays; un maire donné par l'Etat; cinq conseillers. Le culte ordinaire se célèbre en français, resté le langage de l'école et que parlent presque tous les habitants.

III. Hesse-Darmstadt : Sur les mêmes instances des princes protestants, le landgrave Ernest-Louis consentit à recevoir une partie des

Vaudois expulsés par Victor-Amédée. Il signa, le 22 avril 1699, ainsi que Valkenier, des lettres patentes qui servirent de type à celles de Hesse-Hombourg et à plusieurs autres, concédant les mêmes avantages avec franchise de quinze ans, et, pour eux et leurs descendants à perpétuité, leurs propres coutumes et le gouvernement ecclésiastique de leur discipline. Les résultats ne répondirent pas à ces faveurs : placées dans des terres peu fertiles, la plupart de ces colonies ne réussirent pas. Les Vaudois, installés d'abord à *Aarheiligen* et *Nidda* ne tardèrent pas, les uns à se diriger vers la Hollande, les autres à se fixer à Walldorf, où les rejoignirent bientôt ceux de *Russelheim*, *Moerfelden* et *Keltersbach*, émigrés successivement à *Neuenhof* et à *Neu-Keltersbach*, église soutenue par la Hollande (past. Deynaud) et à peu près abandonnée vers 1711. La colonie de *Walldorf*, très restreinte au début (past. Papon), se fortifia par ces adjonctions, mais fut en proie à des dissensions intestines. Les subsides anglais ayant discontinué en 1804, la paroisse, quoique soutenue par des secours de la diaconie française de Francfort, a peine à se suffire ; le culte français a cessé en 1815. La colonie formée par les trois groupes de *Rohrbach*, *Wembach* et *Hahn* (past. J. et D. Montoux), moins favorisée par le prince qui ne lui donna les terres qu'en fermage, a pourtant mieux réussi grâce au tissage et commerce des bas. Le culte a été célébré en français jusqu'à l'interdiction de la langue par le gouvernement (1821), défense maintenue par la seconde Chambre hessoise, malgré le pétitionnement de 55 habitants contre cette violation de leurs privilèges.

Quelques-unes de ces communautés isolées avaient cherché à se relier synodalement : le colloque vaudois à Francfort, 1699, réunissait les délégués de Hombourg, Moerfelden, Aarheiligen, Pragela, Schaumbourg et Wachtersbach ; celui de 1702 ceux de Dornholzhausen, Keltersbach, Rohrbach, Holzapfel, Waldenberg, Isembourg et *Hazelborn*, petite colonie transitoire de Français et de Vaudois sur les terres de Nassau-Saarbruck (past. Romieu). Ces liens ont été peu consistants.

Valkenier assistait aux délibérations. Il avait obtenu du comte Ferdinand Maximilien d'Ysenburg-Waechtersbach, pour des Pragelains venus par Doubhausen et Nauheim, « le Livre des Droits », dix ans de franchises, juridiction et consistoire propres, élections des pasteurs et instituteurs, et des anciens par les chefs de famille sur liste triple pré-

parée par le consistoire (prem. pasteur, J. Roman du Dauphiné), culte d'abord dans l'église de Spielberg, puis dans le temple construit à *Waldensberg* à la suite d'une collecte de Barillon en Angleterre (1739); en 1800 l'allemand est introduit dans l'école; l'ordre donné en 1811 de ne plus chanter les psaumes français fait disparaître rapidement les derniers vestiges des anciennes traditions; en 1815 le culte est allemand dans toutes ses parties, et à la médiatisation du comté, la Hesse supprime les droits de la colonie.

Des privilèges identiques avaient été accordés par le comte J. Philippe d'Isenburg-Budingen aux Réfugiés français dits « les conviés en Dieu » qui bâtirent *Neu-Isenburg*, temple 1702, pasteur rétribué par les États-Généraux. En 1761, le troupeau s'opposa de force à l'introduction du culte allemand, jetant la Bible luthérienne du haut de la chaire : en 1819, on se servait des deux langues; l'allemand resta seul dix ans plus tard. Il y a encore cent familles, à noms français, dans cette colonie de 2,500 âmes, qui est maintenant sous la suzeraineté de la Hesse (prem. pasteurs : Bermond de Saint-Fortunat en Vivarais, Archer de Mens). Dans le comté d'Isenburg-*Offenbach*, l'église wallonne française du premier Refuge qui avait recueilli le troupeau de Francfort (1608-1630), s'était reformée après la Révocation (past. Archer), fortifiée par une partie du troupeau de Dornholzhausen.

---

d. Wurtemberg. — Une violente opposition luthérienne s'éleva de prime abord contre toute admission des Vaudois : la faculté de théologie de Tubingue les déclarait entachés de calvinisme. Un comte de Neustadt voulant en recevoir à Gochsheim, le Conseil intime déclara que les pétitionnaires étaient pour la plupart non Vaudois mais Réfugiés, qu'ils appauvriraient le pays et que Louis XIV exigerait leur expulsion. Arnaud ne se découragea pas : collectant en Angleterre et en Hollande de quoi fournir à leurs premiers besoins, il obtenait l'envoi de Valkenier; celui-ci, après plusieurs mois de conférences, et aidé par l'exemple de la Hesse et des princes d'Ysenburg, persuadait au duc Eberhard-Louis de

signer des patentes semblables : (les franchises sont de dix ans, on autorise les colloques, mais dans le pays) 27 sept. 1699. L'Angleterre s'engageait à continuer aux colonies le subside annuel qu'elle avait accordé aux Eglises des Vallées, 555 l. s. ; on le répartissait entre trois de Hesse-Darmstadt et quatre de Wurtemberg, les quatre autres étant à la charge de la Hollande.

On avait assigné aux colons des terres incultes des bailliages de Maulbronn et Léonberg : *Durmenz* ou *Queyras* 1699, fondée par quatre artisans français avec annexes de *Corres*, *Sengach* et *Schoeneberg* ou les *Mûriers* où résidait le pasteur Henri Arnaud et où il est enterré dans le premier temple qu'eurent ces colonies, 509 âmes en 1702; *Pinache* (Wiernsheim) 1699. (p. Giraud) 461 âmes, annexe *Serres; Lucerne* (Wurmberg) 1699 (Cyrus Chion p. de Pont de Royan) 254 âmes ;*Pérouse* (Heimsheim) 1699,(p. Javel) 222 âmes; *Villar* (Grand et Petit) 1700 (p. Dumas) 400 âmes, annexe *Gochsheim* et *Diefenbach*; *Mentoule* (Nordhausen) 1700 (p. Guemar) la seule purement vaudoise ; *Neuhengstet* ou *Bourset* (Simozheim) 1702 (p. Gonzalès); *Palmbach*, temple 1725, et *Untermuschelbach*, temple 1794, formant une seule paroisse devenue badoise, 1806. Les sept principales envoyaient un pasteur et un ancien au Synode ou Assemblée générale, d'abord tous les trois ans, puis tous les cinq, qui nommait la Table, trois ecclésiastiques dont le modérateur et deux laïques, chargés de la direction des affaires coloniales jusqu'à la réunion suivante, sous la surveillance suprême de la Députation des Vaudois, collège de trois membres, appartenant au conseil d'Etat, au conseil ecclésiastique et au gouvernement. Le premier synode eut lieu le 12 septembre 1701; Arnaud, modérateur. Les délibérations, souvent orageuses, provoquèrent des recours aux synodes de Hollande et les plaintes du souverain sur cet appel à une autorité ecclésiastique étrangère.

Le duc avait permis (11 nov. 1699) à 400 Français réfugiés depuis dix années en Suisse, d'avoir un culte, mais seulement en leur langue dans une maison particulière et sans cloches, à *Canstadt*. Des Vaudois s'y joignirent : en 1708 ils obtinrent de bâtir un temple ; diminués par le départ de trente familles (1732), ils étaient comptés comme partie de la première classe synodale (1739) ainsi que *Stuttgard* et *Louisbourg*, liens confirmés à nouveau lors du synode de 1764. Les

Français avaient d'abord célébré à Stuttgard un culte privé dans la maison du grand veneur, baron de Neuenstein, époux d'une La Roche-Langerie ; on le leur accorda officiellement avec choix du pasteur, 1724, mais en leur imposant plusieurs restrictions ; l'église devient annexe de Constadt, 1744 ; union définitive 1773. Une partie du troupeau s'était transplantée à Ludwigsburg (1720), où ils construisirent un temple qui leur fut repris ; cette communauté diminua rapidement.

En 1805, le doyen luthérien de Stuttgard ordonna de célébrer partout le culte en allemand : sur les plaintes des Vaudois le duc défendit de rien innover, mais il supprimait la Députation chargée de leurs intérêts (1806), et rattachait les administrations locales à leurs bailliages respectifs ; ordre de tenir les registres de l'état civil en allemand, 1808. Le roi Guillaume Ier offre de payer les instituteurs, à condition qu'ils seront allemands ; les Vaudois refusent. Les Etats accordent en 1821 une subvention aux églises qui renonceront à leur droit de nommer les pasteurs et à leur culte français : ne pouvant triompher de la résistance générale, on essaie de traiter séparément avec chaque colonie. Depuis 1810 presque toutes avaient le culte dans les deux langues, sauf à Bourset où le français fut seul jusqu'à 1813 et dura jusqu'à 1827 ; dans les autres l'allemand occupa complètement la place en 1823. C'est l'année du dernier synode, le roi décrétant, de haute autorité, l'union des communautés réformées avec les luthériennes. Les Vaudois, encore près de 3,000, essayèrent en vain de lutter, demandant à conserver le français, la discipline, leurs ministres au moins jusqu'à leur mort. Sans écouter leurs instances on supprima Lucerne, Schoeneberg, Durmentz, Sengach et Corres ; bientôt on mit à la retraite les deux derniers pasteurs vaudois. Et cependant, à l'heure actuelle les souvenirs du passé ne sont pas éteints ; les noms restent en grande partie français et les vieillards n'ont pas tous renoncé, pour leur culte intime, à la langue des ancêtres. Le troupeau de Louisbourg s'est incorporé à la paroisse allemande en 1824. Canstadt et Stuttgard furent unies provisoirement à l'église luthérienne (1826) avec sacrements selon le rit réformé. En 1848, l'église de Stuttgard obtint enfin le rétablissement de son culte indépendant, en allemand, mais strictement calviniste, avec un service français par quinzaine.

Le synode wurtembergeois embrassait quelques églises créées dans le Margraviat de Baden Durlach par la Capitulation de Fredéric Magnus,

1689 : *Pforzheim* où se tinrent les synodes de 1704 et 1710 et qui, lorsque les pasteurs lui faisaient défaut, s'annexait à une des colonies wurtembergeoises ; *Hilsbach, Welsch-Neureuth* fondée par des habitants de Rocheplatte, Prarustin et Pragela d'abord installés à Mühlburg et Knielingen ; *Friedrichsthal*, 1740 ; cette dernière colonie surtout composée de Français ne fut régulièrement constituée que dix ans plus tard par Esaïe Aubry destitué pour avoir rebaptisé une catholique convertie, d'où une consultation condamnatoire de six facultés de théologie. Les églises badoises n'ayant pas répondu à l'invitation du synode de 1759, on résolut de ne plus les y convier ; sauf Pforzheim, qui dédia un nouveau temple en 1768 et ne s'incorpora à la paroisse allemande qu'en 1804, elles étaient en pleine décroissance ainsi que les groupes français qui s'étaient dissimulés sous le nom de wallons à *Reihen, Reilingen* 1682, *Friedrichsfeld* 1685 et *Laugenzell*. Presque tous les colons, tant français que vaudois, avaient passé en Hesse et en Wurtemberg. Il en fut de même pour les églises du comté de Solms-Braunfeld, surtout pour *Greifenthal*, 1688 ; *Daubhausen* durait encore en 1736. Dans le Nassau-Schaumbourg *Holzappfel* devient, en 1688, le centre d'un groupe vaudois-dauphinois de 115 âmes, construisant le village de Charlottenbourg et rattaché au synode francfortois (p. Borel) ; annexé à Dornberg en 1766, avec cessation du culte français.

L'église française de *Buckebourg* dans le Schaumbourg-Lippe, reliée au synode de Brunswick-Hanovre a été plutôt une aumônerie princière. Plusieurs souverains s'étaient attachés des pasteurs du Refuge ; peu d'entre eux eurent des successeurs, si ce n'est à *Dessau* (Anhalt) où l'église fondée par Beausobre, comme chapelain de la princesse née Henr.-Catherine d'Orange (1686), ne cessa qu'en 1744 avec le ministère de Moïse Humbert. Dans le duché de Saxe-*Hildburghausen* des réfugiés français, d'abord établis ailleurs (?), bâtirent le nouveau quartier de la capitale et, après une collecte en Angleterre (1717) construisirent un temple où ils s'unirent à la communauté hollandaise.

---

e. Palatinat. — En 1684 des Français fondaient à *Friedrichsfeld* une église (p. de Combles) violemment dissipée comme les Wallonnes par

l'invasion de 1688. Les horreurs de la guerre avaient à peine cessé que déjà des membres de l'ancienne église de *Mannheim* essayaient de la reconstituer; des Réfugiés se joignaient à ce culte régulièrement repris en 1697. Aussitôt menacé par Louis XIV, l'électeur Ph. Guillaume rendit deux ordonnances (20 juillet 1698 et 29 avril 1699) « contre les Réfugiés qui se sont établis dans ses terres sous divers prétextes, comme s'ils étaient Suisses, Piémontais, Lorrains ; lequel établissement étant contre le gré de la France, pourrait attirer de fâcheuses suites sur les habitants et le pays. » Il enjoignait aux magistrats de faire sortir tous les Français réfugiés, de ne donner à l'avenir aucune retraite à d'autres, et « attendu que les prédications françaises attirent ces réfugiés inutiles, et que les Français qui y sont établis depuis longtemps savent pour la plupart la langue allemande, S. A. déclare qu'elle ne veut plus souffrir de prédications françaises, ni permettre qu'on en établisse à nouveau. » L'église n'en continua pas moins; en 1703 elle est encore la seule dans le Palatinat. Les autres communautés avaient voulu suivre son exemple, mais les difficultés que leur suscita le Sénat ecclésiastique amenèrent, malgré un réveil trop court, l'extinction complète de *St. Lambert, Oggersheim et Frisenheim*. Après de longues démarches, le traité particulier conclu entre le roi de Prusse et l'électeur Palatin (1705) sous le nom de Déclaration de la Religion, leur assura quelques pasteurs et maîtres d'école : à *Friedrichsfeld* (J. Marion), mais l'église ne se soutint pas ; à *Billigheim* où un même ministre desservait les paroisses réformée allemande et réformée wallonne ; on finit par en élire qui ne pouvaient prêcher en français et l'église s'éteignit vers 1770. A *Frankenthal* l'Etat refusa de restituer le temple et de défrayer le pasteur, prétendant que le troupeau comprenait l'allemand : obtenant quatre services par an du second ministre de Mannheim (1732) ils virent confirmer leurs anciens privilèges par l'électeur (1744), et le Sénat rétribua enfin le pasteur Joly (1764). Les secours de Hollande maintinrent l'église jusqu'au commencement de ce siècle. *Heidelberg* persista de même, privée de son droit d'élection de pasteurs et instituteurs, mais reconnue par le Sénat et soutenue par les Pays-Bas. *Otterberg*, après être restée sans pasteur jusqu'en 1720, se releva alors sous le double ministère des Engelmann et s'éteignit bientôt après eux. Les synodes annuels cessèrent en 1736 ; la régie des biens ecclésiastiques

appartenait au gouvernement. Mannheim avait servi de centre à ces groupes constamment menacés et leur survécut à tous : en 1821 la communauté wallonne, réduite à 131 membres, renonce à son existence propre et, après un dernier service solennel célébré en français, s'unit à la paroisse réformée allemande.

---

f. Villes libres hanséatiques. — *Brême.* — Quelques prédications françaises furent données en 1676 et 1678 dans l'ancienne église wallonne, par des professeurs au Gymnasium illustre, entre autres Janson de Rouen. Le sénat qui refusait en 1680 les immunités sollicitées pour les Réfugiés par le comte de Saint-Paul, leur accorde en 1684 une église et un pasteur (Duplessis) avec traitement de cent écus : ordonnant, à la nouvelle de la Révocation, une collecte et des prières publiques, il adresse des appels aux Réfugiés à Genève et en Hollande : « Vous pouvez les assurer que nous les recevrons comme véritables membres de Christ » (Lettre au P. Korn à Genève). Les colons, mal vus des artisans et industriels, étaient encouragés par l'Etat qui les exemptait de service militaire et d'impôts pendant quinze ans, leur conférant le droit de bourgeoisie sans frais. L'église, avec culte dans le temple de Saint Jean, eut deux pasteurs jusqu'en 1698 (Théremin, Icard) ; le sénat s'en réserva la nomination, exigea l'usage de la confession de foi et du catéchisme d'Heidelberg, et interdit toute excommunication. La colonie cessa avec ses immunités en 1700, l'église se continuant jusqu'en 1748 où les membres lui firent défaut. Le culte français, établi en 1769, comme exercice de langage ne s'y rattache point.

Hambourg. L'église wallonne française se fortifia par l'arrivée de nombreux fugitifs ; ils continuèrent à célébrer le culte dans Altona où la communauté française se sépara de la wallonne sous le pasteur Beausobre. A partir de 1744, le culte eut lieu dans les deux villes simultanément, sous le titre de communauté réformée française de Hambourg, avec des pasteurs communs jusqu'à la rupture du traité de réunion, par rescrit du roi de Danemarck (1761). Le service dans la ville libre se célébrait sous le protectorat du résident prussien. Cette église exerçait une grande

influence au dehors : elle se composait surtout de négociants, et continue, avec culte français hebdomadaire, personnalité civile, indépendance administrative et ecclésiastique, mais ayant conservé peu de traces des familles du Refuge.

Lubeck. La Vénérable Compagnie luthérienne répondit par un refus à l'admission demandée pour les Réfugiés par le Conseil de la bourgeoisie appuyé du Sénat : ce dernier passa outre, accordant droit de séjour et bientôt, après le blâme énergique formulé par l'électeur de Brandebourg contre les attaques des prédicateurs luthériens, culte français en dehors de la ville (p. Mousson). L'association des Réfugiés aux réformés allemands devint la source de difficultés sérieuses, interdiction par l'autorité des sermons allemands, changements du lieu de culte, séparation et union à nouveau des deux communautés. En 1781, l'allemand l'emporta définitivement et le service français fut supprimé dans cette église que les subsides hollandais avaient largement assistée.

Mecklembourg. Le duc Chrétien-Louis avait lancé en 1683 un appel aux protestants français, qui semble être resté sans réponse. Sous son successeur Frédéric-Guillaume (Déclaration du 20 octobre 1698) il s'en établit à *Schwerin* et *Tarnow*, mais la seule église qui ait laissé des traces durables est *Butzow*, pasteurs Durand, Jean des Champs pendant vingt ans et son fils : au départ de ce dernier l'église paraît s'être éteinte, 1739.

---

g. Saxe électorale. — En se réfugiant dans un pays luthérien, sous un prince catholique, les réformés devaient s'attendre à rencontrer pour l'exercice de leur culte des difficultés presque insurmontables. Ils commencèrent à *Dresde* par un service privé, souvent interrompu, et même secret de 1689 à 1713, les réformés étant dépossédés en Saxe du droit de bourgeoisie et de propriété foncière (premier pasteur Daniel Roy). Leurs progrès furent lents ; l'autorisation de célébrer baptêmes et mariages, à condition que les deux côtés fussent réformés, est de 1764 seulement. On adjoint un pasteur allemand au français en 1767 ; depuis 1814 il n'y a qu'un service français par mois dans cette église qui compte 1800 âmes,

deux pasteurs, et relève directement du ministre des cultes, en se soutenant par ses propres efforts. On n'y trouve presque plus de noms du Refuge quoiqu'elle en descende directement. A *Leipzig* les Réfugiés se contentèrent d'abord de réunions privées, avec communions à Halle; organisant leur église, (1700) ils obtinrent à prix d'or l'autorisation de se réunir dans l'Auerbachshof et d'élire quatre anciens (1702); enfin à cause des nombreux étrangers attirés par le commerce on permit les mariages et baptêmes (1704), mais avec renvoi du culte à Vollsmarsdorf à une demi-lieue de la ville où il rentrait en 1707 (pasteur Butini, Dumont de Crest). La construction d'une salle d'assemblée est de 1765. Les réformés allemands s'étant associés à l'église presque au début, on l'appela non française, mais simplement réformée; le service exclusivement français jusqu'en 1758 n'est plus qu'allemand depuis 1823. Les chefs de famille ayant aidé l'église par des sacrifices pécuniaires avaient seuls droit de vote, à partir de la classe des négociants d'après la constitution de 1766; celle de 1848 leur adjoint les principaux artisans: toutes les exclusions sont maintenant supprimées dans la communauté. En cas d'appel elle avait décidé de recourir aux synodes wallons; Dresde en référait de préférence à Berlin dont elle reçut une subvention et ses premiers pasteurs.

Du Cros avait vainement essayé de créer à *Stœtteritz* une colonie durable, 1688-1690. Après la paix de Ryswick Auguste le Fort comprit lui-même le bénéfice que rapporterait l'immigration des Français : 400 voulurent s'établir à Torgau mais il ne sut pas vaincre en leur faveur la résistance de la municipalité (1708). En 1713, leur annonçant l'octroi du culte public réformé il s'efforça d'attirer à Meissen, Torgau et Oschag quelques-uns de ceux fixés dans le Brandebourg. Mais la tolérance venait trop tard; le roi de Prusse ne permit plus le départ de ses nouveaux sujets.

4. ÉTATS DU NORD

Danemark. — Allié de Louis XIV et luthérien, Christian V céda néanmoins aux instances de la reine Charlotte-Amélie, nièce de la princesse de Tarente; après avoir donné (1681) une première déclaration promettant huit ans de franchise aux Réfugiés qui feraient élever leurs enfants dans la confession d'Augsbourg, il abrogea cette restriction dans l'édit du 5 janvier 1685, s'engageant à conserver aux militaires et aux nobles leurs grades et honneurs, et à allouer aux fondateurs de manufactures des maisons, avances et privilèges.

Les divers corps de métiers du Refuge sont représentés dans la colonie de Copenhague, où l'on trouve aussi deux libraires et trois médecins. Louis XIV, afin d'enlever à Guillaume d'Orange le concours des huguenots, ayant permis de restituer la moitié de leurs revenus à ceux qui serviraient le Danemark, plusieurs officiers se rendirent dans le seul état où leur présence n'était pas considérée comme un crime envers leur roi: parmi eux le grand maréchal et commandant en chef des troupes danoises La Rochefoucauld comte de Roye, les marquis de la Forest et de Bussière, les de Fontenay dont deux descendants devinrent amiraux. L'aumônerie militaire française fut confiée au Pr. Brunier. La Reine recueillit douze « confesseuses » qu'elle était parvenue à faire sortir des prisons et des couvents. Elle organisa et dota l'Eglise de *Copenhague* 1685, communautés réformée française et réformée allemande, unies sans être confondues, un même temple, 1689; 800 membres, 1731; deux pasteurs pour chaque branche jusqu'en 1812, puis un : les deux premiers français furent Mesnard, min. de Saintes et la Placette. Ce dernier resta un quart de siècle et y « composa les excellents traités qui lui ont mérité le surnom du Nicole protestant et l'ont placé au premier rang des moralistes calvinistes » (Haag). De 1747 à 1772, les enfants nés de mariages mixtes durent être élevés dans le luthéranisme; on y renonça de crainte de voir s'éteindre la communauté, et l'on permit au contraire aux pasteurs réformés de bénir ces mariages quand l'épouse était de leur troupeau. Le service français est encore hebdomadaire, mais peu de familles du Refuge

sont représentées dans l'Eglise. Parmi les bienfaiteurs on cite Huguetan, fils du libraire de Lyon, grand commerçant en librairie en Hollande, manufacturier et banquier en Danemark où il devint comte de Guldenstein et contribua à la création de *Fridéricia.*

Le roi Frédéric IV désirant améliorer les terres presque incultes qui entouraient cette ville pour laquelle il avait de grands projets, attira en 1720 des Réfugiés fixés dans le Brandebourg, à Bergholz, Gramzow, Schwedt, Angermunde. Quelques-uns se dispersèrent en Seelande; vingt familles formèrent la colonie; il leur donna des terres, vingt ans de franchises, un pasteur rétribué pendant dix ans et un juge élu par eux. Ces privilèges n'étaient attribués qu'à des familles réfugiées de planteurs et de cultivateurs dont les deux chefs étaient réformés, aussi a-t-on dit qu'à Fridéricia tout colon était réformé mais que tout réformé n'était pas colon. Les Réfugiés introduisirent avec un grand succès la culture du tabac et des pommes de terre; par un accroissement très rare dans les communautés du Refuge, ils dépassaient, en 1797, cent familles et cinq cents membres, tenant beaucoup à se marier entre eux et à conserver leurs usages. Leur premier pasteur, Jean Martin, remplissait les fonctions de commissaire du roi; temple, 1736; nomination d'une Députation perpétuelle en cas de conflits, composée de deux magistrats, deux pasteurs de la ville et le maire, 1787; quatre services allemands par an, 1783; ils alternent avec le français à partir de 1814, et après la mort du pasteur Rieu sont seuls continués. L'église conserve l'indépendance que ses privilèges lui garantissent, sous la surveillance générale du ministère des cultes : elle subvient à ses dépenses, maintient ses écoles, est administrée par un presbytère de six anciens et se compose en majeure partie de familles issues directement du Refuge.

La colonie de *Glucksburg* n'a laissé que peu de traces de son existence comme paroisse française. *Altona* ne suspendit point son culte lors de la scission avec Hambourg (1762) imposée par le roi. Quoique fort diminuée, la communauté se maintint (past. Merle, Gabain), et à la fusion avec la hollandaise-allemande (1831), elle conserva encore pendant quelque temps une prédication mensuelle en français.

Suède. Charles XI qui était intervenu auprès de Louis XIV pour empêcher, de par le traité de Westphalie, les dragonnades en Alsace, et avait autorisé une collecte en faveur des Réfugiés, se refusant néanmoins à leur octroyer un édit de tolérance, créa pour eux une église luthérienne française à *Stockholm* (past. Nicolas Bergius). Les Huguenots s'y rallièrent peu et suivirent plutôt le service français de la légation d'Angleterre, pasteurs Dubourdieu, puis d'Artis. Ce dernier après avoir organisé l'église, environ 200 âmes en 1724, obtint au départ de l'ambassadeur la liberté du culte public (1741); temple, 1752. La communauté continue, avec service hebdomadaire sauf l'été. Les églises de Gothembourg et Wadstena n'eurent qu'une très courte durée. Sur la requête des Etats généraux, Charles XII permit l'établissement de protestants français en Poméranie (1698).

C'est probablement à eux que remonte l'église fondée à *Dantzick*, (past. Lenfant 1701), ville libre sous la suzeraineté polonaise, et qui se perpétua encore quelque temps dans ce siècle sous la domination prussienne.

Russie. — L'on a beaucoup exagéré, Voltaire entre autres, l'importance du Refuge en Russie. L'électeur de Brandebourg avait recommandé les protestants français aux Czars : les lettres de Grâce du 24 janvier 1689 autorisant leur venue, promirent de les recevoir dans le service de l'Etat, de les traiter avec douceur selon leur provenance, état et dignités, et de les laisser repartir à volonté. Cette Passe de la régente Sophie, quoique insérée dans le recueil des lois, semble n'avoir été suivie d'aucun effet. Le 16 avril 1702, Pierre-le Grand signait un manifeste pour le libre exercice des cultes à Moscou, afin que « le soin de son salut repose sur la responsabilité propre de chaque chrétien. » Il avait surtout pour but de retenir les Hollandais et d'attirer les Suisses que Le Fort lui avait fait apprécier. Depuis 1616 les Hollandais avaient constitué à *Moscou* une petite communauté, temple en bois 1639, en pierre 1684. Le Fort en fit partie, mais les registres commençant en 1695 ne renferment pas de noms de Réfugiés pour les années suivantes, quoique le pasteur Lenfant y ait prêché en 1698. Lors

du retour de Pierre II de la nouvelle à l'ancienne capitale, 1728 à 1732, le pasteur Dunant y transporta le culte français; il s'intitulait ministre du Saint-Evangile de l'Eglise française réformée de Moscou et Saint-Pétersbourg. A partir de 1767 on organisa un service français mensuel pendant l'hiver; la communauté comptait 79 français en 1795. Desservie de 1816 à 1837 par un Vaudois, de 1837 à 1845 par M. Schor de Montbéliard, l'Eglise réformée de Moscou célèbre le culte depuis 1846 alternativement en français et en allemand.

A *Saint-Pétersbourg* l'église des « Réformés français ou se servant de la langue française » se détacha de la communauté hollandaise en 1723 : plusieurs noms allemands, surtout de diplomates, figurent sur la liste des membres, à côté de ceux des généraux Coulon, Dubuisson, Dupré, Lobry; des comte de Bonneville, major de La Font, ingénieur Marin, de Metz, chirurgiens de la flotte Millio, Crépin, Bruyn, Chenal; des commerçants Bouzanquet, Brutel de la Rivière, Serre d'Orange, directeur de la fabrique des Gobelins, du fondeur Battray, de l'horloger Roquette de Bordeaux, du raffineur de la Mare. Presque tous les réfugiés français avaient séjourné d'abord à Berlin ou à Hambourg; Lestocq qui devint comte et conseiller intime de l'impératrice Elisabeth, était le fils d'un chirurgien établi à Hanovre; la communauté comprenait de nombreux Suisses et Genevois, et c'est de Genève même qu'arriva le premier pasteur Dunant. L'empereur qui venait de signer un nouveau manifeste de tolérance, assista au premier baptême, celui de l'enfant du chirurgien en chef de la flotte Hovy (1724). Grâce aux subsides des églises de Francfort-sur-le-Mein et de Hanau, après s'être réunis chez le commerçant Pelloutier, on put ouvrir un lieu de culte (1727); le transport à Moscou et le départ de Dunant entraînèrent une suspension de six ans; les cent français s'unirent alors aux trois cents réformés allemands (1746 à 1760) avec culte alterné; l'existence commune avec consistoire composé de deux anciens et de deux diacres de chaque communauté sous la présidence du pasteur (Risier, de Mulhouse) fut marquée par la construction du nouveau temple, due aux efforts du chirurgien Foussadier, d'Orléans (1747). A la scission entre les deux troupeaux, l'Ukase de Catherine II, (11 mai 1778) décida que la propriété du temple resterait indivise avec priorité pour les Français; chaque troupeau eut son pasteur, appelé seulement pour les

questions ecclésiastiques mais alors avec voix prépondérante, dans le Conseil pour les affaires communes, composé de trois anciens par côté élus pour trois ans. En cas de conflit entre les membres de l'Eglise, le dernier ressort est attribué au Collège de justice, avec défense pour lui de s'immiscer dans ce qui serait purement ecclésiastique. Dans les temps modernes l'église réformée n'a pas été rattachée au Consistoire général; c'est le ministre de l'intérieur qui confirme le choix des pasteurs, après un Colloquium doctum s'ils sont étrangers. Dans certains cas, ceux de divorce par exemple, la décision appartient à la *Reformirte sitzung*, composée du président du consistoire et de deux anciens luthériens unis au pasteur et à deux anciens réformés.

Il n'y a aucun lien officiel entre les diverses églises françaises de la Russie. Celle de Saint-Pétersbourg compte environ 520 membres dont les descendants de Gervais de Ganges, condamné à mort en France au commencement du dix-huitième siècle. Les Mollevault, d'abord réfugiés à Hambourg, se fixèrent à Archangel et jouirent dans la paroisse luthérienne d'une grande autorité. L'église réformée allemande-française d'Odessa qui eut pour premier pasteur Lobstein de Strasbourg, date de 1842; la colonie française de Chabag sur le Dniester (1821) est originaire du canton de Vaud.

5. ANGLETERRE

Pour les calvinistes français des provinces maritimes la grande île protestante était le lieu d'asile le plus facile à atteindre : la fondation d'églises nouvelles, même pendant la période relativement paisible, prouve que l'immigration directe n'y avait jamais cessé depuis les jours du premier Refuge : en 1672, érection à Londres de la chapelle de Castle-Street; 1675, de la Nouvelle-Savoie. L'ambassadeur Savile, par des instances redoublées, appelait la plus sérieuse attention de son gouvernement sur les avantages à retirer de l'expatriation volontaire ou forcée des Huguenots. Il écrivait en 1679 : « Les protestants français appréhendent une violente persécution et sont prêts à se rendre

en Angleterre dans des proportions telles qu'il en résulterait un très grand bénéfice pour la nation, si vous le leur rendiez le moins du monde aisé par une naturalisation facile », et deux ans plus tard : « Si on avait passé l'hiver dernier un bill de naturalisation, il y en aurait à l'heure actuelle au moins 50,000 en Angleterre. » L'Edit de Louis XIV permettant la conversion des enfants de sept ans, leva les derniers scrupules du Conseil, et le 28 juillet (v. s.) 1681, une proclamation de Charles II offrit aux immigrants des lettres de naturalisation sous le grand sceau sans frais, avec les privilèges et immunités « qui ne seront pas contraires aux lois » pour le libre exercice de leurs commerces et métiers. On les plaçait sur le même pied que les nationaux pour les taxes et l'admission dans les écoles; les prélats de Canterbury et Londres centralisaient les dons rendus nécessaires par leur pénurie extrême, arrivant par troupes presque chaque jour, « la plupart sans autres biens que leurs enfants » dit un pamphlet du temps; un seul ordre du Conseil en naturalisa 1154 (voir dans *Agnew* 25 de ces listes, 1681-1701).

L'année même de la Révocation, Jacques II succédait à son frère. Sous la pression de l'opinion publique il accueillit les Réfugiés et promit une collecte : quand, après l'avoir retardée de plusieurs mois et défendu de la recommander du haut des chaires, il la vit néanmoins produire 40,000 livres sterling, il déclara que les Réfugiés étant en général ennemis de la monarchie et de l'épiscopat, les secours ne seraient distribués qu'à ceux qui, devenant membres de l'Eglise anglicane, recevraient la communion de son propre chapelain. D'accord avec la politique de Louis XIV, il faisait brûler publiquement les *Plaintes des protestants* de Claude et encourageait la mission de Bonrepaux : en regard des cinq cent sept Réfugiés qu'on réussit à rapatrier, il en arrivait pourtant des milliers que la sympathie populaire, maintenue en éveil par l'opposition royale, obligeait à recevoir, à naturaliser, à pourvoir de cinq temples de plus dans Londres, où ils peuplaient le quartier jusque-là désert de Spitalfields et la majeure partie de Soho. En 1687 on en secourait 15,500, dont 2,000 dans les ports de mer, 283 familles de gens de qualité, de science ou de commerce, 143 ministres; les autres tous artisans ou cultivateurs. Mais un élément nouveau allait en accroître singulièrement l'importance.

Dans la grande crise nationale de 1689, le rôle des protestants français

est prépondérant. Ils ont contribué à diriger les esprits vers Guillaume d'Orange, et sur les 15,000 hommes de son armée d'invasion on compte 2,250 fantassins Réfugiés. Schomberg les commande, employant ses dernières forces à organiser l'expédition d'Irlande à laquelle participent la cavalerie de Ruvigny, les trois régiments de la Caillemotte (plus tard de Belcastel), de la Mellonière et de Cambon (plus tard de Marton), ainsi que les officiers accourus de la Suisse et du Brandebourg pour aider au triomphe du représentant de leur foi : Schomberg, la Caillemotte, Louis de Bourbon-Malauze meurent glorieusement à la bataille de la Boyne. Après la pacification, les régiments huguenots, y compris les dragons du marquis de Miremont, prirent part à toutes les campagnes des alliés jusqu'à la paix de Ryswick.

Guillaume III ne fut pas ingrat : en montant sur le trône il institua une Commission chargée de s'enquérir des besoins des Réfugiés ; le 25 avril 1689, une proclamation royale leur promit aide et secours dans leurs commerces et métiers afin que « l'existence dans ce pays puisse leur être confortable et facile. » Il leur fit accorder un don annuel de 17,200 livres sterling sur lequel on prélevait les traitements de cent pasteurs ; mais les Chambres se refusant à y joindre pour tous la naturalisation, cette faveur ne put s'obtenir qu'individuellement, par lettre patentes royales et actes privés du Parlement. Il est certain que l'immigration française, après le premier élan charitable, éveilla plus de méfiance que de sympathie. On n'avait pas vu avec plaisir Guillaume, récompensant les services rendus, attribuer à des Réfugiés les grades les plus élevés dans l'armée, leur confier des missions diplomatiques, nommer le fils de Schomberg duc de Leinster, le dernier député général des Eglises, Henri de Ruvigny, vicomte puis comte de Galway et baron de Pont-Arlington, et Charles de la Rochefoucauld de Roye, comte de Lifford, titre qui passa à son fils. En 1699, malgré l'opposition du roi, un bill du Parlement expulsa tous les étrangers des armées anglaises. Les guerres de la reine Anne obligèrent à y réintégrer les Huguenots. Déjà en 1703, le marquis de Miremont avait conçu le dessein d'une descente en France pour appuyer le soulèvement des Cévennes; les cadres des six régiments étaient dressés sous la direction générale de Belcastel, quand la soumission de Cavalier fit avorter le projet qu'il tenta vainement de reprendre l'année suivante.

En 1707, trois régiments commandés par Nassau, Sibourg et Blosset, et de nombreux officiers huguenots figurent dans la guerre du Portugal; parmi eux, trois Réfugiés de date récente, La Rochefoucauld, baron de Montendre et Ligonnier qui devinrent feld-maréchaux, et le colonel Cavalier, le chef camisard.

En 1709, l'arrivée de près de 10,000 fugitifs du Palatinat nécessita la promulgation d'un bref royal ordonnant une collecte générale; plusieurs milliers furent transportés en Amérique. Le Parlement consentit alors à se relâcher de ses rigueurs, et accorda la naturalisation à tous les immigrants ayant reçu le sacrement dans une congrégation protestante ou réformée du royaume; faveur temporaire, car le régime tory, après avoir essayé le rappel du Bill (1711), ce qui amena une naturalisation précipitée de plus de 2,000 Réfugiés, y réussit en 1713. Deux essais de le rétablir échouèrent en 1748 et 1751; on n'y parvint que sous le règne de Georges III, (1774), et encore à la condition de sept années de séjour antérieur. « Le refus de nous naturaliser fait présumer en France qu'on ne veut plus de nous », écrivait en 1764 le pasteur Gauthier de Bristol, au moment où les religionnaires de Saintonge, Angoumois, Périgord et Bordelais (60,000 protestants, 10,000 familles) songeant à s'expatrier dans l'Amérique anglaise, sur l'initiative de Gibert, le déléguaient à cet effet à Londres : le peu d'empressement que mit le gouvernement à correspondre à ce désir, fit renoncer au projet; il se réduisit au départ de quelques familles seulement.

Après la mort du roi Guillaume, on avait apporté beaucoup moins de régularité au don annuel de 12,000 livres sterling représentant avec les 3,000 livres affectés au clergé les intérêts du reliquat des deux grandes collectes (1681 et 1688) et des offrandes accumulées de 1689 à 1695 : le capital, dépassant six millions de francs, avait été emprunté par l'Etat. En 1716, on secourait 5,000 personnes et 7,000 en 1721. Les subsides diminuèrent alors graduellement jusqu'à la fin du siècle; en 1812, ils étaient de 1,200 livres sterling par an : du reste, presque toutes les traces des premières misères avaient alors disparu. Il ne serait pas juste d'oublier les secours annuels accordés par l'Angleterre à certaines églises vaudoises du Wurtemberg et de la Hesse. De plus, lors de la mission de Duplan en faveur des fidèles du

Désert et du Séminaire de Lausanne, il obtint la fixation d'un don annuel de cinq cents pièces d'or et la création d'un comité à Londres même (1744), où il s'établit et mourut. Les archevêques de Canterbury, Wake, 1716 à 1737, et Secker, 1756-1768, ont été infatigables dans leurs efforts en faveur des Réfugiés, des églises sous la Croix et des galériens dont vingt furent libérés par l'intercession de la reine Anne.

Au sein même du Refuge on s'occupa de pourvoir aux besoins des indigents : un legs de Jacques de Gastigny fonda en 1708 « *la Providence* », qui se continue, dans des conditions grandioses, sous le bénéfice des lettres patentes de Guillaume (1718) créant la « Corporation des gouverneurs et directeurs de l'hôpital pour les protestants français pauvres et leurs descendants résidents en Grande Bretagne. » L'école de charité de filles de Westminster (1747) dure encore. C'est parmi les ouvriers réfugiés que se constituèrent les premières associations de secours mutuels ; elles portent la trace d'une confraternité provinciale se perpétuant dans l'exil (Société des Enfants de Nîmes, Société Normande de Bethnal-Green, durant jusqu'en 1863) et d'autant plus appréciée que l'hostilité des patrons et ouvriers indigènes s'était ouvertement déclarée contre « les soixante ou soixante-dix mille artisans venus de l'étranger avec des prix inférieurs et des méthodes perfectionnées. » Aussi les Réfugiés choisirent-ils plutôt, avec Londres, où ils se groupèrent dans un même quartier, les villes qui possédaient depuis le seizième siècle des communautés wallonnes : Canterbury comptait en 1694 jusqu'à mille métiers à tisser; à Norwich ils rendirent un nouvel essor aux soieries, fabriquèrent à Wandsworth des chapeaux de feutre exportés jusqu'en Italie, à Ipswich des toiles fines et à voiles. H. de Portal fonda les moulins à papier à l'instar d'Angoulême, Thévenart introduisit l'étamage des glaces; Lauson, Marescot et Moneau possédaient le secret de lustrer les étoffes et bientôt, au grand détriment de Lyon, l'Angleterre fournit à la consommation des taffetas noirs de l'étranger (voir les 16 brevets d'invention relevés par Agnew de 1681 à 1727). Les cultivateurs ne vinrent qu'en nombre restreint, et passèrent presque tous en Irlande ou en Amérique.

De la part de la science anglaise, l'hospitalité fut large et sans arrière-pensée. Elle tint à honneur d'immatriculer les étudiants huguenots dans ses universités, et, suivant les traditions d'Edouard VI et de Cranmer,

d'offrir les dignités d'Oxford et de Cambridge aux théologiens et aux professeurs proscrits. Le Collège royal des médecins en admit six, dont trois de Montpellier (1686-1689). La Société Royale ouvrait ses rangs à Denis Papin, au mathématicien de Moivre, auteur de la *Théorie des probabilités*, à l'historien David Durand, au physicien Désaguliers, à des Maizeaux qui formait le centre d'une élite littéraire, les Justel, de la Croze, Colomiès, Maittaire, Graverol et plusieurs ministres. Parmi les sommités du clergé du Refuge il suffira de rappeler Abbadie, Bertheau, Cappel, Daillon, de la Motte, Allix, de l'Angle et six pasteurs Dubourdieu.

La plupart des registres des églises de province et de plusieurs de celles de Londres étant perdus, les renseignements ne peuvent qu'être incomplets : quelques-unes ont duré sans doute plus longtemps que les dernières mentions qu'on en possède et qui proviennent surtout de la liste des secours de la reine Anne (1728). — Églises; on suit ici pour la province l'ordre alphabétique : *Barnstaple*, 1703, très petite communauté dont les traces disparaissent vers 1730 (pasteurs Coutre, Villette). *Bideford*, 1686-1760, surtout des manufacturiers (Romans). *Bristol*, 1687-1814, rit anglican, au début deux pasteurs de Guyenne, Descairac de Bergerac, et Tinel de Villeneuve; temple, 1726; colonie importante, surtout de marins, réduite à soixante à la fin du dix-huitième siècle. *Canterbury*, l'ancienne église wallonne-française de 1561; très prospère au dix-septième siècle, elle comptait (1665) 126 maîtres tisserands et 1,300 ouvriers auxquels le roi accorda une charte corporative (1676), déclina au dix-huitième siècle par des transferts à Londres, mais dure encore avec une rente de 2,000 livres sterling, une vingtaine de membres et un service en français dans la crypte de la cathédrale; (principaux ministres depuis la Révocation, Trouillat, Le Bailly, Cartault). Il y eut deux dissidences, l'une de 1651 à 1654 ; l'autre de 300 membres de 1709 à 1745, à Malt-House sous le nom d'Eglise conformiste. *Colchester*, colonie hollandaise avec un culte français vers 1691. *Dartmouth*, 1692, surtout des marins, non conformiste, dernière mention 1748, (Forestier, Maillard). *Douvres*, 1646, dernière mention 1720, (Campredon). *Exeter*, 1686; d. m. 1728, ouvriers en tapisseries genre Gobelins (Majendie). *Faversham*, église peu importante, d. m. 1706 (Geby, Raoul). *Harwich*, une seule mention, Lazany ministre, 1686. *Norwich*, l'ancienne

église wallonne-française de 1564-1833; à l'extinction les fonds ont passé à l'hôpital français de Londres. *Plymouth*, vers 1690, église conformiste (de Bouchet, Bordier), se fusionnant en 1778 avec *Stonehouse* (de Maure, Fauriel), éteinte en 1818. *Rye*, l'ancienne église de 1572; dernière mention 1728. *Sandtoft*, 1633-1685, service hollandais-français alterné. *Southampton*, l'ancienne église wallonne-française de 1567, très augmentée après la Révocation, H. de Ruvigny formant le centre d'une société de Réfugiés de distinction; conformiste depuis 1712, sous l'évêque de Winchester, vit encore de ses propres revenus (Cougot, Duval, Barnouin). *Thorney-Abbey*, 1652-1727, communauté hollandaise-française (Ez. Daunois, Jambelin, Cairon, Lesueur), dans laquelle s'étaient fusionnés les restes de l'église de *Whittlesey*. *Thorpe le Soken*, 1683, d'abord à Beaumont; fermée peu après 1726 « faute de membres » (Severin, Mestayer).

Londres, église et chapelles par ordre de date : 1. *Eglise wallonne*, Threadneedle Street, fondée en 1550 pour le culte exclusivement français, rebâtie en 1667 ; c'est là que les Réfugiés nouveaux catholiques « reconnaissaient « leur faute. Dans une séance de mai 1687, le consistoire en admit 497 à la paix de l'Eglise. Transfert à Saint-Martin-le-Grand, 1840 (Prédications de Saurin, 1701-1706). 2. *Somerset-House Chapel*, 1653-1777, rit calviniste jusqu'en 1712 (Jean d'Espagne, d'abord ministre du duc de Soubize, puis à Durhamhouse). 3. *La grande Savoye*, dans le Strand, 1661, rit anglican, église fréquentée par l'aristocratie anglaise (de la Mothe, Severin, Abbadie, L. Saurin) se fusionne avec les Grecs (1731). 4. *Castle Street Chapel*, 1672-1760, bâtie par l'Etat. 5. *La petite Savoye* ou *Spring-Garden Chap.*, 1775, sert aussi à la Grande Savoie, se fusionne avec les Grecs (1755). 6. *Martin's lane Chap.*, inaugurée en 1701 après trois déplacements du troupeau Jewin Street, 1686, Brewer's Hall, 1691, Buckingham House, 1693; union pastorale avec la Savoie (1720), fusion avec (1) en 1751 mais persistance jusqu'en 1762. 7. Temple de *l'Hopital*, 1687; en 1742, érection de *l'Eglise Neuve* annexée à (1) et s'y fusionnant vers 1810. 8. *Saint Jean*, 1687, d'abord deux pasteurs, de Joux et La Mothe; incorporée à (1) en 1823. 9. *Hungerford*, 1687, fusionnée avec (4), a dû s'appeler aussi l'Eglise du *Marché*. 10. *Leicester Fields Chap.*, 1688-1783; lettres patentes de 1689 en faveur de la congrégation réunie

depuis un an à Glass-House St., fusion en 1776 avec la suivante. 11. *La Patente* ou le *Temple de Soho*, fondée ainsi que (10) et (12) par les lettres patentes de 1689, non conformiste, avec dix ministres en commun avec (12) mais Consistoires séparés; nouveau temple en 1694; fusion avec (20), en 1770. 12. *La nouvelle Patente* aux Spitalfields, quatre changements dont un à *Crispin Street*; incorporée, 1786, à (1). 12. *Swallow-Street Chapel,* 1690-1710, rit anglican. 14. *Le Tabernacle,* 1690-1719, fusion avec (10). 15. *Le Quarré,* 1690; rit anglican, origine et destinée incertaines. 16. *L'Artillerie,* 1691, d'abord à la chap. de *Petticoat lane*, église nouvelle 1766, fusion 1786, dans (1). 17. *Crispin Street,* 1693. Le temple passe en 1717 au troupeau de la Nouvelle Patente, mais l'Eglise semble s'être ensuite reconstituée et avoir duré jusqu'en 1732. 18. *La Pyramide,* d'abord 1696 Weldhouse, puis 1701 sous le nom du *Petit-Charenton,* à Newport-Market, en 1706 *La Tremblade* ou la Pyramide dans West St.; dernière mention 1743, peut-être fusionnée avec (21). 19. *Perle Street-Chapel,* 1697, dissidence du pasteur Laborier; en 1710, fusion avec (17). 20. *Chapelle royale Saint-James,* 1699, service français célébré dans la chapelle du Palais par Ménard, de Charenton, devenu aumônier de Guillaume III, dernière mention 1782. 21. *Les Grecs,* 1700, dans le quartier de Soho; maintenant à Bloomsbury sous le nom de Saint-Jean, dit La Savoye. 22. *Ryder's Court Chap.*, 1700-1750. 23. *Wheeler St.*, rit anglican. 24. *Pest-house Chap.*, Saint-Luke's parish, 1706, transitoire. 25. *Blackfriars, Chap.*, 1710-1718. 26. *Bell Lane Chap.*, 1711-1718, très petite communauté. 27. *Berwick Chap.*, 1720-1788, sans doute la transplantation d'une église d'abord constituée ailleurs. 28. *Swanfields,* 1721-1735, paroisse pauvre. De plus, dans le voisinage immédiat de Londres : *Wandsworth,* de 1573 à la fin du dix-huitième siècle. *Maryle bone Chap.*, 1656, dernière mention 1732. *Greenwich,* 1686, fondée par le vieux marquis de Ruvigny qui y mourut; dernière mention 1718. *Hammersmith,* mentionnée en 1701 et 1706. *Chelsea,* trois paroisses au commencement du dix-huitième siècle, l'une au moins jusqu'en 1729. *Islington,* mentionnée en 1718. *Hoxton,* registre de 1748 à 1783 (Jacques Bourdillon, seul pasteur).

Les nombreuses églises de la capitale n'avaient entre elles que des relations occasionnelles; séparées par le rit, elles ne possédaient

aucun lien général. Les lettres patentes de 1689, « sous le grand sceau d'Angleterre » accordaient à dix pasteurs et à leurs successeurs le droit de s'établir à Londres « en forme de corporation ou corps politique sous le nom des « Ministres français de la congrégation française des protestants étrangers, dans ou près de la ville de Londres et environs, de la fondation du roi Jacques II ; » ils pouvaient posséder et bâtir, et pourvoir aux vacances. Ces ministres paraissent avoir desservi les deux Patentes et quelques chapelles secondaires, restant indépendants du Consistoire de Threadneedle Street. En 1694, il y a union entre Leicesterfields, l'Artillery et Saint-Jean Shoreditch, trois consistoires élisant deux pasteurs; de même entre Martin's Lane, Hungerford, Swallow Street et Berwick Street. Déterminer les ministres affectés à chaque église est impossible; plusieurs alternaient leurs prédications. C'est du Consistoire de la Savoie que part (1707) la condamnation prononcée contre les prophètes cévenols Marion, Cavalier et Fage, lue du haut de toutes les chaires dans les églises françaises du royaume et d'autant plus nécessaire que le peuple anglais menaçait d'étendre sur l'ensemble des Réfugiés l'impression fâcheuse produite par ces manifestations. Enfin en 1720 toutes les églises françaises de Londres se constituent en assemblée « pour la paix et pour l'ordre dans notre Refuge, » Louis Saurin, modérateur, Moïse Pujolas secrétaire : Threadneedle Street et la Savoye enverront chacune deux pasteurs et quatre anciens; la chapelle Saint-James n'ayant pas d'anciens, députera deux pasteurs; les 13 autres chacune un pasteur et deux anciens. L'article 8 a soin d'ajouter que les décisions de l'assemblée ne seront que consultatives, sauf dans le cas d'un recours exprès des consistoires à son arbitrage; on peut aussi lui faire appel dans les suspensions de la Cène. On constate qu'il y a eu des séances en 1744, 1761, 1786 et 1789.

En 1700 Londres avec ses environs comptait de trente à trente-cinq églises florissantes, vingt en 1732. Lors du premier jubilé de la Révocation, neuf de plus étaient fermées, plusieurs autres allaient s'éteindre. Depuis longtemps le rit anglican les avait presque toutes envahies, les pasteurs manquaient pour remplir les vides et les fils des ministres réformés suivant le courant général, et à l'exemple de ceux de P. du Moulin, occupaient des cures dans l'Eglise nationale. L'assimilation des classes aisées s'est effectuée en Angleterre plus rapidement que

partout ailleurs et n'a pas attendu les guerres de l'empire. Dans les premières années du dix-huitième siècle on publiait à Londres de nombreux récits des souffrances et de la fuite des protestants, mais déjà en 1709 le Consistoire de la Savoie refusait de s'unir aux instances du marquis de Duquesne et en 1735 le sermon annuel « sur les bords du fleuve » dépeint la terre d'exil sous les plus attrayantes couleurs. Un des derniers Réfugiés est le pasteur du désert Gibert (1771), mort à Guernesey (1817). Deux églises, renouvelées toutes deux, conservent à Londres les traditions et les chartes de l'ancienne communauté calviniste wallonne de Threedneedle-Street et de celle conformiste de la Savoie.

Les Réfugiés se sont alliés avec les familles anglaises dans de telles proportions qu'on en retrouve la descendance directe dans tous les rangs de la nation et jusque sur le trône par Sophie Dorothée, épouse de Georges Ier et petite-fille du marquis d'Olbreuse. Trois pairies anglaises appartiennent aux familles des Labouchère, Lefèvre et Romilly; les Clancarty remontent au seigneur de la Tranche, réfugié au temps de Charles IX, les comtes de Radnor aux premières émigrations wallonnes.

Ecosse : — Jacques VI autorisa les protestants français à résider à *Edimbourg* (1586). Joachim du Moulin, banni de Paris, fut de ceux qui en profitèrent pendant quelque temps. Il n'y a cependant pas trace d'Eglise régulièrement constituée avant la Révocation; trois pasteurs alors s'y succédèrent, les Dupont, père, fils et petit-fils, à la tête d'un troupeau commerçant et ouvrier qui habitait le quartier désigné sous le nom de Picardie.

Irlande. — Le Parlement, pour encourager l'immigration protestante, promulguait en 1662 une loi confirmée dix ans plus tard, et promettait en 1674 la naturalisation et l'admission gratuite dans les corporations. Le Mémoire publié par ordre du vice-roi, duc d'Ormond, permet le libre exercice, aux frais de ceux qui persévèreront dans le rit calviniste, mais défrayé pour ceux qui se rallieront à l'église anglicane. Un nouveau bill (1692) abroge le serment dit de Suprématie exigé des colons, et leur assure le libre exercice dans l'île entière. Des milliers de huguenots profitèrent de ces avantages de beaucoup supérieurs à ceux que leur offrait l'Angleterre, et un grand nombre d'officiers licen-

ciés formèrent des colonies militaires où l'esprit et la culture française se conservèrent pendant tout le dix-huitième siècle. A *Portarlington* Ruvigny construisit 100 maisons et réunit 130 familles distinguées (dont celle de Bostaquet), avec église et écoles florissantes: dans ce lieu privilégié où les châtaigniers et les espaliers rappelaient la France, les émigrés de la Révolution rejoignirent en 1793 ceux de la Révocation de l'édit de Nantes. Le culte aux frais de l'Etat dura de 1694 à 1816. La colonie du même genre fondée à Youghal en 1697 ne paraît pas s'être constituée en église.

Après l'acte du Parlement pour l'encouragement des fabriques de toile en Irlande, Guillaume III établit à *Lisburn* le réfugié Crommelin de Saint-Quentin, comme directeur d'une manufacture royale avec mille métiers et toute une colonie de tisserands : l'église a duré jusqu'en 1798. Les colons de *Waterford* confectionnaient aussi des toiles ; ils eurent service français dans l'abbaye, de 1693 à 1829. Il s'en établit à *Kilkenny*, *Carlow*, mais surtout à *Cork* où le troupeau du pasteur Fontaine comprenait les Ardoin, Cazalette, la Millière, Cossart et reçut (1715) une adjonction nouvelle ; l'église, avec quelques interruptions, dura de 1695 à 1813. A *Dublin* un culte anglican se célébrait en français dans la cathédrale de 1664 à 1816. Deux troupeaux, demeurés strictement calvinistes, se réunissaient à *Peter street* et à *Lucas-Lane* ; le culte a cessé depuis longtemps mais les consistoires et le fonds charitable se perpétuent. La dernière émigration languedocienne de 1751 se porta vers l'Irlande ; il y avait alors dans l'île, comme descendants de Réfugiés, deux généraux, six colonels, cinq majors, vingt-quatre capitaines ; dans l'église nationale un évêque, trois doyens, trentre-trois ministres et encore dix-neuf pasteurs d'églises françaises ; à Dublin 1,763 personnes exerçant des professions diverses.

6. AMÉRIQUE DU NORD

D'Angleterre et de Hollande des milliers de Réfugiés ne tardèrent pas à se rendre dans les colonies du nouveau monde où un vaste champ d'activité s'ouvrait devant eux : il en vint directement de La Rochelle, mais peu, vu le danger des croisières (Voir *Elie Neau*). Etat de New-York : En 1677 des huguenots arrivant de Mannheim avec le calaisien Hazbrouck à leur tête fondaient la colonie de *New-Paltz*, où ils trouvaient déjà quelques Français ; après traité conclu avec les Indiens, les chefs de famille élisaient un conseil « la Douzaine » et érigeaient un temple de bois pour la congrégation dite Eglise protestante wallonne (premier pasteur Pierre Daillé qu'on retrouve à la création de la plupart de ces communautés). De 1709 à 1730 le hollandais finit par se substituer au français. A la cession définitive du territoire à l'Angleterre (1674), New-Amsterdam avait été rebaptisée *New-York*: plusieurs des Réfugiés qui s'y rendirent venaient des colonies françaises de Saint-Christophe et de la Martinique où l'édit de Révocation les avaient atteints comme dans la mère-patrie. La seconde paroisse qu'ils fondèrent (1688) se fusionna avec l'ancienne (1692) et cette église, comptant deux cents familles en 1695, servit de centre aux colons dispersés dans les environs. La naturalisation fut accordée en 1703 ; le temple du Saint-Esprit fut bâti l'année suivante : le culte est encore célébré en français mais depuis 1806 selon le rit anglican (ministres Daillé, Peiret, Laborie, Rou). En 1688, des Huguenots achetèrent 6,000 acres sur Long-Island et y construisirent *New-Rochelle* ; temple en 1692 ; (premiers pasteurs, Bonrepos, Bondet) : Une seconde communauté s'y forma en 1709 avec le rit épiscopal ; les deux se maintinrent de concert presque jusqu'à la guerre de l'Indépendance.

Dans l'Etat de Rhode-Island des Français, dont P. Ayrault d'Angers, les Bernon de la Rochelle, Le Breton, Le Moine, achetèrent des terrains

près de la baie de Narragansett, à Rochester ou Kingstown, appelée transitoirement *French-town* (past. Ez. Carré); la colonie comptait environ cent membres, les derniers la quittèrent vers 1711. Le Réfugié Maturin Ballon, père de toute une dynastie de pasteurs et ancêtre du côté maternel du président Garfield, avait établi une petite église à *Cumberland;* on continua à y prêcher jusqu'à la Révolution, à la fin en anglais.

L'Etat de Massachussets accorda aux Réfugiés 12,000 acres pour la fondation d'*Oxford* (1686) d'où ils se transplantèrent avec leur ministre Daillé (1696) à *Boston :* cette église, fondée également en 1686, cessa à la mort de son second pasteur, Lemercier; il l'avait desservie de 1716 à 1746. — Quelques centaines de huguenots, quittant l'Angleterre à l'avènement de Jacques II, passaient en Pensylvanie et dans le Maryland (naturalisations accordées depuis 1666), mais sans y former d'églises durables.

En 1671 la naturalisation des étrangers fut permise en Virginie. Guillaume III y dirigea des Huguenots qui l'avaient accompagné en Angleterre (1690); ils furent rejoints en 1699 par trois cents familles sauvées de France, en 1700-1701 par trois cents autres avec leur pasteur Claude de Richebourg. Ils y créèrent *Mannikin-Town,* dite *paroisse du roi Guillaume*, constituée en commune distincte avec sept années d'exemption d'impôts, à la charge d'entretenir leur ministre, mais ils n'y restèrent qu'en petit nombre, se portant bientôt vers la Caroline du Sud où les attirait un climat favorable aux cultures languedociennes. Plus d'un millier d'immigrants vinrent en Caroline par la voie de Hollande, 600 par l'Angleterre (1687) : c'était le vrai « home of the Huguenots »; ils obtinrent la naturalisation en 1697. Ils s'établirent à *Charlestown*, surtout des Picards (pasteur Elie Prioleau), avec annexe à *Orange Quarter;* à *Strawberry Ferry* avec culte distinct; à Santee où cent familles, s'unissant à celles d'Orange Quarter (1705) construi-

sirent *James-Town* (pasteur Pierre Robert). — Louis XIV ne voyait pas avec indifférence la réussite des colonies huguenotes : le gouverneur du Canada, projetant de s'emparer de la Nouvelle Angleterre (1689) recevait pour instructions de respecter les catholiques, et de renvoyer en France les réfugiés protestants, mais l'attaque de Schenectady ne fut suivie d'aucun résultat. Les Huguenots cependant n'oubliaient pas la patrie; même après la désillusion de Ryswick, ils se berçaient d'un espoir de conserver quelques liens avec elle et 400 familles émigrées en Caroline sollicitèrent l'autorisation de s'établir dans la Louisiane, « avec la liberté de conscience. » La réponse de Pontchartrain, que le roi ne les avait pas expulsés de ses états d'Europe pour les mettre à même de constituer une République sur ses terres d'Amérique, les décida à se consacrer tout entiers à la colonisation.

En 1710 trois mille réfugiés du Palatinat furent transportés à New-York et en Pensylvanie aux frais de la reine Anne; en 1733 il vint quelques familles de la Suisse romande; en 1764 cent-trente-huit réformés fondaient la *Nouvelle-Bordeaux*. Les 16,000 protestants étrangers fixés dans la Caroline en 1782 étaient, pour la majeure partie, d'origine huguenote. Aussi leur influence y fut-elle grande : ils avaient contribué à la défense de Charlestown dans la guerre de Sept-Ans; ils participèrent vaillamment à la guerre de l'Indépendance, et des sept présidents du Congrès de Philadelphie, le premier de tous, Henri Laurens, et deux autres, Jay et Boudinot, sont descendants de Réfugiés. Leurs noms se retrouvent à tous les postes du danger et de l'honneur : les deux Laurens et Jay représentent les Etats-Unis auprès de Louis XVI, et on ne saurait oublier non plus les familles des Bayard, Gervais, Marion, Manigault; les libéralités de ce dernier rivalisent avec celles des Gendron et Mazicq (de Rhé). C'est dans la Caroline du Sud que leur influence agricole et industrielle s'est surtout manifestée: défrichement de terres, plantations de vignes, oliviers, mûriers, fermes modèles; maisons de commerce, fabriques de droguets, de toiles, de soieries. Si l'influence littéraire a été moindre, on doit pourtant constater les progrès de l'instruction publique, et la fondation du plus ancien collège par un petit-fils des huguenots, Baudouin.

A l'heure actuelle il y a des descendants de Réfugiés dans tous les états de l'Union, principalement dans le New-York, le Maryland, la

Virginie et les Carolines, quoique l'altération des noms empêche parfois de reconnaître l'origine. La seule Eglise qui ait conservé dans leur pureté primitive la liturgie calviniste et la langue française est celle de Charlestown.

ÉTAT ACTUEL

Comme résumé de cette étude, après avoir reconnu la grande et salutaire influence exercée dans tous les pays protestants par les Réfugiés, et la place qu'y occupent encore leurs descendants, nous constatons qu'il reste fort peu de leurs Eglises auxquelles il sera possible de célébrer prochainement le second jubilé de la Révocation. Sur les dix-sept églises dites wallonnes de Hollande, deux seulement, Arnhem et Zwolle, datent de la Révocation, quoique toutes lui doivent leur développement et leur consolidation au dix-septième siècle. En Angleterre une des deux de Londres est, ainsi que celles de Canterbury et de Southampton, d'origine wallonne. En Amérique, New-York est conformiste et Charlestown conserve seule sa forme huguenote. En Suisse, Bâle représente le premier Refuge, Berne, Zurich, et Saint-Gall le second. Dans toutes ces communautés, le culte se célèbre en français ; il en est de même à Copenhague ainsi que dans les églises datant du dix-huitième siècle, de Stockholm et de Saint-Pétersbourg. En Allemagne, Francfort et Hanau du premier Refuge, Friedrichsdorf, Dornholzhausen et Hambourg du second, sont restées entièrement françaises. Il y a culte mensuel, comme tradition du passé à Emden, Berlin, Kœnigsberg, Dresde, Stutgard. Quinze églises en Prusse, Bayreuth et Erlangen en Bavière, Walldorf et Rohrbach en Hesse, Leipzig en Saxe, Fridericia en Danemark ont gardé leur caractère et leur constitution spéciale et presque toutes leur appellation de françaises, mais en célébrant le culte en allemand. Les colonies agricoles de la Hesse et du Wurtemberg sont demeurées calvinistes ou vaudoises d'esprit, quoique fusionnées pour la forme extérieure. Partout enfin c'est avec émotion et respect que l'on se souvient encore de ceux qui, selon les paroles de Calvin, aimèrent mieux « être privés un petit temps du pays de leur naissance que d'être bannis à jamais de cet héritage immortel auquel nous sommes appelés. »

SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales à Paris; Mémoires des intendants des provinces, 1698, à la Bibliothèque nationale; Archives d'Etat de Berlin, wallonnes de Leyde, du palais de Lambeth; Mss. Antoine Court à la Bibl. de Genève. Cramer, *Extraits des registres de l'église de Genève*, copie *autographiée*, in-4°; Mss. Dieterici et Ogilvy à la Bibliothèque du protestantisme à Paris; Actes ecclésiastiques de diverses Eglises du Refuge; Procès-verbaux des Synodes wallons depuis 1563; Bæchtold, *Geschichte der franz. Kirche in Schaffhausen*, 1881; travaux de MM. les pasteurs Mounier et Gagnebin d'Amsterdam.

SOURCES IMPRIMÉES

Recueil des édits, déclarations et arrests du Conseil rendus au sujet des gens de la Religion Prétendue Réformée. Paris 1729. (Elie Benoit) *Histoire de l'édit de Nantes*, Delft, 1693, in-4°. Jurieu, *Lettres pastorales*, Rotterdam 1688. Ch. Weiss. *Histoire des Réfugiés protestants de France*, Paris 1853, 2 vol. in-12. E. et E. Haag, *La France protestante* 1846 ss. 10 vol. g. in-8° (H. Bordier); 2e éd. Paris, 1877 ss. *Bulletin de la Soc. de l'histoire du prot. français*, Paris 1853-1882. A. Sayous, *Histoire de la littérature française à l'étranger depuis le commencement du XVIIe siècle*, Paris 1853, 2 vol. in-8°. A. Michel, *Louvois et les protestants*, Paris, 1870, in-12. Ed. Hugues, *Ant-Court, Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIIIe siècle*, Paris, 1872, 2 vol. in-8°. Reg-Lane Poole, *A history of the Huguenots of the dispersion at the recall of the Edict of Nantes*, London, 1880, in-12.

Maeder, *Notice historique sur la paroisse réformée de Strasbourg*, 1852. Rod. Reuss, *Notes pour servir à l'histoire de l'église française*

de Strasbourg (1538-1794), Strasbourg, 1881, in-8°. Drion, *Notice historique sur l'église Réformée de Sainte-Marie-aux-Mines*, Colmar 1858, in-12. Muhlenbeck, *Une église calviniste au seizième siècle (*1550-1581), *Histoire de la communauté réformée de Sainte-Marie-aux-Mines*, Paris, Strasbourg, 1881, gr. in-8°. Peyran, *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, Paris 1826, 2 vol. in-8°. Rod. Reuss, *PierreBrusly*, 1879, in-8°. Ch. Paillard, *Le procès de P. Brully*, 1879, in-8°. Ch. Frossard, *Chronique de l'église réformée de Lille sous la domination espagnole*, Paris 1857, in-8°. *Guido de Brès, opsteller der Nederlandsche Geloofsbelydenis, in zijn leven en sterven*, Amsterdam 1835, in-8°. Ch. Paillard, *Histoire des troubles religieux à Valenciennes*, Paris 1875, 4 vol. in-8°. Ch. Rahlenbeck, *Le protestantisme dans les pays de Limbourg et d'Outremeuse*, Bruxelles 1856, in-12; *L'église de Liège*, Bruxelles 1864, in-8°; *Les bannis du duc d'Albe à Cologne*, Bruxelles 1865 : *Rapport sur les cultes et documents concernant le Protestantisme belge depuis la paix de Westphalie jusqu'à nos jours*, Bruxelles, 1872, in-8°. Le Noir, *La Réformation dans l'ancien pays de Liège*, 1861. Janssen, *La Réforme à Bruges*. Barbin, *Les devoirs des fidèles réfugiés*, Amsterdam 1686, in-8°. *Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France*, Amsterdam, 1690, in-12. De Larrey, *Réponse à l'avis*, Rotterdam 1709, in-12. Legendre, *Vie de Pierre du Bosc*, Rotterdam, 1694. Saurin, *Sermons*. Chauffepié, *Dictionnaire historique et critique*, 4 vol. in fol. Amsterdam, 1750-1756. J. Teissèdre l'Ange: *Notes historiques concernant les églises wallonnes des Pays-Bas*, comme appendice à ses Sermons, Amsterdam, 1817, in-8°. Teissèdre l'Ange et Koenen, *Deux mémoires sur l'origine et l'influence des églises wallonnes*, Amsterdam, 1843, in-8°. Koenen, *Histoire de l'établissement et de l'influence des réfugiés français dans les Pays-Bas* (en holl.) Amsterdam, 1846. Berg, *De Réfugiés in de Nederlanden na de Herroeping van het édict van Nantes, Handel en Nijverheid*, Amsterdam, 1845. Merkus, *Discours sur la situation actuelle de l'Eglise réformée des Pays-Bas*, Leyde, 1841, in-8°. *Exposé historique de l'Etat de l'église réformée des Pays-Bas*, Amsterdam, 1855. *Rapport de la commission du double consistoire au sujet de l'établissement de la réformation et de la fondation de l'église wallonne à Amsterdam*, 1878, in-8°. *Règlements genéraux et particuliers des églises wallonnes*, 1847, in-8°. Dresselhuis, *Les communautés wal-*

lonnes en Zélande avant et après la Révocation (en hollandais) Berg op Zoom, 1848. Caan, *Notice sur l'église française de Woosbourg. Journal de Jean Migault*, publié par de Bray, Paris 1854. in-12. *Mémoires inédits de Jean Rou*, publiés par Francis Waddington, Paris, 1857, 2 vol. in-8°. *Mémoires inédits de Dumont de Bostaquet, gentilhomme normand* publiés par Ch. Read et Fr. Waddington, Paris, 1864, in-8°. Frank Puaux, *Les précurseurs français de la tolérance au dix-septième siècle*, Paris, 1880, in-8°. Drs Bergmann et W. du Rieu, *Catalogues de la Bibliothèque Wallonne de Leyde*, 1868-1878. *Rapports de la Commssion des VII, in fol.*

Mœrikofer, *Histoire des Réfugiés de la Réforme en Suisse*, traduction française, Paris, 1878, in-8°. Gaberel, *Histoire de l'Eglise de Genève*, Genève, 1852-1862, 3 vol. in-8°. H. Fazy, *la Saint-Barthélemy et Genève*, 1879, in-4°. Gaberel, *les Suisses romands et les réfugiés de l'édit de Nantes*, Genève, 1860, in-8°. J. Chavannes, *Les Réfugiés français dans le pays de Vaud et particulièrement à Vevey*, Lausanne, 1874, in-12. Claparède, *Histoire des Eglises réformées du pays de Gex*, Paris, 1856, in-12. L. Junod, *Histoire de l'Eglise française de Bâle*, Lausanne, 1868, in-8°. Godet, *Histoire de la Réforme et du Refuge dans le pays de Neuchâtel*, 1860; (Em. Goucy) *Die franzoesische Colonie von Bern*, 1845, in-16. Muston, *Histoire complète des Vaudois du Piémont et de leurs colonies*, Paris, 4 vol. in-12. Bender, *Geschichte der Waldenser*, Ulm, 1850, in-12. Dieterici, *Die Waldenser*, Berlin 1852. Brousson, *Lettres des protestants de France qui ont tout abandonné pour la cause de l'Evangile*, 1686, in-18, et la traduction allemande du Dr Mayer, *Bewegliches Seufftzen derer aus Franckreich geflüchteten Reformirten*, Wittemberg, 1686, in-18.

Ancillon, *Histoire de l'établissement des Français réfugiés dans les Etats de S. A. électorale de Brandebourg*, Berlin, 1690, in-12. Erman et Réclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des Réfugiés français dans les Etats du roi*, Berlin, 1782-1792, 7 vol. in-8°. Erman, *Mémoire historique sur la fondation des colonies françaises dans les Etats du roi*, Berlin, octobre, 1785; *Mémoire historique sur la fondation de l'Eglise française à Berlin*, 1772; *Mémoire historique sur la fondation de l'Eglise française de Potsdam*, 1785. Trière, *Relation de la colonie française de cette ville pour l'an 1799*, Berlin. *Mémoire historique pour le jubilé centenaire de la dédicace du temple du Werder*, Berlin,

1807. Réclam, *Mémoire historique publié à l'occasion du jubilé séculaire du temple et de la paroisse de la Louisenstadt*, mars 1828, Berlin, in-12. Henry, *Das Edict von Postdam*, Berlin, 1832, in-8°. Reyer, *Histoire de la colonie française en Prusse*, traduction par Philippe Corbière, Paris, 1855, in-12. Docteur Max Beheim Schwarzbach, *Hohenzollernsche Colonisationen*, Leipzig, 1874, in-8°. *Die Kolonie, organ für die ausseren und inneren Angelegenheiten der franz : ref. Gemeinden*, red. von Bonnell, Berlin, 1876-1882, journal mensuel (Notices sur les églises de Minden, Chorin, Parstein, Prenzlau, Strasbourg dans l'Uck. et Berlin, par MM. les pasteurs Matthieu, Reclam, Tarnogrocki et Muret). Bartholmess, *Histoire de l'Académie de Prusse depuis Leibniz jusqu'à Schelling*, Paris, 1850, 2 vol. in-8°. Tollin, *Geschichte der franz : Colonie in Frankfurt an der Oder*, Francfort, 1868, in-8°; *Die franz. Colonien in Oranienburg, Kœpenick und Rheinsberg*. Zahn, *Die Zöglinge Calvins in Halle*, 1864, in-8°. Hefter, *Geschichte der franz. ref. Gemeinde in Brandenburg*, 1874. *Mémoire historique sur la fondation de l'Eglise française de Magdebourg*, 1806; *Geschichts-Blætter für Stadt und Land Magdeburg*, 1867, 1873, 1876. *Uebersicht der Wanderungen und Niederlassungen franzœsischer, savoyischer und niederlændischer Religions flüchtlinge besonders nach und in Deutschland*, Karslruhe, 1854, in-8°. Köhler, *Die Refugiés und ihre Colonien in Preussen und Kurhessen*; Gotha, 1867, in-12. Docteur Schlegel, *Neuere Kirchengeschichte der Hannoverschen Staaten*, Hannovre, 1832, in-8°. von Rommel, *Zur Geschichte der franzœsischen Colonien in Hessen Cassel*; Cassel, 1857, in-8°. Schröder et Bonnet, *Troisième jubilé séculaire de la fondation de l'Eglise Réformée française de Francfort-sur-le-Mein*, 1854, in-8°. Leclercq, *Histoire de l'église wallonne de Hanau jusqu'à l'arrivée dans son sein des Réfugiés français*, Hanau, 1868, in-8°. E. Couthaud, *Précis chronologique de l'histoire des vallées Vaudoises ; Monographie de Dornholzhausen*, Hombourg, 1864, in-8°. Wyell, *Die franz. Colonie Neu. Isemburg*, 1861. Beyer, *Geschichte der ursprünglich franz. ref. Waldenser Gemeinde Waldensberg*, Kassel, 1880. Remling, *Das Reformations-werk in der Pfalz*, Mannheim, 1846; Wund, *Geschichte der Stadt Heidelberg und Mannheim*, 1801; Kilian, *Sermon prononcé à Mannheim* en 1821; Heber, *Geschichte der Stadt Offenbach*, Francfort, 1838; Pflüger, *Geschichte Pforzheims*, 1862; Vierordt, *Geschichte der evan :*

Kirche in dem Grossh. Baden, Carslruhe, 1847, 2 vol. in-8°. Klaiber, *H. Arnaud, Pfarrer und Kriegsoberster der Waldenser*, Stuttgard, 1880. Sardemann, *Geschichte der ersten Weseler Classe*, Wesel, 1859. Wenz, *Reformations-jubel-Rede nebst Geschichte der franzœsischen Reformirten Kirche in Emden*, 1819; Pleines, *Troisième Jubilé séculaire de la fondation de l'Eglise française d'Emden*, 1855, in-12. Kirchhoff, *Geschichte der Reformirten Gemeinde in Leipzig*, 1700-1725, Leipzig, 1874, in-8°. *Sermons à l'occasion de la paix de* 1763, des pasteurs Abel Brunier à Bockenheim, Armand à Hanau, Roques à Hombourg, Arnaud au Werder de Berlin; *Sermons pour le jubilé de la Révocation*, des pasteurs Hollard et Agassiz à Christian Erlangen, Raffin à Cassel, Pajon, Ancillon, Réclam, Booquet, Erman, Saunier, Hauchecorne, Burja, Barandon à Berlin.

Clément, *L'église réformée française de Copenhague*, 1870, in-8°; Dalgas, *Tableau historique et statistique de l'établissement des Réformés à Fridéricia en Jutland*, Copenhague, 1798, in-8°. — Docteur de Muralt, *Chronik der vereinigten franz. und teutschen Ref. Gemeinde in St-Petersbourg*, Dorpat, 1842, in-12; Dalton, *Geschichte der Reformirten Kirche in Russland*, Gotha, 1865, in-8°.

Denis, *L'esprit des Français réfugiés, manifesté dans une apologie*, Londres, 1732, in-8°; de Missy, *les Larmes du Refuge*, sermon, Londres, 1740; *Sermons* anglais de Hickles, 1681, Gilbert 1704 et Stilt 1714. J. Southerden Burn, *The history of the French, Walloon, Dutch and other protestant Refugees settled in England*, London, 1846, in-8°. Sam. Smiles, *The Huguenots, their settlements, churches and industries in England and Ireland*, in-8°, Londres, 1870, et l'édition de New-York, 1868, préférable pour l'appendice. Baynes, *The witnesses in Sack-Cloth*, London, 1852, in-12. Rev. Agnew, *Protestant Exiles from France in the reign of Louis XIV, or the huguenot refugees and their descendants in Great Britain and Ireland*, Londres, 1871-1874, 3 vol. in-4°. Durrant-Cooper, *Protestant Refugees in Sussex*, Sussex Arch. Collections XIII, in-8°; D. Cooper, *Lists of foreign Protestants and Aliens residentin England* 1618-1688, *from returns in the State Paper office*, 1862, in-4°. Baup, *Discours historique prononcé dans l'église française en Threadneedle Street le* 3 *janvier* 1841, Londres, 1842. *Statuts et règlements de la corporation des Gouverneurs et*

Directeurs de l'hôpital français, Londres, 1810, in-8° et l'édition anglaise, *Statutes and By laws*, Londres, 1846, in-8°. Purdon, *The Huguenots, a brief history of their settlement in Ireland*, Belfast, 1869, in-8°; *History of french Protestant Refugiés*, Edimburg Review, 1854. Foote, *The huguenots or Reformed Church, Part II The huguenot dispersed in Europe*; *Part III, The huguenot at home in America*, Richmond, 1870, in-8°. Hon. Disosway, *The Huguenots in America*, 1867, in-8°; Rev. Stett, *History of the huguenot church and settlement at New-Paltz*, Kingston, 1863, in-8°; Daniel, *The Huguenots in the Nipmuth Country or Oxford prior to* 1713, Boston, 1879; James Riker, *Harlem (city of New-York) the origin and early annals*, New-York, 1881. Parkman, *Pioneers of France in the New-World*, Boston, 1868, in-8°. Ann Maury, *Memoirs of a huguenot family from the original of James Fontaine*, New-York, 1853, in-8°. Mrs Lee, *Huguenots in France and in America*, 2 vol. Rev. Abiel Holmes, *Essay on the History of the French Protestants*, Mass. Hist. Collections, vol. XXII. Elisha Potter, *Memoir concerning the French settlements in the Colony of Rhode Island*, Providence, 1879, in-4°.

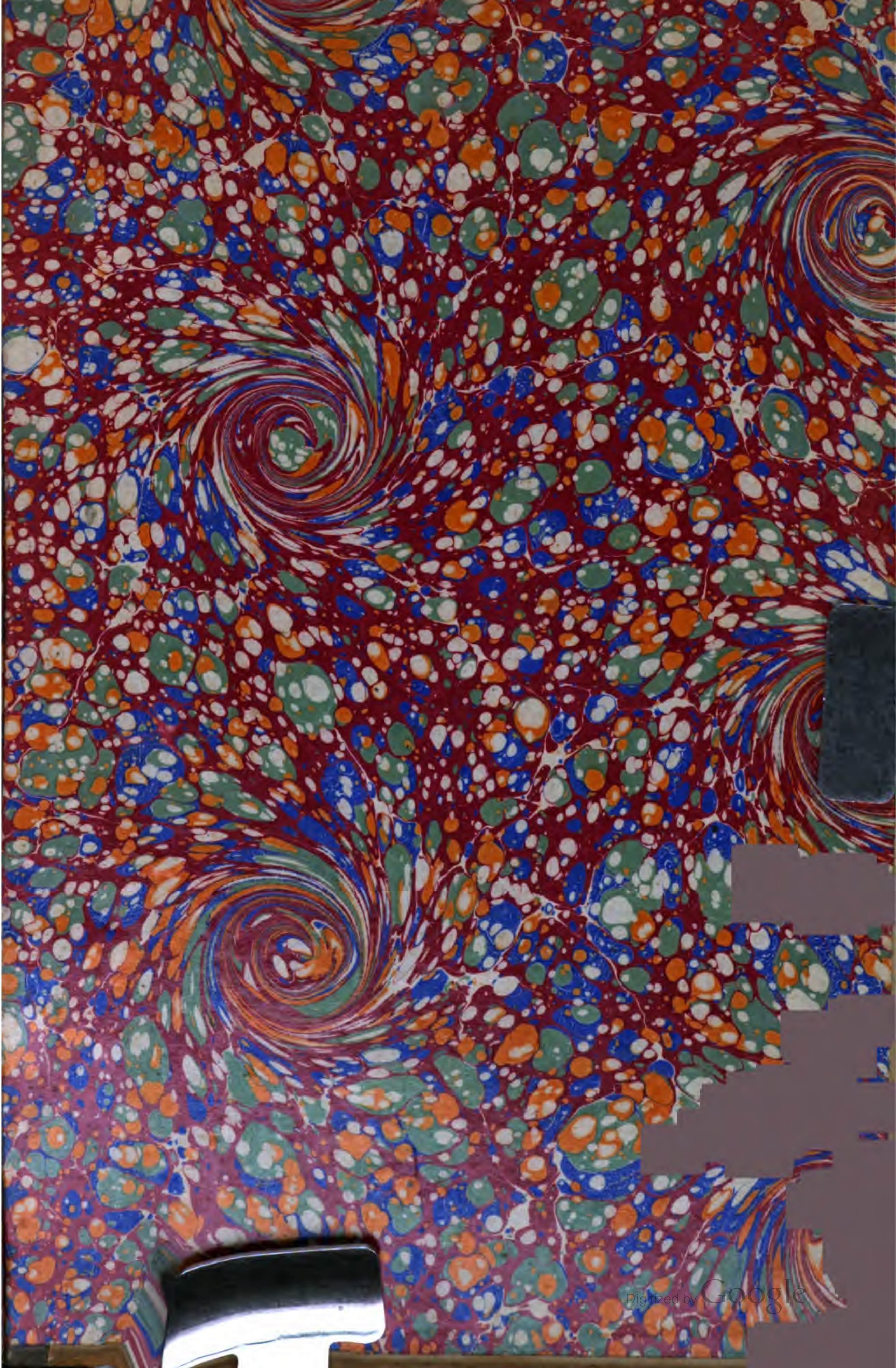
TABLE

DES

PRINCIPAUX NOMS GÉOGRAPHIQUES

Paris. — Imprimerie Vve P. LAROUSSE et Cie, rue Montparnasse, 19.







LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, RUE DE SEINE, 33, PARIS

EN COURS DE PUBLICATION

ENCYCLOPÉDIE DES SCIENCES RELIGIEUSES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

De M. F. LICHTENBERGER

Doyen de la Faculté de Théologie protestante de Paris.

L'*Encyclopédie des Sciences religieuses* a pour but d'offrir à tous ceux qui s'intéressent aux questions religieuses un moyen facile de s'orienter et d'apprendre à connaître les résultats des travaux de la science contemporaine dans les diverses branches de la théologie, de la philosophie religieuse et de l'histoire des religions.

L'Allemagne possède plusieurs publications de ce genre, en particulier la *Real-Encyclopædie für protestantische Theologie und Kirche*, de M. Herzog, que nous voudrions nous efforcer, avec les modifications exigées par l'esprit français, de prendre pour modèle, tant pour la méthode que pour la tendance. En nous plaçant sur la base du christianisme positif et sans compromettre en rien l'unité de ce recueil, nous avons cru devoir nous assurer la collaboration de savants appartenant à toutes les branches de la science moderne. Les questions dogmatiques et critiques sont présentées essentiellement au point de vue historique, et toute controverse blessante est sévèrement bannie de ce recueil.

Voici les noms des principaux collaborateurs :

MM. *Acquoy. — Paul Albert. — Anquez. — J. Arboux. — Eug. Arnaud. — J.-F. Astié. — A. Barth. — Philippe Berger. — Samuel Berger. — A. Bernus. — Eug. Bersier. — Charles Bois. — Gaston Boissier. — G. Bonet-Maury. — F. Bonifas. — Jules Bonnet. — Henri Bordier. — Aug. Bouvier-Monod. — Ph. Bridel. — Ch. Bruston. — A. Carrière. — F. Chaponnière. — Et. Chastel. — T. Colani. — Ph. Corbière. — E. Cunitz. — O. Cuvier. — Dandiran. — Ch. Dardier. — P. Decharme. — J. Delaborde. — E. Dhombres. — O. Douen. — Du Bois. — Dupin de St-André. — Léon Feer. — Alfred Franklin. — Gaberel. — Em. Gaidoz. — Gaufrès. — Gaullieur. — Stanislas Guyard. — A. Himly. — Roger Hollard. — A. Jundt. — F. Kuhn. — Louis Léger. — Matthieu Lelièvre. — E. Lesens. — Le Savoureux. — G. Leser. — Emile Lichtenberger. — P. Lobstein. — P. Long. — H. Lutteroth. — Marion. — Maspéro. — Massebieau. — A. Matter. — A. Maulvault. — Alfred Maury. — Gustave Meyer. — Gabriel Monod. — Jean Monod. — Morel-Fatio. — J. Moshakis. — Eug. Müntz. — Adrien Naville. — Ernest Naville. — Michel Nicolas. — J. Oppert. — Gaston Paris. — A. Paumier. — Ch. Pfender. — E. Picard. — E. de Pressensé. — Frank Puaux. — De Quatrefages. — E. Rabier. — Charles Read. — N. Recolin. — Rodolphe Reuss. — Albert Réville. — L. de Richemond. — Robin. — L. Ruffet. — A. Sabatier. — Ed. Sayous. — Ad. Schæffer. — F. de Schickler. — Ch. Schmidt. — Edouard Schuré. — Eug. Secrétan. — Segond. — Edm. Stapfer. — Eug. Stern. — Ern. Strœhlin. — E. Vaucher. — Maurice Vernes. — A. Viguié. — Vollet. — A. Wabnitz. — Ch. Waddington. — J. Wallon. — N. Weiss, etc., etc.*

L'*Encyclopédie des Sciences religieuses* paraît en livraisons grand in-8° de 10 feuilles (160 pages), de manière à former environ deux volumes par an, jusqu'à concurrence de 10 à 12 volumes de 800 pages.

Le prix de souscription pour chaque livraison est de 2 fr. 50. — On ne vend pas de livraisons isolées.

Les souscripteurs s'engagent à prendre l'ouvrage entier. — Aucun payement n'est exigé à l'avance. La souscription est ouverte en permanence.

On souscrit en envoyant à la librairie G. Fischbacher, 33, rue de Seine, à Paris, l'ordre d'envoyer les livraisons parues.

12 volumes ont paru.

Le tome XIIIe et dernier paraîtra avant la fin de l'année.

Paris. — Imp. Vve P. LAROUSSE et Cie, rue Montparnasse, 19.